ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	N° du rapport : 4- 9 Date : jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2017
Politique / Fonction	Energie
Sous-Politique / Sous-Fonction	
Programmes	

OBJET : Stratégie opérationnelle de transition énergétique

I– EXPOSE DES MOTIFS

La transition énergétique est l'une des principales priorités du mandat. Devenir à terme territoire à énergie positive (TEPOs), c'est-à-dire un territoire qui produit autant d'énergie qu'il n'en consomme et qui réduit ses consommations se prépare, s'invente, s'anticipe, s'expérimente. Cela suppose une stratégie globale, puissante, transversale et pluriannuelle dotée de moyens financiers dédiés et appropriés. […] La transition énergétique et écologique est une chance et un gisement d'activités et d'emplois potentiels. […] Les citoyens et les territoires engagés seront les acteurs clés et les ambassadeurs des transitions.

Pour répondre à l'engagement #19 de la stratégie de mandat 2016-2021 adoptée en décembre 2016 « Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive », une vaste démarche est engagée en 2017 dont les principales actions et évènements sont : réalisation d'un bilan des Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) en vue du futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), consultations du CESER et des citoyens, journée de mobilisation des accompagnateurs des projets transition énergétique par l'Ademe en partenariat avec la Région le 21 juin, débat sur la transition énergétique en Assemblée plénière le 29 juin qui a donné lieu à un appel à contribution des acteurs du territoire et une démarche transversale interne à la collectivité Région afin d'élaborer la future stratégie opérationnelle de transition énergétique (projet joint en annexe).

Les grandes priorités de la stratégie opérationnelle de transition énergétique régionale sont esquissées ainsi :

- Faire de l'engagement « La région Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive » un objectif prioritaire au cœur du SRADDET.
- Contractualiser avec les territoires un plan d'actions intégrant un axe fort « transition énergétique ».
- Rénover les maisons individuelles grâce notamment à un Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) ambitieux en visant l'objectif BBC avec comme priorité la précarité énergétique.
- Développer les énergies renouvelables en associant les citoyens et les collectivités.
- Soutenir la transition des entreprises et les filières émergentes en particulier la filière hydrogène.
- Valoriser les potentiels agricoles et forestiers (matériaux biosourcés, énergies renouvelables).
- Organiser une mobilité durable en lien avec les territoires.
- Sensibiliser et former tous les acteurs.

Les propositions ci-après se sont nourries des échanges avec le CESER Bourgogne-Franche-Comté et sa contribution qui a permis d'alimenter le débat sur la transition énergétique organisé le 30 juin, des réflexions et grandes orientations à l'issue de ce débat, des contributions proposées par les partenaires publics et privés sollicités par la Région.

1. Faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale des contrats avec les territoires

Il est proposé de faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale de l'ensemble des contrats : contrats de territoire qui devront déterminer un plan d'actions notamment ciblé sur cette thématique, contrats de revitalisation des bourgs centres, contrats de rénovation sociale et programmation annuelle des parcs naturels régionaux. Des critères d'éligibilité et de sélection devront permettre de prioriser les actions conformes aux ambitions d'une Région à énergie positive.

2. Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf

Il est proposé un engagement régional en faveur de la rénovation performante du bâti résidentiel et tertiaire ambitieux grâce à l'engagement de nouvelles actions et la poursuite des programmes en ce domaine.

. Efficacité énergétique & bâtiment sur les cibles particuliers, bailleurs sociaux et collectivités.

Avec la création d'un service public de l'efficacité énergétique (SPEE) pour le parc des maisons individuelles (65 % du parc résidentiel). Une action renforcée sera construite avec les « territoires moteurs » s'engageant progressivement auprès de la Région et ses partenaires Etat et Ademe. La priorité affichée est celle de la lutte contre la précarité énergétique. L'ambition est de rénover 2 000 logements par an d'ici la fin du mandat. Pour les particuliers habitant en copropriétés, celles-ci seront accompagnées par un dispositif distinct afin de constituer davantage de références en ce domaine. Le programme de rénovation énergétique du patrimoine des bailleurs sociaux prioritaire se poursuit ainsi que celui accompagnant l'exemplarité du parc tertiaire public. L'innovation portera sur les nouveaux standards de bâtiment à énergie positive et la promotion des matériaux biosourcés. Une stratégie encadrée par le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté signé en octobre 2017.

. Stratégie d'investissement sur le patrimoine bâti (dont lycées).

Poursuivre et/ou engager les opérations programmées, réaliser des audits énergétiques sur tous les bâtiments supérieur à 2 000 m², intégrer les objectifs de la loi de transition énergétique dans les critères de priorisation des opérations du Plan Pluriannuel d'Investissements, poursuivre le plan de renouvellement des chaufferies et régulations, poursuivre le raccordement des lycées aux réseaux de chaleur vertueux (une dizaine de raccordements prévus), développer les chaufferies biomasse (5 prévues dont 1 rénovation) et développer les projets de panneaux photovoltaïques en toiture des lycées en privilégiant le financement citoyen, dans la mesure du possible.

. Conditionnalité des aides de la Région

Viser à ce qu'elle s'applique à l'ensemble des dispositifs (bâtiments publics, immobilier d'entreprises, hébergements touristiques, culturels, sportifs….) en vue d'atteindre l'objectif BBC pour la rénovation et BEPOS pour la construction neuve.

3. Organiser une mobilité durable, en lien avec les territoires

La contribution de la Région sur ce sujet s'exerce notamment par sa responsabilité en matière de transports publics : le TER, les transports routiers interurbains et le transport scolaire. Elle dispose ainsi d'une capacité d'organisation majeure dans les transports publics. Les principaux objectifs et priorités sont les suivants :

- d'augmenter la fréquentation des transports en commun relevant de la compétence de la Région en améliorant leur attractivité
- de poursuivre les investissements en matière de matériel roulant ferroviaire et de cars routiers (en exigeant progressivement des transporteurs et de la société publique locale « BFC Mobilités » les derniers standards européens parallèlement à la rationalisation des trajets et le développement de l'éco-conduite)
- poursuivre en partenariat avec l'ADEME l'accompagnement des territoires ruraux au travers des appels à projets « Mobilité rurale » visant à accompagner les alternatives émergentes de mobilité des personnes (plateformes de mobilité, auto-partage, auto-stop organisé, covoiturage…).

4. Sensibiliser et former tous les acteurs

L'Assemblée Plénière a souligné l'importance des actions de sensibilisation et de formation des acteurs et des citoyens. L'ensemble des dispositifs de la Région seront mobilisés en ce sens : public scolaire via les classes environnement, lycéens via la démarche Eco-Lycée et la lutte contre le gaspillage alimentaire, agents des lycées à travers la formation à la conduite des installations climatiques et agents de la Région à travers l'intégration de la transition énergétique dans le plan de formation, communication régionale de sensibilisation ciblée……

Compte-tenu du caractère stratégique du secteur du bâtiment dans la transition énergétique, une attention particulière sera accordée à la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

Même si la quasi-totalité des secteurs professionnels sont concernés, avec une part des emplois en région largement supérieure à celle du niveau national, l'industrie et l'agriculture apparaissent comme des secteurs, avec celui du bâtiment qui vont se trouver largement impactés dans leur mode de production à court ou moyen terme :

- le bâtiment, dont l'offre de formation initiale et continue est adaptée mais nécessite d'être généralisée aux très petites entreprises, en s'appuyant sur les centres de ressources et en améliorant les plateaux techniques via notamment la poursuite du programme PRAXIBAT
- l'agriculture, filière au sein de laquelle il s'agit de généraliser le changement auprès de l'ensemble des exploitations
- les filières liées aux énergies renouvelables,
- les filières industrielles liées à la gestion, au recyclage et à la valorisation des déchets en déficit de candidats formés.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le CPRDFOP (Contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelle) s'appuiera sur les contractualisations économie-emploi-orientation-formation (type Capéco et contrat d'objectifs territoriaux) pour décliner ces enjeux en partenariat avec l'Etat et les branches professionnelles.

Il est proposé de faire évoluer le programme de formation qualifiant des demandeurs d'emplois en intégrant les exigences du label RGE dans l'ensemble des formations relatives au bâtiment.

5. Développer les énergies renouvelables en associant les citoyens et les collectivités

La Région porte l'ambition d'augmenter la production d'énergies renouvelables en renforçant significativement l'ingénierie, tant territoriale que technique (par filière), en continuant le soutien aux investissements pour les filières pas encore rentables, en renforçant les opérateurs locaux existant (SEM et régies de chaleur) afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier de leurs services et en favorisant la participation des collectivités et des citoyens aux projets notamment au travers de la gouvernance des SEM et SCIC.

6. Soutenir la transition des entreprises et les filières émergentes, en particulier la filière hydrogène

La transition énergétique et écologique constitue à la fois un défi et des opportunités pour les acteurs économiques qui devront intégrer les nouveaux paradigmes de l'économie circulaire, penser les matériaux de demain et améliorer leur efficacité énergétique. L'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises et aux filières seront mobilisés pour accompagner les entreprises. Il est proposé de mandater plus fortement l'Agence Economique Régionale sur l'éco-innovation, de lancer un appel à manifestation d'intérêt sur l'éco-innovation et un appel à projets sur la transition énergétique et l'économie circulaire en partenariat avec l'ADEME.

7. Valoriser les potentiels agricoles et forestiers (matériaux biosourcés, énergies renouvelables)

Il est proposé notamment d'identifier les potentialités et d'évaluer les conditions de développement des filières biosourcées, de consolider les dispositifs existants permettant une mobilisation accrue de la biomasse énergie tout en veillant à respecter les autres usages (élaboration du schéma régional biomasse), d'appuyer les coopératives agricoles dans le développement des énergies renouvelables, de renforcer la capacité d'adaptation des acteurs agricoles et forestiers au changement climatique.

8. Gouvernance

Outre la mobilisation de toutes les politiques mentionnées, la réussite de cet engagement passera par l'adhésion de la population. Les citoyens qui ont déjà contribué à ces nouvelles pratiques – les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique – doivent être particulièrement reconnus, accompagnés et soutenus, afin que les initiatives se diffusent et que de nouveaux citoyens prennent le relais.

Par ailleurs, en termes de gouvernance institutionnelle, l'Etat et l'ADEME sont en train de réviser la stratégie nationale bas carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et la feuille de route du Plan Climat National. Il est proposé d'élaborer une feuille de route partagée Etat-ADEME-Région en 2018 afin de renforcer la coordination de l'action publique sur la transition énergétique.

La Région étant Chef de file Climat, Air, Energie, elle est chargée par le législateur de coordonner l'action publique des collectivités locales. Il est proposé à terme d'élaborer une convention territoriale d'exercice concertée des compétences Climat, Air, Energie, conformément à la volonté du législateur.

Enfin, il est proposé d'élaborer avec l'Etat et l'ADEME une Charte régionale retranscrivant les objectifs et valeurs partagés pour l'engagement transition énergétique et de la proposer à l'ensemble des partenaires publics ou privés engagés dans la transition.

9. Conditions de réussite

Outre les conditions de réussite concernant la gouvernance citées ci-dessus (mobilisation des citoyens, renforcement de la coordination des politiques publiques), plusieurs conditions de réussite ont été identifiées :

L'intégration de l'engagement transition énergétique au sein des principales stratégies et schémas portés par la Région, notamment le futur SRADDET ainsi que la future stratégie numérique, les usages du numérique devant concourir aux objectifs de maîtrise de l'énergie, d'optimisation des réseaux, des transports, de la formation, etc

- Un soutien accru aux moyens d'ingénierie (donc des crédits de fonctionnement) auprès des tiers dans les domaines suivants :
  - ingénierie pour accompagner les démarches territoriales de transition énergétique
  - ingénierie pour la rénovation énergétique des bâtiments et notamment pour la mise en œuvre du futur Service Public de l'Efficacité Energétique
  - ingénierie pour développer les projets d'énergie renouvelables

- Un renforcement des critères de performance énergétique et de la conditionnalité des aides. Il est proposé en particulier d'étendre les critères de performance énergétique du bâti (objectif BBC pour des projets de réhabilitation et perspective BEPOS pour le neuf) à l'ensemble des dispositifs de la Région.

- Un renforcement des capacités organisationnelles et humaines de la Région sur la transition énergétique (notamment pour la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique sur son patrimoine bâti, du futur service public de l'efficacité énergétique, et de l'accompagnement des territoires engagés sur une démarche de transition énergétique) : un besoin de 4 à 5 postes à court terme (notamment pour les lycées) est identifié à ce jour comme une condition pour espérer mettre en œuvre les engagements correspondants, soit un coût supplémentaire avec les charges de structure d'environ 400 000 € annuels.

- L'élaboration d'une stratégie de communication dédiée et coordonnée avec l'Etat et l'ADEME en trois axes :
  - Informer, sensibiliser les Bourguignons-Francs-Comtois aux enjeux de la transition énergétique sur leur territoire.
  - Mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs autour de ces objectifs (agents, partenaires, acteurs de terrain…) en soulignant le caractère urgent et positif de tels enjeux
  - Communiquer, valoriser les bonnes pratiques, les innovations
  - Un budget dédié devra être identifié.

- Un renforcement des moyens dédiés à l'exemplarité de la Région en :
  - Mettant en œuvre les objectifs d'efficacité énergétique et de déploiement des énergies renouvelables sur l'ensemble du parc bâti de la Région
  - Intégrant des objectifs de la transition énergétique dans les critères d'achat au sein de la commande publique et donc d'accepter un « surcoût qualité et proximité d'approvisionnement» au sein de la commande publique, le critère du moins disant étant à pondérer avec les objectifs et ambitions d'une Région à énergie positive

Outre des objectifs propres à chacune des actions, l'adoption de cette stratégie opérationnelle de transition énergétique 2018-2021 devrait nous permettre à l'horizon 2021 d'adopter des objectifs mesurables et ambitieux et notamment :

- de réduire les consommations énergétiques de 150 GWhEP à l'issue du plan
- de produire 270 GWh d'énergies renouvelables
- de réduire de 30% la quantité de déchets admis en installation de stockage par rapport à 2010 et de valoriser sous forme matière 70% des déchets du BTP d'ici 2020
- de porter à 50 le nombre de territoires engagés dans des démarches de transition énergétique (contrat transition ou dont l'abondement d'enveloppe performance a pour cible la transition énergétique, territoires engagés dans un Plan Climat et territoires dont au moins 50% des actions sont estampillés « transition » ou au moins 50% de leur enveloppe est affectée à la transition)
- de sensibiliser 400 entreprises et d'accompagner 120 projets d'éco-innovation
- de créer 600 parcours de formations qualifiantes dans le bâtiment labellisés RGE
- d'augmenter significativement la fréquentation des transports routiers et ferroviaires régionaux

10. L'engagement dans le protocole d'accord « Under 2 »

La coalition « Under2 » est constituée de gouvernements infra-régionaux du monde entier réunis pour lutter contre le changement climatique. Au total, 188 gouvernements représentant 39 pays et six continents ont signé et se sont engagés au sein d'un protocole d'accord ambitieux.

« Under 2 » est un engagement pris par les administrations infranationales pour réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre de 80-95% par rapport à 1990 ou à 2 tonnes équivalent carbone par habitant d'ici 2050. Chaque gouvernement fait face à différents défis lors de cette aventure et la coalition Under2 fournit une tribune mondiale qui appuie le développement de stratégies « zéro carbone à l'horizon 2050 ». Cette vision à long terme et cet engagement pour une économie décarbonée fournit des opportunités pour le secteur privé. Pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris les travaux de la coalition sont basés sur trois engagements :

- Développer des plans fixant des objectifs de courts termes et de longs termes (horizon 2050)
- Développer des solutions politiques innovantes à une large échelle et partager les meilleures solutions politiques
- Mesurer les progrès accomplis et s'assurer que les gouvernements locaux ont l'expertise et les systèmes d'évaluation en place pour évaluer leurs émissions avec précision et suivre les progrès accomplis dans l'atteinte de leurs objectifs.

Le protocole d'accord Under2 ci-joint reprend les grandes orientations d'une trajectoire à énergie positive et zéro carbone pour les gouvernements locaux.

II–DECISIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

- d'approuver la stratégie opérationnelle de transition énergétique telle que décrite dans l'annexe ci-jointe

- d'approuver le Protocole d'accord sur le Leadership Climatique Infranational Mondial joint en annexe et d'autoriser la Présidente du Conseil régional à le signer.

N° de délibération 18AP.37
Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés
(58 voix pour, 17 voix contre, 25 abstentions)

Envoi Préfecture : vendredi 22 décembre 2017
Retour Préfecture : vendredi 22 décembre 2017
Accusé de réception n° 021-200053726-20171214-lmc100000032923-DE

La Présidente,

Mme DUFAY

L’engagement transition énergétique :

Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive

Sommaire :

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées 2

ACTION 1.1 : Rationaliser les surfaces bâties en fonction des besoins 4

ACTION 1.2 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (Travaux)..... 5

ACTION 1.3 : Améliorer la connaissance du patrimoine technique 6

ACTION 1.4 : Optimiser la maintenance des installations climatiques 7

ACTION 1.5 : Optimiser la conduite des installations climatiques (Energo) 8

ACTION 1.6 : Connaissance des consommations 9

ACTION 1.7 : Raccorder les bâtiments aux réseaux de chaleur vertueux..... 10

ACTION 1.8 : Développer les chaufferies biomasse..... 11

ACTION 1.9 : Développer le photovoltaïque en toiture 12

ACTION 1.10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées 13

ACTION 1.11 : Relocaliser les achats de denrées alimentaires locales et bio dans les restaurations collectives des lycées 15

ACTION 1.12 : Développer la démarche Ecolycée 16

Orientation 2 : La Région exemplaire dans sa commande publique..... 18

ACTION 2.1 : Etudier les opportunités d'achats d'électricité renouvelable 18

ACTION 2.2 : Intégrer la transition énergétique et l'économie circulaire dans les marchés publics19

Orientation 3 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable..... 20

Orientation 4 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région 22

Action 4.1 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région22

Orientation 5 : Définir la stratégie et renforcer la gouvernance d'une Région à énergie positive . 23

ACTION 5.1 : Définir et partager les ambitions d'une Région à Energie Positive..... 24

ACTION 5.2 : Mettre en place une gouvernance permettant d'assurer la mise en œuvre de la transition énergétique et intégrer la prise en compte des orientations d'une Région à Energie Positive dans les démarches et politiques de la Région 25

ACTION 5.3 : Intégrer les ambitions d'une Région à Energie Positive dans le futur SRADDET : définir le SRADDET en intégrant l'ambition d'une Région à Energie Positive et porter ses orientations dans les SCoT et les PLUI..... 27

ACTION 5.4 : Elaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et un 29

Plan d'Actions Economie Circulaire (PAEC) 29

ACTION 5.5 : Intégrer la transition énergétique dans la stratégie numérique 31

ACTION 5.6 : Développer la Recherche et l'innovation en matière de transition énergétique 32

ACTION 5.7 : Consolider, coordonner et diffuser les études et observatoires sur les questions climat-air-énergie à l'échelle régionale 34

ACTION 5.8 : Organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences climat, air, énergie 35

ACTION 5.9 : Structurer une stratégie de communication globale sur la transition énergétique. 36

ACTION 5.10 : Elaborer la feuille de route régionale de la transition énergétique Etat-ADEME-Région 38

ACTION 5.11 : Organiser la gestion de la Transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTEs) 39

ACTION 5.12 : Développer la coopération dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique avec le land de Rhénanie Palatinat 40

Orientation 6 : Faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale des contrats avec les territoires 41

ACTION 6.1: Contractualiser avec les territoires autour d'objectifs de transition énergétique ambitieux mais réalistes 42

ACTION 6.2 : Améliorer la prise en compte d'une gestion économe et durable de l'espace 43

Orientation 7 : Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf45

ACTION 7.1 : Mettre en place un Service au Public de l'Efficacité Energétique sur la cible du logement privé individuel 46

ACTION 7.2 : Accompagner la rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie 49

ACTION 7.3 : Créer des logements publics locatifs aux niveaux BBC et BEPOS 50

ACTION 7.4 : Accompagner la performance énergétique du tertiaire public 51

Orientation 8 : Organiser une mobilité durable avec les territoires 52

ACTION 8.1 : Optimiser le réseau de transport régional 53

ACTION 8.2 : Coordonner les offres de transports et rendre l'information transport accessible à tous 54

ACTION 8.3 : Accompagner les territoires vers une mobilité plus durable 55

ACTION 8.4 : Développer la fréquentation en mettant en place une tarification plus attractive, des outils de distribution facilités et en rendant attractifs les gares et le matériel roulant 56

ACTION 8.5 : Acquérir des véhicules plus propres au service des transports régionaux et des entreprises de fret routier 57

ACTION 8.6 : Adapter les infrastructures de transport pour diminuer l'empreinte carbone, les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines 59

Orientation 9 : Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique et soutenir les filières en transition 60

ACTION 9.1 : Soutenir les stratégies de croissance des entreprises par l'engagement dans la Transition Energétique et Ecologique 61

ACTION 9.2 : Soutenir les filières historiques et émergentes notamment la filière hydrogène 62

ACTION 9.3 : Appuyer les leviers de compétitivité et notamment l'éco-innovation et la Responsabilité Sociale des Entreprises 63

ACTION 9.4 : Clarifier le pilotage de la politique Transition Energétique et Ecologique aux entreprises 64

ACTION 9.5 : Promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur 65

Orientation 10 : Développer une économie biosourcée 66

ACTION 10.1 : Elaborer le Schéma Régional Biomasse 66

ACTION 10.2 : Développer les filières biosourcées 67

ACTION 10.3 : Développer les usages du bois matériau 68

Orientation 11 : Valoriser les potentiels agricoles et forestiers (matériaux biosourcés et énergies renouvelables) 69

ACTION 11.1 : Accompagner les exploitations agricoles vers une évolution des pratiques 70

ACTION 11.2 : Ancrer les projets de développement agricole dans les territoires et développer les circuits économiques de proximité des produits agricoles et du bois 71

Orientation 12 : S'adapter au changement climatique 72

ACTION 12.1 : Anticiper les effets du changement climatique et réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles, viticoles et des filières 73

ACTION 12.2 : Anticiper les changements climatiques dans la gestion forestière 74

Orientation 13 : Développer les énergies renouvelables 75

ACTION 13.1 : Renforcer l'animation sur les énergies renouvelables pour faire émerger et accompagner les projets en privilégiant les projets participatifs 75

ACTION 13.2 : Structurer les outils de portage des projets d'énergie renouvelable en lien avec les syndicats d'énergie et les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) 76

Action 13.3 : Mettre en place de nouveaux systèmes de financement du développement des énergies renouvelables et développer la participation des citoyens 77

ACTION 13.4 : Synergie : expérimentation pour un agrégateur local du marché de l'électricité .. 78

Orientation 14 : Sensibiliser les élèves au travers des classes environnement 79

ACTION 14.1 : Intégration d'un module « transition énergétique » dans les séjours « classes environnement » 79

Orientation 15 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles nécessaires à la transition énergétique 80

ACTION 15.1 : Accompagner par la formation initiale la transition écologique de l'économie 81

ACTION 15.2 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles des actifs 82

ACTION 15.3 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles des demandeurs d'emplois 83

ACTION 15.4 : Accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment 85

« *Dès le premier jour, j'ai souhaité faire de la transition énergétique, et, plus largement, de l'écologie, une priorité de notre mandat.*

Je crois, en effet, que le changement climatique et les menaces qui en résultent sur notre écosystème sont le plus grand défi de notre temps. *[…]*
La réalité du changement climatique n'est plus à démontrer. Il affecte déjà l'ensemble de notre existence. Demain, il affectera également notre capacité à nourrir une humanité qui comptera *près de 10 milliards d'habitants en 2050.*

Le fait même de constater que le climat change à l'échelle d'une génération, alors que ces changements, qui sont bien sûr attestés dans le passé par les historiens et les climatologues, *prenaient alors des centaines de milliers, voire des millions d'années pour se dérouler, ne peut* que nous interpeller. La fonte des glaciers alpins, que chacun peut constater, en est une des manifestations les plus frappantes.

Il y a un lien intrinsèque entre le changement climatique et notre dépendance aux ressources fossiles : en brûlant des combustibles fossiles, gaz, charbon, pétrole, en grande *quantité, nous rejetons dans l'atmosphère le carbone qui conduit au réchauffement* climatique.

La transition vers un système énergétique bas carbone est donc une condition indispensable de la lutte contre le changement climatique.

La transition énergétique est également une formidable occasion de consommer et de produire différemment.

*Celle d'engager notre région dans la voie d'une croissance verte, créatrice de richesse et d'emploi, qui, grâce aux nouvelles technologies nées d'Internet ouvre de nouveaux marchés à nos entreprises dans le domaine de l'efficacité énergétique, des éner*gies renouvelables – toutes les énergies renouvelables – et des transports propres.

C'est bien entendu également une chance pour une région comme la nôtre, qui, rappelons-*le, ne possède aucune source d'énergie fossile. La facture énergétique de la France, qui est de 70 milliards d'euros, est un poids pour notre balance com*merciale, et la Bourgogne Franche Comté en souffre également.

J'ai la conviction que notre région a d'immenses atouts pour réussir la transition énergétique. Elle a des entrepreneurs qui créent de nouvelles activités dans les domaines les plus divers pour construire une croissance plus écologique, elle a des chercheurs qui travaillent sur *les énergies de demain, notamment l'hydrogène pour lequel notre région doit conforter sa* position de l*eadership, des élus qui prennent des positions courageuses et résolues, à l'échelle* de leur collectivité, pour réussir la transition énergétique, et un tissu associatif de milliers de *citoyens qui en font leur affaire. Car la transition énergétique, ce n'est pas seulement l'affaire des autres, des institutions, des pouvoirs publics. Elle doit être l'affaire de tous. La population* locale, les acteurs locaux (collectivités, entreprises, agriculteurs, associations) doivent être des acteurs de la transition énergétique. »

Extrait du discours de Marie Guite DUFAY, le 30 juin 2017

La stratégie opérationnelle de transition énergétique vise à décliner dans l'ensemble des politiques conduites par la Région le défi « transition énergétique » inscrit dans le plan de mandat en un plan d'actions pour la période 2018-2021.

Le débat sur la transition énergétique du 30 juin a permis l'expression d'un consensus politique sur le sujet autour de grands objectifs structurants :

- Faire de la transition énergétique une priorité transversale des contrats de territoires,
- Rénover les bâtiments et mettre en œuvre un Service Public de l'Efficacité Energétique ambitieux, visant les objectifs BBC, et apportant une attention particulière au public précaire,
- Organiser une mobilité durable en lien avec les territoires,
- Développer les énergies renouvelables en associant les citoyens et les collectivités,
- Soutenir la transition des entreprises et des filières émergentes, en particulier la filière hydrogène,
- Valoriser les potentiels agricoles et forestiers (matériaux biosourcés et énergies renouvelables).

Région exemplaire

Orientation 1 : La Région exemplaire dans la gestion de son patrimoine et de ses lycées

La Loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance verte du 17 aout 2015 prévoit une réduction des consommations globale de 60% en 2050 pour les bâtiments tertiaires publics. L'action de la région sur son patrimoine s'inscrit dans ce cadre réglementaire.

Dans son discours de mandature, la Présidente a clairement affiché sa volonté de mener la grande région vers un territoire à énergie positive. Le patrimoine bâti étant l'un des plus gros levier de la transition énergétique, nous devons mettre en place une politique ambitieuse où les actions et les moyens mis en place soient à la hauteur des objectifs fixés.

Le patrimoine des lycées représente une superficie de plus de 2,5 millions de m² faisant de la Région l'un des plus grands propriétaires de bâtiments tertiaires de la Région.

La démarche de transition adoptée est celle qui est promue par l'association « Négawatt » :

1. Sobriété
2. Efficacité
3. Energies renouvelables

L'ordre d'intervention est à apprécier au vu de l'hétérogénéité du patrimoine, les contraintes réglementaires ou fonctionnelles. Ainsi au vu de la taille du patrimoine bâti, les trois types d'actions sont mises en œuvre en parallèle selon les besoins et les opportunités de travaux.

La présente partie vise à développer les actions relatives au patrimoine en 9 "fiches actions" :

Liste des actions :

Action 1.1 :	Rationaliser les surfaces bâties en fonction des besoins
Action 1.2 :	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (Travaux)
Action 1.3 :	Améliorer la connaissance du patrimoine technique
Action 1.4 :	Optimiser la maintenance des installations climatiques
Action 1.5 :	Optimiser la conduite des installations climatiques (Energo)

Action 1.6 :	Connaissance des consommations
Action 1.7 :	Raccorder les bâtiments aux réseaux de chaleur vertueux
Action 1.8 :	Développer les chaufferies biomasse
Action 1.9 :	Développer le photovoltaïque en toiture

ACTION 1.1 : Rationaliser les surfaces bâties en fonction des besoins	
Constat et enjeux	On assiste depuis 20 ans à une baisse des effectifs de lycéens et à une évolution des besoins pédagogiques tandis que le patrimoine bâti reste sensiblement le même. Les surfaces bâties doivent donc être adaptées aux évolutions d'effectifs de lycéens et aux évolutions des besoins pédagogiques. Le Plan Lycées franc-comtois a évalué les possibilités d'adaptation du patrimoine aux besoins, de mutualisation, de désaffectations de bâtiments ou de sites et un croisement des analyses patrimoniales, démographiques et pédagogiques. Pour le territoire bourguignon, des travaux de rationalisation ont été réalisés sur des sites identifiés comme étant prioritaires (exemple lycée Blum au Creusot). Cette action vise à optimiser les surfaces des lycées tout en tenant compte de leurs besoins.
Traduction opérationnelle	**Actions à poursuivre** ▪ Réflexion globale (patrimoniale, démographique et pédagogique) sur les besoins en amont de chaque opération ▪ Schémas directeurs sur un certain nombre d'établissements priorisés ▪ « Stratégie d'Investissement » votée à l'AP du 30.06.17
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Lycées Direction Carte des Formations DRH, DAJ
Acteurs partenaires	Rectorat, DRAAF, lycées, départements et autres structures (IFSI, CFA …)
Calendrier de mise en œuvre	En continu
Moyens alloués	Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) Déploiement de la base de données patrimoniale (CADOLE)
Indicateurs de suivi	Nombre d'opérations engagées vis-à-vis de la Stratégie d'investissement (AP 30.06.17)
Indicateurs de résultat	Nombre de m² bâtis, nombre de m² désaffectés
Connexion enjeux	
Objectifs	Fermeture sites Beauregard (Lumière) et Bartholdi (Colomb)

ACTION 1.2 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (Travaux)	
Constat et enjeux	La Loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 aout 2015 et la réglementation orientent déjà fortement les actions à mettre en œuvre en matière de travaux de rénovation et de construction avec un objectif de réduction des consommations globale de 60% en 2050, et la réalisation d'audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments tertiaires de plus de 2000 m². La stratégie d'investissement votée en AP du 30.06.2017 intègre l'efficacité énergétique au même titre que l'accessibilité, la fonctionnalité et la sécurité dans un traitement homogène des opérations. (Budget : 100 millions d'€ / an) Plusieurs opérations d'envergure sont programmées pour lesquelles l'efficacité énergétique est une préoccupation majeure. La région s'est donc fixé des objectifs ambitieux : ▪ constructions neuves : Effinergie + ou même BEPOS sur certaines opérations ▪ restructurations lourdes et rénovations : BBC Réhabilitation (soit 40% de moins que la consommation de référence)
Traduction opérationnelle	**Actions en cours et à développer** ▪ Poursuivre et/ou engager les opérations programmées dans la Stratégie d'Investissement (AP 30.06.17) ▪ Réaliser des audits énergétiques sur tous les bâtiments > 2000 m² ▪ Alimenter les critères de priorisation des opérations du PPI et valider l'adéquation du PPI avec les objectifs de la Loi TECV. ▪ Plan de renouvellement des chaufferies ▪ Plan de renouvellement des régulations et déploiement de GTC ▪ Plan de maitrise de la demande d'électricité (MDE) ▪ Opérations exemplaires de bâtiments à énergie positive (BEPOS) Démarche de Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) : ▪ Renforcer l'accompagnement du service Expertise aux services opérationnels (SOB, SOD) ▪ Expérimenter une démarche de commissionnement des installations climatiques afin de garantir la qualité technique des ouvrages exécutés et d'optimiser les résultats attendus ▪ Etablir un « guide de prescriptions techniques »
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Achats, Direction des Lycées, Direction du numérique éducatif, Direction de la Transition énergétique, Direction Communication et relations avec les citoyens, Direction de l'Environnement
Acteurs partenaires	ADEME (audits), AMO, lycées…
Calendrier de mise en œuvre	En continu
Moyens alloués	Audits énergétiques — 1,5 millions € Audits, référentiels, accompagnement — 0,5 ETP à créer (service Expertise) Certificats d'économie d'énergie (CEE) — 0,5 ETP à créer Nécessité d'adapter les capacités humaines des services opérationnels et de faire des choix en matière d'investissements.
Indicateurs de suivi	Nombre d'opérations engagées (Effinergie +, BEPOS, BBC réhabilitation) Nombre d'audits réalisés Nombre de chaufferies et GTC rénovées ou installées
Indicateurs de résultat	Evolution de la consommation d'énergie (primaire, finale, fossile) pour le chauffage et l'électricité spécifique Evolution des émissions de GES, des consommations en kWh/m²/an, en kWh/m²/élève
Connexion enjeux	Equipements électriques (DL, DNE)
Objectifs	15% de réduction des consommations d'énergie finale à l'horizon 2021 (par rapport à 2009)

ACTION 1.3 : Améliorer la connaissance du patrimoine technique	
Constat et enjeux	La région a hérité de la gestion du patrimoine des lycées depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983. Historiquement, la connaissance du patrimoine technique reposait essentiellement sur les agents techniques et des données diffuses (DOE, bases de données diverses non rationalisées). La région Bourgogne a créé en 2012 un référentiel technique (atlas des installations techniques). Une expérimentation a également été menée en 2014 pour intégrer cette connaissance technique dans les maquettes numériques (BIM).
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** <u>Structuration de la connaissance</u> ▪ Poursuivre le relevé des installations techniques (chauffage, climatisation, ECS, ventilation, régulation et GTC) ▪ Réaliser les atlas des installations techniques (atlas des IT) sur l'ensemble du patrimoine existant (listes du matériel, plans de localisation, plans de zonage, schémas de principe). Ce déploiement se fera en 2 phases : 1 : relevé général (locaux techniques et réseaux primaires), 2 : relevé approfondi (réseaux secondaires) ▪ Constitution d'une base de données techniques (équipements) à intégrer dans la base patrimoine (Cadole) <u>Transmission de la connaissance</u> ▪ Structurer la documentation à remettre en fin de travaux : dossier des ouvrages exécutés (DOE) et dossier d'utilisation et d'exploitation-maintenance (DUEM) ▪ Organiser la transmission des ouvrages exécutés (documentation, formation) entre équipe de maitrise d'œuvre (BET et entreprises) et futurs utilisateurs (lycées et exploitants) ▪ Organiser la transmission des installations techniques pour les nouveaux arrivants (agents techniques)
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Achats, Direction des Lycées, Direction des ressources humaines, Direction de Transition énergétique, Direction de l'Environnement, DSI ...
Acteurs partenaires	Lycées, AMO, exploitants
Calendrier de mise en œuvre	En continu
Moyens alloués	(AMO) Relevé des installations (Atlas des IT) 100 000 € / an
Indicateurs de suivi	(AMO) Relevé des installations (Atlas des IT) nb d'atlas réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre d'atlas et exhaustivité des données
Connexion enjeux	

ACTION 1.4 : Optimiser la maintenance des installations climatiques	
Constat et enjeux	A propos du fonctionnement des EPLE, le Code de l'Education précise que la collectivité de rattachement « fait connaître - au lycée - les objectifs fixés et les moyens que celle-ci alloue à cet effet à l'établissement ». Le chef d'établissement est chargé de mettre en œuvre ces objectifs et de rendre compte de l'utilisation des moyens. Ainsi les EPLE gèrent en direct leurs contrats d'exploitation- maintenance des installations climatiques avec des entreprises extérieures. La DPGI intervient en conseil aux EPLE pour optimiser le contenu et le suivi opérationnel des contrats.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours** ▪ Un groupement de commandes pour la maintenance des installations climatiques (gaz) de 47 lycées, coordonné par un lycée ▪ Un suivi est réalisé annuellement pour le groupement de commandes et pour les contrats exploitation-maintenance des chaufferies bois **Actions à développer** ▪ Uniformiser les contrats en favorisant les groupements de commande ▪ Uniformiser la traçabilité des interventions et la documentation technique ▪ Accompagner les agents techniques et gestionnaires au suivi de la maintenance (AMO)
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Achats, Direction des Lycées
Acteurs partenaires	AMO, lycées
Calendrier de mise en œuvre	En continu
Moyens alloués	Acheteurs à la DA et lycées coordonnateurs à mobiliser AMO Accompagnement au suivi de maintenance 100 000 € / an (budget nouveau)
Indicateurs de suivi	Nombre de lycées intégrés aux groupements d'achat Nombre de lycées accompagnés
Indicateurs de résultat	idem
Connexion enjeux	Pérennité du patrimoine

ACTION 1.5 : Optimiser la conduite des installations climatiques (Energo)	
Constat et enjeux	A l'instar des contrats d'exploitation-maintenance, il est de la responsabilité des EPLE de « conduire » les installations climatiques. En général la conduite est faite en interne par les agents des lycées. La DPGI intervient en appui notamment par un programme de formation/perfectionnement des agents de maintenance dont un accompagnement personnalisé sur site. Le réglage des modes « réduit / confort » ou l'ajustement des courbes de chauffe, l'horaire de relance des chaudières le matin, sont autant de leviers pour réduire les consommations. On observe que le gisement d'économies est de l'ordre de 10 à 15% des consommations sur le chauffage.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours** ▪ Depuis 2011, 55 agents (20 EPLE) ont été formés grâce à cette démarche. Cela implique un engagement de leur part de relever les compteurs de façon hebdomadaire, en contrepartie ils bénéficient d'une formation annuelle de perfectionnement et de plusieurs visites personnalisées (~ 3 par an pendant 3 ans). **Actions à développer** ▪ Déployer la démarche dans tous les EPLE de la région.
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Directions partenaires	DRH, DA
Acteurs partenaires	ADEME, EPLE, Entreprises d'exploitation-maintenance
Calendrier de mise en œuvre	En continu
Moyens alloués	Accompagnement des agents des lycées 70 000 € / an
Indicateurs de suivi	Nombre de lycées engagés dans la démarche
Indicateurs de résultat	MWh économisés
Connexion enjeux	Fiches de postes des agents des lycées
Objectif	-10% sur les consommations d'énergie finale soit ~ 2200 MWh sur 12 EPLE, - 440 tonnes de CO_2 eq évitées

ACTION 1.6 : Connaissance des consommations	
Constat et enjeux	La connaissance des consommations est une priorité pour toute planification et action de gestion énergétique. Or depuis l'ouverture des marchés et la mise en concurrence des fournisseurs de gaz et électricité en 2014-2015, les données de consommation des EPLE sont diffuses.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours et à développer** ▪ Agréger et consolider les données de consommations et dépenses déclaratives des lycées (enquête DOLY) ▪ Récupérer les données de consommations des fournisseurs ▪ Recensement données production EnR ▪ Création d'un outil web de suivi multi-fluides ▪ Mise en place d'un suivi « macro » des consommations d'énergie primaire, finale, fossile, GES ▪ Mise en place d'un suivi à l'échelle d'un point de livraison, ▪ Evaluations « après travaux »
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction des Achats, Direction des Lycées, Direction de Transition énergétique, DSI, DPT, Direction Prospectives, DEP
Acteurs partenaires	Lycées, fournisseurs, exploitants
Calendrier de mise en œuvre	En continu
Moyens alloués	Structuration des données existantes + données fournisseurs + 0,5 ETP Mise en place des tableurs de suivi (AMO) 70 000 € (nouveau) Outil de suivi web multifluides DSI
Indicateurs de suivi	Disponibilité des données exhaustives Mise en place des différents outils
Indicateurs de résultat	idem
Connexion enjeux	SRCAE, SRADDET, Evaluation, bilans GES…

ACTION 1.7 : Raccorder les bâtiments aux réseaux de chaleur vertueux	
Constat et enjeux	Pour rappel, la distribution de chaleur est une compétence communale, transférable aux EPCI. La région n'est pas compétente en matière de desserte énergétique et peut seulement vendre de la chaleur à titre accessoire (ex chaufferie bois mutualisée d'une cité scolaire). La plupart des réseaux de chaleur utilise désormais une majorité d'énergies renouvelables ou de récupération (UIOM) dans leur mix énergétique. Les réseaux de chaleur représentent donc une alternative pertinente pour substituer les énergies fossiles par des renouvelables du fait de l'intermittence des EPLE notamment. Acheter la chaleur d'un réseau urbain permet aussi de s'affranchir des moyens de production et du risque gaz dans les lycées. 30 EPLE sont actuellement raccordés à des réseaux de chauffage urbain.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours** ▪ <u>Poursuivre le plan de raccordement des EPLE identifiés</u> Montbéliard LPO G Tillon (sites Viette et Grand Chênois), Vesoul (Belin + Munier + Pontarcher), Dijon (Castel), Château Chinon (Mitterrand + Lycée agricole Morvan), Cosne sur Loire (PG de Gennes), Fourchambault (Bérégovoy), Nevers (Colas), Varzy (Le Mont Châtelet) ▪ Etudier systématiquement les opportunités de raccordement lorsque le site se trouve à proximité d'un réseau de chaleur **Actions à développer :** ▪ Développer la transversalité avec la Direction de la Transition énergétique, l'ADEME et les communes pour identifier le potentiel de création de nouveaux réseaux de chaleur à proximité des EPLE. ▪ Mettre en place un guide de procédures pour l'instruction des dossiers de raccordement
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique, Direction des Affaires Juridiques, Direction des Lycées, Direction Prospectives (SIG), Direction Aménagement du territoire et numérique
Acteurs partenaires	ADEME, AMORCE, régies, autorités concédantes, délégataires et concessionnaires
Calendrier de mise en œuvre	En continu
Moyens alloués	Droits de raccordement (DR) : gratuit dans la plupart des cas Travaux d'adaptation (dépose chaudières…) : sur l'enveloppe travaux DPGI (GREAL)
Indicateurs de suivi	Nombre de sites raccordés à des réseaux de chaleur urbains Nombre de projets de raccordement
Indicateurs de résultat	MWh de chaleur achetée, % EnR, MWh énergie fossile substitués (primaire, finale), GES évités
Connexion enjeux	Développement des réseaux de chaleur sur le territoire Développement des filières forestières locales et création d'emplois locaux non délocalisables
Objectif	25 000 MWh d'énergie fossile substituées par la chaleur des RCU, - 2500 tonnes de CO_2 eq évitées

ACTION 1.8 : Développer les chaufferies biomasse	
Constat et enjeux	L'opportunité de créer une chaufferie biomasse dépend de nombreux critères qui sont appréciés en interne : absence de réseau de chaleur urbain à proximité, état des chaufferies existantes, profil des besoins en chaleur, espace disponible etc…. Malgré l'intermittence d'occupation des EPLE, la création de chaufferies biomasse est pertinente dans certains cas spécifiques.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours et à développer** ▪ Rénovation de la chaufferie bois du lycée E Faure à Morteau suite au Schéma Directeur engagé en 2016 ▪ Construction de la chaufferie bois de l'ENIL Mamirolle suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2016 (substitution fioul et propane) ▪ Etudes de faisabilité « chaufferies biomasse » à mener sur 3 EPLE et travaux : Challuy (EPLEFPA), Joigny (Davier + Verne), et Fontaines (EPLEFPA) ▪ Etudier systématiquement la faisabilité de mettre en place des chaufferies bois lorsque les chaufferies existantes arrivent en fin de vie et que le site semble opportun à la mise en place d'une chaufferie biomasse
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique, Direction des Affaires Juridiques, Direction des Lycées, Direction Europe et Rayonnement international
Acteurs partenaires	ADEME, FEDER
Calendrier de mise en œuvre	2018 - 2021
Moyens alloués	chaufferie bois du lycée E Faure à Morteau — 1 000 000 € TTC chaufferie bois de l'ENIL Mamirolle — 1 000 000 € TTC (- 340 000 € Subventions) 5 études de faisabilité — 25 000 € TTC 1 ETP à créer (service Expertise et services opérationnels
Indicateurs de suivi	Nombre d'études de faisabilité et d'opérations engagées
Indicateurs de résultat	MWh de chaleur produite, % EnR, MWh d'énergie fossile substitués, GES évités, puissance EnR installée
Connexion enjeux	Développement des filières forestières locales et création d'emplois locaux non délocalisables
Objectif	5 500 MWh d'énergie fossile substitués, - 1 250 tonnes de CO_2 eq évitées (+ pérennisation de 2 600 MWh E fossile substitués et 540 t CO_2eq évitées à Morteau)

ACTION 1.9 : Développer le photovoltaïque en toiture	
Constat et enjeux	L'énergie solaire est une énergie in épuisable et sûre, dont les coûts ont été divisés par 2 en moins de dix ans. La région s'est engagée dans son plan de mandat à développer le photovoltaïque notamment sur les toitures des lycées. Il existe déjà une vingtaine d'installations dans les EPLE en autoconsommation (~ 85 kWc) et 3 grosses installations en vente totale (FRAC, Bregille, Maison des énergies : 75 kWc). Au vu des tarifs d'achat et des profils de consommation des EPLE les installations seront dimensionnées prioritairement pour l'autoconsommation avec la possibilité de vente de surplus selon les données technico-économiques des études de faisabilité.
Objectif	Etudier le solaire photovoltaïque sur tous les bâtiments faisant l'objet d'une restructuration lourde ou de rénovation de couverture, dans la mesure du possible
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** <u>Intégration dans les travaux du PPI</u> ▪ Réaliser un état des lieux exhaustif des installations existantes dans les EPLE ▪ Intégrer une étude de faisabilité dans les projets déjà programmés (PPI et rénovation des toitures) en autoconsommation seule ou avec vente de surplus ▪ Suivi de production <u>Développement par un tiers investisseur privilégiant l'investissement citoyen :</u> ▪ Etudier le montage technique, financier et juridique de l'opération (AMO) ▪ Réaliser l'inventaire des toitures afin de connaitre le potentiel de développement sur les toitures des lycées (AMO) ▪ Appel à projets auprès des tiers investisseurs pour la conception / réalisation / exploitation d'installations PV avec mise en concurrence de l'occupation du domaine public ▪ Suivi du projet
Direction pilote	Direction du Patrimoine et de la Gestion Immobilière
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique, Direction des Affaires juridiques, Direction des Lycées, Direction des Achats, Direction de l'Economie, Direction de l'Environnement
Acteurs partenaires	
Calendrier de mise en œuvre	2018-2021
Moyens alloués	AMO : 100 000 € Travaux : sur le budget travaux. Les coûts actuels des opérations n'intègrent pas systématiquement le photovoltaïque (~ 2 € TTC /Wc installé) Moyens humains à créer : service expertise: 1 ETP (0,5 technique / 0,5 administratif)
Indicateurs de suivi	Nombre d'études de faisabilité engagées Nombre d'opérations engagées
Indicateurs de résultat	Energie produite et substituée (primaire, finale, fossile), GES évités, puissance EnR installée mixité ENR, surface installée
Connexion enjeux	Développement des énergies renouvelables

ACTION 1.10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées	
Constat et enjeux	Dans le cadre de ses compétences en matière de restauration collective, la région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité amplifier son accompagnement pour réduire le gaspillage alimentaire.
Contexte réglementaire	Le parlement européen, dans sa résolution de janvier 2012, demande aux états membres de réduire de moitié les quantités de gaspillage alimentaire d'ici 2025. En France, cette problématique du gaspillage se décline à travers « le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire » annoncé en juin 2015 par le ministre délégué à l'agroalimentaire.
Objectif	Permettre à chaque lycée de diminuer d'au moins 50 % le gaspillage alimentaire et de produire moins de 100 g par convives de déchets au terme d'une année scolaire.
Traduction opérationnelle	**Actions déjà réalisées/en cours :** L'opération « Accompagnement des lycées sur la réduction du gaspillage alimentaire » initiée en 2015/2016 à titre expérimental dans 10 lycées bourguignons a permis de mobiliser les équipes des services de restauration, de mettre en œuvre une démarche et des bonnes pratiques, et de réduire le gaspillage alimentaire par convive (avant : 2015 : 0,47 €/plateaux – 2016 : 0,30 €/plateau). Cet accompagnement intégrait l'installation de déshydrateurs pour permettre de réduire et de valoriser les bio-déchets des établissements. En 2016, au vu des résultats obtenus à l'issue de l'expérimentation, cette opération a été élargie à 20 nouveaux lycées bourguignons qui ont été dotés d'un déshydrateur. Ils seront accompagnés tant sur le plan technique (équipe de restauration) que sur le plan pédagogique (convives). Afin d'assurer une démarche qualité et d'équilibre alimentaire dans les établissements, la Région Bourgogne a développé plusieurs outils répondant à cet impératif : Bien Dans Mon Assiette, la Charte qualité de la restauration scolaire et la plateforme d'approvisionnement - circuits courts et proximité. Les établissements qui souhaitent poursuivre leur engagement dans cette démarche peuvent faire appel à ces dispositifs existants, ceux-ci ne figurant pas parmi les axes d'intervention prioritaires du projet « Ecolycée ». En 2016, la région a réalisé un inventaire auprès des communautés de communes et des syndicats inter-communaux dont dépendent les lycées bourguignons afin de connaitre les modalités de tri et les coûts des redevances payées par les établissements. Ces rencontres ont permis de mettre en relation les lycées avec les interlocuteurs chargés de la problématique « déchets » sur leur territoire. En 2017, 18 nouveaux lycées bourguignons ont été dotés de déshydrateurs et bénéficieront de l'accompagnement sur la réduction du gaspillage alimentaire. **Actions nouvelles :** En ce qui concerne les lycées francs-comtois, un état des lieux est en cours de réalisation afin de connaitre leurs pratiques en matière de gestion des déchets. Au vu des résultats de cet inventaire, la région Bourgogne-Franche-Comté mettra en place des dispositifs les mieux adaptés à chaque établissement.
Direction pilote	Direction des lycées
Directions partenaires	-
Acteurs partenaires	Lycées Communautés de communes et syndicats intercommunaux ADEME RECTORAT - DRAAF
Calendrier de mise en œuvre	2015-2020 : en cours de mise en œuvre
Moyens alloués	Budget : Pour l'acquisition de déshydrateurs.

	Pour la mise en œuvre de l'Accompagnement des lycées sur la réduction du gaspillage alimentaire.
Indicateurs de suivi	Nombre de repas et de rationnaires par établissements. Nombre d'établissements intégrant un traitement des déchets intégré à une filière locale Nombre d'établissements accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.
Indicateurs de résultat	Pesées des biodéchets des établissements. Coût des collectes des ordures ménagères des établissements.
Connexion enjeux	Faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle plus durable dans le cadre de la loi NOTRé qui prévoit que la réalisation des plans locaux de prévention et de gestion des déchets soit désormais transférée à la région.

ACTION 1.11 : Relocaliser les achats de denrées alimentaires locales et bio dans les restaurations collectives des lycées	
Constat et enjeux	La Région souhaite être exemplaire dans sa compétence en matière de restauration collective, au-delà de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité amplifier son accompagnement pour relocaliser les achats de denrées alimentaires locales et bio dans les restaurations collectives des lycées.
Contexte réglementaire	
Objectif	L'objectif est que 50% des aliments fournis dans la restauration collective des lycées soit issue de l'agriculture de proximité dont au moins 20% de l'agrobiologie à l'horizon 2021 Implication d'au moins 60 établissements dès 2018
Traduction opérationnelle	**Actions déjà réalisées/en cours :** ▪ Recensement des besoins des lycées ▪ Harmonisation des pratiques d'achat dans le cadre de la commande publique ▪ Travail collaboratif avec 21 lycées pilotes répartis sur l'ensemble du territoire pour identifier les freins au développement des produits locaux et/ou bio dans vos restaurations collectives ▪ Fédération des sept groupements d'achats alimentaires des départements **Actions à développer :** ▪ Réalisation d'une cartographie des consommations annuelles des lycées ▪ Extension de l'outil Easylis permettant un suivi des consommations des lycées aux lycées franc-comtois ▪ Identification de l'offre disponible en produits alimentaires locaux et bio qui pourraient alimenter la restauration collective ▪ Structuration des filières agricoles ▪ Formation des agents en charge de la restauration ou l'adaptation des locaux ▪ Structuration de la démarche : instauration d'un comité de pilotage stratégique et de comités de pilotage opérationnels
Direction pilote	Direction des Achats
Directions partenaires	Direction des Lycées (mobilisation des établissements, identification de leurs besoins) Direction de l'Agriculture (structuration de l'offre) Direction des Ressources Humaines
Acteurs partenaires	Lycées Rectorats de Dijon et de Besançon DRAAF, départements, chambres d'agriculture, groupements d'achats publics…
Calendrier de mise en œuvre	2018 : structuration du projet avec instauration des comités de pilotage, mobilisation des lycées, développement de l'outil Easylis dans tous les lycées, identification de l'offre régionale en produits alimentaires locaux et bio
Moyens alloués	1 ETP dédié à la direction des achats
Indicateurs de suivi	Nombre d'établissements impliqués dans la démarche, nb de lycées équipés d'Easylis Tenue des comités de pilotage et nb d'acteurs présents aux comités Progression du nb de marchés passés en produits locaux et bois
Indicateurs de résultat	Réalisation de la cartographie des besoins dans les lycées % d'aliments fournis dans la restauration collective issus d'agriculture de proximité et % de produits issus de l'agriculture biologique
Connexion enjeux	Plan régional de Développement Agricole Action10.4 de la stratégie de transition énergétique : Ancrer les projets de développement agricole dans les territoires et développer les circuits économiques de proximité des produits agricoles et du bois

ACTION 1.12 : Développer la démarche Ecolycée	
Constat et enjeux	La région sensibilise les élèves au développement durable. Elle conduit des démarches afin de répondre aux enjeux du développement durable par le biais d'une charte régionale « Eco lycée », qui a pour objectif de faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.
Contexte réglementaire	Règlement d'intervention Charte Eco lycée
Objectif	Faire évoluer les comportements quotidiens de l'ensemble des membres des communautés éducatives en matière de développement durable. Inviter les établissements à définir et mettre en œuvre de *bonnes* pratiques individuelles et collectives dans l'accomplissement des missions de chacun et dans l'accompagnement des jeunes à la citoyenneté, en complémentarité avec les actions d'Education au Développement Durable menées par la DRAAF et le Rectorat, en s'adaptant aux spécificités des lycées et leurs réalités en matière de développement durable.
Traduction opérationnelle	**Actions déjà réalisées/en cours :** Impulsée par la Région Bourgogne dès la rentrée 2011. Une charte fixe les engagements pris conjointement par la région et les établissements volontaires. Propose une démarche : o Globale par la prise en compte de l'ensemble des composantes du développement durable, notamment les trois piliers, à savoir, le milieu économique, socioculturel et environnemental o Concertée avec la mobilisation de l'ensemble des membres des communautés éducatives et de leurs partenaires o Pérenne, les établissements s'inscrivant dans un processus d'amélioration progressive et continue, reposant sur une auto-évaluation 4 axes prioritaires d'intervention parmi les grandes thématiques du Développement durable : o Adopter une consommation plus économe et plus responsable des énergies o Préserver les ressources naturelles : eau, faune, flore et biodiversité o Réduire et gérer autrement les déchets : recyclage et valorisation o Lutter contre les inégalités, comprendre et respecter les droits et agir pour la solidarité Un engagement reconnu et valorisé par une procédure de labellisation, qui comporte trois niveaux : o Niveau 1 : Confirmation de l'engagement. o Niveau 2 : Maîtrise de l'engagement. o Niveau 3 : Lycée référent. Le développement d'un ou plusieurs projet(s) "innovant(s)" constitue un atout supplémentaire pour l'établissement qui effectue sa demande de labellisation. Il fait partie intégrante du plan d'actions. Le lycée développe un projet "innovant" s'il s'engage à mettre. A ce jour, 9 établissements sont labellisés « Eco lycée ». **Octobre 2014** : modification du règlement d'intervention afin de rendre le dispositif pérenne alors qu'il était initialement prévu sur trois ans, et d'inciter les établissements non-inscrits à entrer dans la démarche. Ceci leur permet de mettre en valeur des actions liées au développement durable qu'ils ont certainement déjà engagées. Par ailleurs, la Région Bourgogne a fait évoluer certains de ses dispositifs existants pour intégrer cette démarche. Elle a adapté également les dossiers types de demande de subvention « Equipements ». **Actions à conforter :** **Décembre 2016** : le règlement d'intervention a fait l'objet d'une nouvelle modification, puisque la région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité étendre cette action à l'ensemble des lycées bourguignons et francs-comtois.

	En effet, les lycées francs-comtois ont été accompagnés de 2007 à 2012 dans la mise en œuvre d'un Agenda21 par un AMO. 49 établissements sont entrés dans cette démarche. Depuis 2012, il n'y a plus d'accompagnement de ces lycées et beaucoup ont alors intégré la démarche E3D de l'académie de Besançon. **Actions nouvelles :** **Septembre 2017** : la région Bourgogne-Franche-Comte travaille lien avec les rectorats de Dijon et Besançon afin d'adopter une démarche commune sur les politiques d'Education au Développement Durable à l'échelle de la région académique Bourgogne-Franche-Comté. En effet, l'académie de Besançon-Dijon dispose d'un label E3D « Education au développement durable » qui impulse une démarche de développement durable dans les établissements. Un nouvel appel à candidature commun sera lancé dès la rentrée 2017. Les procédures de labellisation et les visites sur site seront réalisées conjointement par la région et le rectorat. Par ailleurs, un état des lieux sera réalisé auprès des lycées francs-comtois inscrits au préalable dans la démarche Agenda21 afin de les intégrer dans la démarche Ecolycée.
Direction pilote	Direction des lycées
Directions partenaires	-
Acteurs partenaires	Lycées Rectorats de Dijon et de Besançon DRAAF
Calendrier de mise en œuvre	Action pérenne
Moyens alloués	Budget : financement des « projets innovants » allouée (2017 : 20 000 €).
Indicateurs de suivi	Nombre d'établissements inscrits dans la démarche Nombre d'actions réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre d'établissements intégrant la démarche Nombre d'établissements labellisés
Connexion enjeux	Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Orientation 2 : La Région exemplaire dans sa commande publique

La commande publique, du fait de son poids économique en France et en Europe (respectivement 10%1 et 14%2 du PIB), constitue l'un des principaux leviers de la transition écologique. Au-delà du rôle d'exemplarité des autorités publiques, les volumes d'affaires engagés impactent directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs. Les récentes réformes de la commande publique en France et en Europe réaffirment le rôle incitatif des marchés publics, qui doivent être mis au service des politiques publiques, notamment en matière de développement durable. Les enjeux d'innovation et de performance sociale et environnementale sont donc hissés au coeur de cette « nouvelle » commande publique, au niveau des grands principes que sont la transparence, l'équité et la libre-concurrence.

Conscient de l'intérêt de la démarche, l'exécutif régional entend s'appuyer sur l'achat public pour satisfaire plus prioritairement les objectifs suivants de la stratégie de mandat :

1- La relocalisation des achats alimentaires

2- Le recours aux matériaux et aux techniques constructives locaux

ACTION 2.1 : Etudier les opportunités d'achats d'électricité renouvelable	
Constat et enjeux	En complément de la politique de sobriété et d'efficacité énergétique, il est envisagé d'acheter de l'électricité renouvelable. Consommer de l'électricité renouvelable signifie qu'un lien contractuel unit un producteur d'électricité renouvelable et la collectivité, via un fournisseur d'électricité. Le fournisseur d'électricité s'engage à s'approvisionner en électricité renouvelable à hauteur de ce qu'il commercialise. L'engagement de la collectivité permet d'encourager la production d'énergie d'origine renouvelable et valorise les projets existants
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Analyser l'opportunité d'acheter de l'électricité verte ▪ Analyser le mix énergétique à l'origine de l'électricité consommée actuellement dans le patrimoine de la Région ▪ Etudier le nombre de contrats susceptibles d'évoluer
Direction pilote	Direction des Achats, Direction des Moyens Généraux, Direction de la Gestion Patrimoine et Immobilière
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique
Acteurs partenaires	Fournisseurs d'énergie
Calendrier de mise en œuvre	2018 -2021
Moyens alloués	A déterminer
Indicateurs de suivi	
Indicateurs de résultat	% d'électricité renouvelable certifiée avec garantie de production dans la consommation
Connexion enjeux	Stratégie d'achat public de la Région, Politique de développement des énergies renouvelables

ACTION 2.2 : Intégrer la transition énergétique et l'économie circulaire dans les marchés publics	
Contexte réglementaire	L'article 62 du décret 2016-360 du 26 mars 2016, permet à l'acheteur de se fonder sur des critères « comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux » … Il confirme que le « moins disant » n'est plus la norme en matière de commande publique. Le critère prix unique ne peut désormais être considéré que pour « l'achat de services ou de fournitures standardisés dont la qualité est insusceptible de variation d'un opérateur économique à l'autre ». Des critères relatifs à l'efficacité énergétique, à la durée de vie des produits, à l'intégration de matières biosourcées et de matières recyclées, ou la réparabilité peuvent donc être pris en compte. La liste des critères évalués, ainsi que les modalités de calcul (méthode, pondération, etc.) doivent être précisés dans les documents de la consultation. La loi de transition énergétique pour la croissance verte précise la commande publique est « mise au service de la transition vers l'économie circulaire ». Par ailleurs, l'acheteur fonde désormais son choix sur « le coût, déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie » ou sur «une pluralité de critères non-discriminatoires et liés à l'objet du marché public »
Traduction opérationnelle	La Région s'engage à intégrer dans sa politique d'achats les critères ci-dessus progressivement dès lors qu'elle acquiert des biens, des services et / ou des travaux fortement consommateurs en énergie et autres ressources naturelles. **Actions à développer** ▪ Faire un bilan précis de la mise en œuvre des critères concourant à la transition énergétique dans la commande publique et formaliser une démarche d'achats durables en interne. ▪ Mettre en place un groupe de travail en interne pour animer une démarche d'amélioration continue de l'achat public durable ▪ Organiser des formations appropriées pour les agents responsables des achats publics. ▪ Etudier les pratiques déployées et faire de la veille sur l'intégration des critères énergie-climat-économie circulaire dans les achats publics.
Direction pilote	Direction des Achats
Directions partenaires	Direction de l'Environnement Direction de la Transition Energétique Direction des Moyens Généraux
Acteurs partenaires	Réseaux d'acheteurs publics durables
Calendrier de mise en œuvre	2018 : bilan des achats publics durables, Elaboration d'un programme d'actions 2019-2021 : Passation des marchés intégrant les nouveaux critères
Moyens alloués	Budget constant
Indicateurs de suivi	Nombre de critères relatifs aux orientations transition énergétique intégrés Nombre de marchés et % de marchés intégrant les critères de transition énergétique et d'économie circulaire
Indicateurs de résultat	Evolution des émissions de CO_2 imputables aux intrants de la Région
Connexion enjeux	-

Orientation 3 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable

Orientation 3 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable

ACTION 3.1 : Intégrer la transition énergétique dans le schéma directeur durable	
Contexte	Le Schéma directeur durable des Moyens Généraux de la collectivité vise à intégrer les différentes composantes du plan de mandat relatif au développement durable, à l'environnement et à la transition énergétique. Ce document a pour ambition de mobiliser les équipes des moyens généraux en charge de l'organisation interne de la collectivité sur ces thématiques de stratégie de mandat.
Traduction opérationnelle	**Axe 1 : l'immobilier durable** La performance énergétique des bâtiments vise plusieurs objectifs d'envergure en termes de gestion éco-responsable, déjà initiés et à poursuivre dans la durée : • Généraliser les dispositifs à LED et basse consommation et détecteurs de présence. Rénover les architectures courants forts permettant de sécuriser les infrastructures et économiser l'énergie • Poursuivre la politique d'approvisionnement en électricité verte et augmentation de la part des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments administratifs • Poursuivre les labellisations BBC et l'isolation des toitures. • Optimiser les surfaces des locaux administratifs et réduire les surfaces louées permettant des économies de loyer et de fluides. • Réaliser les économies d'eau, notamment par la généralisation des robinets détecteurs de présence • Développer les actions de communication et de sensibilisation aux bons gestes d'économie d'énergie. **Axe 2 : la gestion durable des ressources** • Poursuivre la politique de réduction du papier par la dématérialisation, actions sur les systèmes d'impression (diminution et renouvellement du parc machine), augmentation de la fourniture de papier recyclé français (circuit court). • Déployer les dispositifs de tri sélectif du papier et autres déchets au sein des bâtiments administratif, compostage des déchets organiques, poursuivre les actions en faveur d'une économie sociale solidaire pour la collecte des déchets papier. **Axe 3 : la mobilité durable** Diminuer la consommation en énergie fossile, c'est l'objectif stratégique des différentes actions du schéma qui, couplées, concourent à diminuer fortement le nombre de km parcourus par des véhicules à énergie fossile telles que : • Encourager le covoiturage entre agents de la Région et avec les agents de l'Etat au travers d'une plateforme mutualisée, ADMOBI. • Renforcer la flotte de véhicules électriques au détriment des véhicules à énergie fossile et notamment diesel, tout en visant la réduction globale du parc de véhicules (hors compétences nouvelles). • Développer l'auto-partage notamment par le service Citiz Bourgogne Franche Comté permettant à ses abonnés de disposer d'un service de location de véhicules de courte durée (sur Dijon uniquement pour l'instant) afin de compléter l'offre de déplacement existante en transport public et modes doux. • Poursuivre les formations à l'éco-conduite auprès des agents qui sont amenés à se déplacer de manière fréquente avec les véhicules de services.

	• Promouvoir l'usage des transports en commun et les méthodes de déplacements alternatifs notamment par le développement du parc de vélos électriques sur Besançon et Dijon. • Encourager au non déplacement grâce au développement de la visioconférence par l'équipement généralisé des salles de réunion. **Axe 4 : la restauration durable des manifestations et des cérémonies** Favoriser l'achat durable, local et éthique pour les prestations de restauration de l'Institution, c'est également faire preuve d'un comportement écoresponsable exemplaire notamment par : • Développer l'approvisionnement en produits locaux et issus de l'agriculture biologique dans le cadre de nos cahiers des charges de marchés de prestations de restauration. • Poursuivre la réduction de la part du plastique non bio-dégradable et non recyclable dans les accessoires : verres, couverts, emballages, bouteilles d'eau. • Organiser le traitement des matières organiques et leur compostage.
Direction pilote	Direction des Moyens Généraux
Directions partenaires	Direction des Systèmes d'Information Direction des Ressources Humaines Direction de l'Environnement Direction de la Transition Energétique

Orientation 4 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région

Orientation 4 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région

Action 4.1 : Intégrer la transition énergétique parmi les priorités du plan de formation de la Région	
Constat et enjeux	La transition énergétique et écologique et l'économie circulaire sont des priorités du mandat Cette priorité concerne l'ensemble des agents de la Région, à titre personnel comme professionnel. Or les concepts ne sont pas nécessairement connus de tous d'une part et certaines orientations nécessitent une montée en compétences de certains agents dont ce n'est pas le cœur de métier d'autre part. Il convient donc d'identifier les actions de sensibilisation et de formation nécessaires et de les inscrire dans le plan de formation.
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Identifier les actions de sensibilisation et de formation nécessaires pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique ▪ Les mettre en œuvre progressivement à l'ensemble des agents dans le cadre du plan de formation
Direction pilote	Direction des Ressources Humaines
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique et toutes les directions de la Région
Acteurs partenaires	CNFPT…
Calendrier de mise en œuvre	Elaboration du plan de formation : 1er semestre 2018 Plan de formation : 2019-2021
Moyens alloués	A définir
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation et de formation recensées et/ou organisées Nombre d'agents sensibilisés/formés
Indicateurs de résultat	Intégration de la dimension transition énergétique dans les RI et actions de la Région (éco-conditionnalité, intégration des préoccupations de mobilité propre, de la performance énergétique, de l'économie circulaire…)
Connexion enjeux	

Gouvernance

Orientation 5 : Définir la stratégie et renforcer la gouvernance d'une Région à énergie positive

La stratégie de mandat 2016-2021 fait de la transition énergétique l'une des priorités du mandat. " Cela suppose une stratégie globale, puissante, transversale, pluriannuelle avec des moyens financiers et humains dédiés. "

Lors de l'Assemblée Plénière des 29 et 30 juin 2017, un consensus s'est exprimé sur la nécessité de définir des objectifs ambitieux mais réalistes, partagés avec les territoires et de se fixer des priorités en s'appuyant sur les atouts et compétences de la Région.

La présente partie vise à traduire en actions les actions relevant notamment de la stratégie et de la gouvernance.

Liste des actions :

- Action 5.1 : Définir et partager les ambitions d'une Région à Energie Positive
- Action 5.2 : Mettre en place une gouvernance permettant d'assurer la mise en œuvre de la transition énergétique et intégrer la prise en compte des orientations d'une Région à Energie Positive dans les démarches et politiques de la Région
- Action 5.3 : Intégrer les ambitions d'une Région à Energie Positive dans le futur SRADDET : définir un cap en intégrant l'ambition d'une Région à Energie Positive et la partager avec les territoires
- Action 5.4 : Elaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ainsi qu'un Plan d'Actions d'Economie Circulaire
- Action 5.5 : Intégrer la transition énergétique dans la stratégie numérique
- Action 5.6 : Développer la Recherche et l'innovation en matière de transition énergétique
- Action 5.7 : Consolider, coordonner et diffuser les études et observatoires sur les questions climat-air-énergie à l'échelle régionale
- Action 5.8 : Organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences climat, air, énergie
- Action 5.9 : Structurer une stratégie de communication globale sur la transition énergétique
- Action 5.10 : Elaborer la feuille de route régionale de la transition énergétique Etat-ADEME-Région
- Action 5.11 : Organiser la gestion de la Transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTEs)
- Action 5.12 : Développer la coopération dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique avec le land de Rhénanie Palatinat

ACTION 5.1 : Définir et partager les ambitions d'une Région à Energie Positive	
Constat et enjeux	Les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie ont fixé les objectifs et orientations climat, air, énergie des deux ex-Régions. Ces objectifs et ambitions correspondaient au cadre national du « Grenelle de l'Environnement ». Depuis, la France a réaffirmé et renforcé ses ambitions à travers la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte adoptée en août 2015 d'une part et plus récemment avec le Plan Climat National d'autre part, qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. De son côté, la Région a adopté dès décembre 2016 une nouvelle stratégie de mandat (pour la période 2016-2021) et a fixé le cap: devenir une Région à énergie positive et zéro déchet à l'horizon 2050. Il convient donc de définir et partager la nouvelle trajectoire sur la base d'un scénario « Région à énergie positive ».
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Elaborer le nouveau scénario « Région à Energie Positive » à l'horizon 2050 à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, en faisant des points d'étape 2021-2026-2030 ▪ Approfondir les impacts du scénario sur les filières économiques régionales et sur l'emploi ▪ Partager et décliner dans une approche simplifiée les objectifs et le scénario dans les territoires
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Prospective Direction Aménagement du Territoire et Numérique Direction Transitions Professionnelles et Orientations Direction Transport et Infrastructure Direction Mobilités du Quotidien Direction de l'Economie Direction de l'Environnement Direction de l'Agriculture et de la Forêt….
Acteurs partenaires	Etat, ADEME, Observatoire régional Climat-Air, Energie, Départements, Agglomérations, collectivités porteuses de démarches de transition énergétique, organismes consulaires, Agence régionale de développement, de l'innovation et de l'économie….
Calendrier de mise en œuvre	2018 : Elaboration d'un scénario « Bourgogne Franche-Comté à énergie positive » 2ème semestre 2018 : Etude complémentaire de l'impact économique du scénario
Moyens alloués	Moyens humains : A définir Budget : Elaboration d'un scénario régional et déclinaison simplifiée dans les territoires : 100 000 euros Etude complémentaire impact économique : 50 000 euros
Indicateurs de suivi	Elaboration du scénario « Bourgogne Franche Comté à Energie Positive » et nb de personnes/structures consultées Elaboration de l'étude économique Déclinaison territoriale simplifiée du scénario Bourgogne Franche-Comté à énergie positive
Indicateurs de résultat	Intégration du scénario dans le SRADDET Nb de territoires intégrant les ambitions d'un Territoire à Energie Positive

ACTION 5.2 : Mettre en place une gouvernance permettant d'assurer la mise en œuvre de la transition énergétique et intégrer la prise en compte des orientations d'une Région à Energie Positive dans les démarches et politiques de la Région	
Constat et enjeux	La stratégie de mandat fait de la transition énergétique l'une des priorités du mandat. La transition énergétique concerne tous les secteurs d'activités et tous les acteurs du territoire : institutions, entrepreneurs, citoyens… La stratégie régionale vise à mobiliser toutes les politiques et démarches régionales et à rechercher la cohérence d'intervention entre les politiques sectorielles et entre l'échelon régional et les échelons territoriaux. Afin de porter ces actions dans les années à venir, il est indispensable de mettre en œuvre une gouvernance adaptée.
Traduction opérationnelle	**Actions menées ou en cours** ▪ Adoption de la stratégie de mandat et l'engagement « Faire de la Bourgogne Franche Comté une région à énergie positive » en décembre 2016 ▪ Consultation du CESER sur la transition énergétique au printemps 2017 ▪ Consultation citoyenne via la plateforme collaborative « Je participe » ▪ Organisation d'un débat sur la transition énergétique lors de l'Assemblée Plénière du 30 juin **Actions à développer** ▪ Elaborer la stratégie opérationnelle de transition énergétique : définir les objectifs prioritaires exprimés dans le plan de mandat et lors de l'Assemblée Plénière du 29 juin ▪ Consolider la gouvernance en interne : bureau ou comités de pilotage associant les Vice-Présidents concernés, comités techniques, etc. ▪ Identifier et consolider les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie ▪ Mettre en œuvre un dispositif de suivi-évaluation ▪ Présenter annuellement un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de la transition énergétique en Assemblée Plénière ▪ Intégrer les ambitions d'une Région à Energie Positive dans : - le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; - la nouvelle génération de politiques territoriales ; - le futur Schéma Régional de l'Intermodalité ; - les clauses de revoyure des programmes européens ▪ Assurer une gouvernance permettant la traduction concrète de ces orientations dans les différents secteurs et dans les territoires ▪ Conditionner les aides, les dispositifs et règlements d'intervention conformément aux ambitions d'une Région à Energie Positive
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique Direction Prospective Direction de l'Europe et du rayonnement international Direction Transport et Infrastructure Direction Mobilités du Quotidien Direction de l'Economie Direction de l'Environnement Direction de l'Agriculture et de la Forêt…..
Acteurs partenaires	DREAL, ADEME, Conseils Départementaux, Agglomérations, syndicats d'énergie, collectivités développant un projet territorial, Parcs Naturels Régionaux…
Calendrier de mise en œuvre	2018-2019 : intégration progressive des enjeux dans les documents régionaux 2018 : Consolidation de la gouvernance interne et externe
Moyens alloués	Moyens humains : 1 poste de Chef de projet Transition Energétique Budget : à déterminer
Indicateurs de suivi	Dispositif de suivi-évaluation à mettre en œuvre Mise en œuvre du comité de pilotage/bureau dédié et des comités techniques Nombre de réunions tenues dans le cadre de la gouvernance Nombre de participants aux réunions

Indicateurs de résultat	Budget consacré à la TE et actions engagées Rapport d'activités annuel présenté en Assemblée Plénière
	Suivi des indicateurs climat, air, énergie au niveau régional et dans les territoires
Connexion enjeux	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, Schéma Régional de Développement Economique, Schéma régional de l'intermodalité, Programmes européens, CPER…

ACTION 5.3 : Intégrer les ambitions d'une Région à Energie Positive dans le futur SRADDET : définir le SRADDET en intégrant l'ambition d'une Région à Energie Positive et porter ses orientations dans les SCoT et les PLUI	
Constat et enjeux	La Région doit jouer un rôle de chef de file en matière d'aménagement du territoire. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a confié à la Région l'élaboration d'un nouveau document de planification, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Il fixe les orientations de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de désenclavement et d'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Ce schéma a pour vocation d'intégrer plusieurs schémas : le schéma régional des infrastructures et des transports, le schéma régional de l'intermodalité, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, le schéma régional de cohérence écologique et le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Il conviendra donc de bien définir les objectifs et orientations afin de répondre aux ambitions d'une région à énergie positive à l'horizon 2050. Par ailleurs, le schéma a un caractère prescriptif. Il devient opposable aux documents de planification infra régionaux (SCOT, PLUi ou à défaut PLU et cartes communales ainsi qu'aux PDU, PCAET et chartes de parcs naturels régionaux). Ces documents reprendront les objectifs du SRADDET et devront être compatibles avec les règles générales édictées dans le fascicule. Seront notamment déterminées dans le fascicule, les mesures favorables au développement des énergies renouvelables et de récupération. La Région doit donc élaborer un SRADDET affirmant des orientations d'aménagement et de développement durable du territorial régional à décliner dans les politiques régionales et infra régionales. Ce schéma devra définir des orientations à moyen et long terme, sur les domaines cités ci-dessus en cohérence avec les ambitions d'une Région à Energie Positive.
Traduction opérationnelle	**Actions à développer – SRADDET** ▪ Elaboration du SRADDET : intégration des orientations et objectifs en cohérence avec les ambitions d'une Région à énergie positive à l'horizon 2050 ▪ Identifier clairement les objectifs les plus stratégiques où des objectifs chiffrés sont attendus en explicitant les attentes vis-à-vis des territoires ▪ Partager le SRADDET : formation/information au niveau infra régional, dans les territoires, axées notamment sur la transition énergétique ▪ Mobiliser les territoires, les acteurs via la prescriptivité, la contractualisation. . **Actions à développer - SCoT** ▪ S'organiser politiquement et techniquement pour accompagner l'élaboration de SCoT intégrant les orientations d'une Région à Energie Positive : - Organiser des échanges avec les SCOT pour cerner les trajectoires portées par ces territoires; - Organiser et mobiliser un réseau de référents techniques internes au sein de chaque pôle et direction fonctionnelle sur la déclinaison des enjeux prioritaires de la Région dans les SCoT et PNR **Identifier les attentes vis-à-vis des PCAET** **Après adoption du SRADDET :** ▪ Faire entendre et partager la position de la Région en matière d'aménagement du territoire pour accompagner l'élaboration des documents de SCoT/PLUi/PNR intégrant les orientations d'une Région à Energie Positive : ▪ Réaliser un porter à connaissance des orientations de la Région (à partir du SRADDET et des orientations sectorielles en phase amont des SCoT/PLUI/PNR ; ▪ Se donner les moyens d'instaurer un dialogue politique et technique avec les syndicats mixtes SCoT/PLUI à chacune des phases d'élaboration (diagnostic, PADD, DOO) comme vecteur de cohérence entre politiques régionales et projets de territoires.

	▪ Après adoption du SRADDET : Rendre un avis Région de prise en compte et compatibilité du SCoT/PLUi/PNR au regard des orientations énergie climat définies par le SRADDET : - S'assurer de la prise en compte de la problématique des déplacements et des transports de marchandises ; - S'assurer de l'intégration de critères et d'objectifs d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de GES et de préservation de la qualité de l'air ; - S'assurer de la prise en compte des impacts du changement climatique dans les SCoT. - S'assurer de l'intégration de la limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces naturels, etc
Direction pilote	Direction Prospective/DATN
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique Direction de l'Economie Direction Mobilités du Quotidien Direction de l'Environnement
Acteurs partenaires	DREAL, Direction Départementale des Territoires, syndicats mixtes porteurs de SCoT, EPCI, Pays, agences d'urbanisme
Calendrier de mise en œuvre	2017-2021
Moyens alloués	Moyens humains : 1 ETP à la DP partagé entre 4 chargés de mission + DATN Budget : - Budget DATN alloué aux journées d'échange réseaux - Parcours de formation élus – techniciens Région : - conférence annuelle des Présidents de SCoT
Indicateurs de suivi	Part du territoire couvert par les SCoT et PLUi intégrant les ambitions d'une région à énergie positive Nombre de porter à connaissance Nombre d'avis de la Région portés dans les SCOT, les PLUi et les PCAET
Indicateurs de résultat	% du territoire couvert par les SCoT et PLUi intégrant les critères énergie climat Prise en compte des critères climat énergie dans les SCoT Accroissement de puissances EnR installées par le territoire contractant Réduction des consommations énergétiques et des émissions d'émissions de Gaz à Effet de Serre par territoire contractant Evolution de l'artificialisation des espaces
Connexion enjeux	Acte III de la décentralisation : évolution de la compétence et du rôle des Régions en matière d'aménagement du territoire

ACTION 5.4 : Elaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et un Plan d'Actions Economie Circulaire (PAEC)	
Constat et enjeux	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. Cela fait de la prévention un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation.
Contexte réglementaire	Avec la publication de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 8 août 2015, le législateur est intervenu de manière forte sur les plans de prévention et gestion des déchets et sur la compétence et le traitement des déchets ménagers et assimilés : La Région devient ainsi autorité planificatrice pour les toutes catégories de déchets (hors nucléaire, de niveau national) et doit élaborer un **Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD)** qui comportera un Plan Régional d'actions en faveur de **l'économie circulaire.** Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets vient préciser un certain nombre de points relatifs à l'élaboration du PRPGD.
Objectif	Le PRPGD va définir des objectifs de réductions de la production de déchets et proposera les actions à mettre en œuvre pour y parvenir, notamment via le PAEC. La loi LTECV du 17 août 2015 fixe des objectifs de réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025 (Cf. graphe ci-dessous) De réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an en 2020 par rapport à 2010 Orienter vers les filières de valorisation 55% des Déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025 Valoriser sous forme matière 70% des déchets du BTP en 2020
Traduction opérationnelle	Le document PRPGD et son PAEC, puis une politique régionale incitative
Direction pilote	Direction de l'Environnement
Directions partenaires	Direction de l'Economie, Direction de la transition énergétique, Direction Prospective
Acteurs partenaires	DREAL, ADEME, EPCI et syndicats compétents, associations d'usagers et de protection de la nature.
Calendrier de mise en œuvre	2017-2018
Moyens alloués	5 marchés publics dans une enveloppe budgétaire globale de 500 000 €
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions en phase d'élaboration, nombre de participants aux réunions
Indicateurs de résultat	PRPGD approuvé (délibération du conseil régional) % de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an % des DND orientés vers les filières de valorisation % des déchets du BTP valorisé sous forme matière
Connexion enjeux	SRDEII

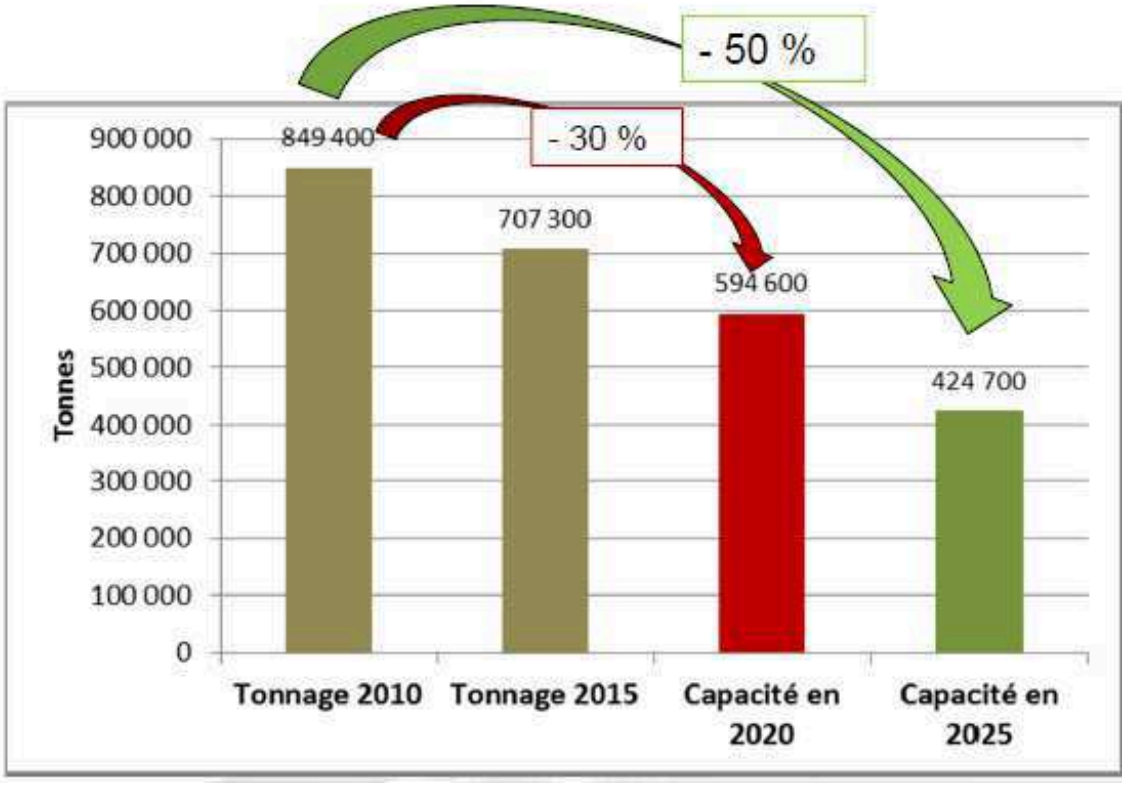
- 50 %
- 30 %
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
0
Tonnes
849 400
707 300
594 600
424 700
Tonnage 2010
Tonnage 2015
Capacité en 2020
Capacité en 2025

ACTION 5.5 : Intégrer la transition énergétique dans la stratégie numérique	
Constat et enjeux	Le numérique constitue à la fois une solution pour répondre aux enjeux de la transition énergétique mais il est également un problème car à l'origine d'une demande croissante en électricité. Le secteur du numérique est un très gros consommateur d'énergie (notamment à travers les besoins des serveurs du cloud), et consomme environ 10% des ressources électriques mondiales. Les technologies numériques entraînent divers effets de bord qui atténuent (voire annulent) les gains énergétiques réalisés. Comme le souligne Daniel Kaplan, cofondateur et délégué général de la Fondation internet nouvelle génération, "le numérique est une force transformatrice, dont on ne connaît pas encore la destination", c'est exactement l'inverse pour la transition énergétique, où le but à atteindre est clair mais les moyens à mettre en œuvre ne le sont pas toujours". L'enjeu de la stratégie numérique est donc double, d'une part d'atténuer les impacts énergétiques du développement des usages du numérique et d'autre part de permettre l'accélération de la transition énergétique.
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Identifier dans la stratégie numérique les impacts négatifs de la stratégie sur la transition énergétique (technologies, applications, comportements avec notamment les effets rebonds) ▪ Mettre le numérique au service de la transition énergétique : smart grids, smart cities, mobilité intelligente et propre…..
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Calendrier de mise en œuvre	2018 : Elaboration de la stratégie de transition énergétique
Moyens alloués	
Indicateurs de suivi	Actions de maîtrise des impacts engagées Actions de développement des usages en faveur de la transition numérique engagées
Indicateurs de résultat	
Connexion enjeux	

La loi de transition énergétique affirme que “La recherche et l'innovation constituent un axe majeur de la politique de transition énergétique. Elles contribuent à répondre aux défis de la sécurité énergétique, du soutien de la compétitivité globale de l'économie, de la préservation de la santé humaine et de l'environnement, de la limitation du risque climatique, de la diminution des émissions polluantes, de la gestion économe des ressources, de l'accroissement de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et de la cohésion sociale et territoriale.”

“Les ministres chargés de l'énergie et de la recherche arrêtent et rendent publique une stratégie nationale de la recherche énergétique [...] qui prend en compte les orientations de la politique énergétique et climatique définies par la stratégie bas-carbone en concertation avec les régions.”

Orientation 5 : Intégrer la transition énergétique dans les priorités de la Recherche-Innovation

ACTION 5.6 : Développer la Recherche et l’innovation en matière de transition énergétique	
Constat et enjeux	La Bourgogne-Franche Comté dispose d'une communauté de recherche dans le domaine de l'énergie reconnue mondialement. Le soutien à la recherche et l’innovation constitue un des axes majeurs de la transition énergétique pour accompagner les filières correspondantes vers la maturité et la compétitivité. Plusieurs équipes coopèrent autour de la climatologie, de l’agro-environnement, de l’évolution ou de la préservation des espèces ou d’autres aspects liés à la biodiversité. Ces compétences, notamment l’agro-écologie, ont été identifiées au niveau national par l’INRA qui a décidé de renforcer son implantation à Dijon sur ces thématiques. Mais également sur les thématiques de l’énergie, du transport et des mobilités, des matériaux, notamment à l’Université de technologie de Belfort-Montbéliard.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours** La Région Franche- Comté a élaboré en 2014 sa Stratégie Régionale de l’Innovation et de Spécialisation Intelligente - SRI – SI pour la période 2014-2020. Parmi les 7 domaines de spécialisation auxquels la Région apporte son soutien, 5 sont porteurs d’innovation contribuant au développement durable et à la transition écologique et économique de la société : - Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité. - Véhicules économes en ressources. - Produits alimentaires durables du terroir. - Intégration et efficacité des systèmes énergétiques. - Usage des technologies de l’information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux. La politique de recherche et d’innovation de la Région Bourgogne, conduite au travers de la stratégie régionale d’innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) 2014-2020, a permis le soutien depuis plusieurs années de projets contribuant au développement durable et à la transition énergétique en particulier sur l’éco-conception, l’éco-construction et les matériaux biosourcés (DS4) et les technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport (DS5). - Le projet « AGREE » (Fonctionnement des agrosystèmes et des environnements naturels) ancrée au sein du DS1 de la SRI-SI vise à apporter des solutions innovantes d’ingénierie en agro-environnement pour des solutions durables. L’objectif et de réduire voir de supprimer l’utilisation de phytosanitaires dans les cultures. - Le projet « construction durable, bois et bio-ressources » du DS4 étudie des solutions de conception bois pour le bâtiment. - Le projet « STM3D » (systèmes de transports multi-modaux et mobilité durable) travaille sur la réduction du poids des véhicules par l’utilisation de matériaux bio-sourcés locaux dans leur isolation mais également sur de nouveaux modes de transport. - Le projet Transition socio-écologique pour les territoires (T-SET) (DS4-5), projet interdisciplinaire, de partage entre les sciences et de mixité sectorielle public/privé, nécessite l'élaboration de projets. Cette nécessité, confrontée aux enjeux globaux liés à la transition sociale et écologique a conduit à la création avec l’ADEME du Réseau Transition qui se positionne comme facilitateur d'échanges et coordinateur de projets de recherche. - La Région soutien également le projet « ATTRACT » (attractivité des territoires) qui étudie les nouveaux comportements et les nouvelles économies en faisant la part large à la transition énergétique, d’un point de vue sociologique et d’un point de vue économique.

	Actions à développer : ▪ Recenser les résultats obtenus à ce jour et évaluer leur impact (actuel ou potentiel) pour le territoire régional. Orienter les travaux en lien avec la stratégie opérationnelle de transition énergétique. ▪ S'appuyer sur les compétences locales en termes de transfert de technologies pour favoriser le développement d'innovations à partir de la recherche menée au sein des laboratoires. ▪ Inciter à des collaborations avec la Maison des Sciences de l'Homme en vue de contribuer à répondre à des questionnements liées au changement climatique d'ordre sociétal, économique, territorial …
Direction pilote	Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique Direction de l'Environnement
Acteurs partenaires	Université, Centre Inra de Dijon, Arts et Métiers ParisTech Cluny, AgroSup Dijon, structures de transfert de technologies, entreprises, ADEME, DIRECCTE
Calendrier de mise en œuvre	2018-2021
Moyens alloués	Moyens humains : existant Budget : existant
Indicateurs de suivi	Nombre de programmes de recherche consacrés au changement climatique et à son adaptation Nombre de collaborations avec les filières Nombre de publications scientifiques, de colloques sur le sujet Nombre de projets financés par divers instruments financiers
Indicateurs de résultat	Dépôt de brevets, création d'emplois issue de la recherche publique, nombre de collaborations publiques-privées, …
Connexion enjeux	Plan de prévention des déchets, Plan d'Economie Circulaire, Plan Bâtiment de Demain

ACTION 5.7 : Consolider, coordonner et diffuser les études et observatoires sur les questions climat-air-énergie à l'échelle régionale	
Constat et enjeux	La montée en puissance des politiques climat-air-énergie a vu se multiplier les initiatives et démarches de diagnostics, bilans et observatoires. La mise en cohérence, la mutualisation des données et le porter à connaissance sont nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ces politiques. Cette action vise à structurer un espace régional unique pour la réalisation des diagnostics et des bilans des émissions de Gaz à Effet de Serre des territoires.
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Développement du modèle de trafic à l'échelle Bourgogne Franche Comté ▪ Développement de l'observatoire climat-air-énergie à l'échelle Bourgogne Franche Comté : observatoire des consommations d'énergie, de la qualité de l'air et de la production d'énergies renouvelables en intégrant les données issues des autres observatoires (observatoire du bâtiment, de la biomasse, du modèle de trafic régional…). ▪ Intégrer une dimension scénarisation à l'outil régional ▪ Etudier la faisabilité de déployer l'outil de scénarisation à l'échelle infra-régionale ▪ Actualiser l'inventaire régional avec les données 2016
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique, Direction de la Prospective
Directions partenaires	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique
Acteurs partenaires	ATMO BFC, ALTERRE, DREAL, ADEME, SNCF Réseaux….
Calendrier de mise en œuvre	2018
Moyens alloués	Moyens humains : Budget : A définir
Indicateurs de suivi	Mise en œuvre d'un observatoire régional et d'un outil mutualisé Mise en œuvre d'un modèle de trafic régional Nombre de requêtes réalisées Nombre de jeux de données en ligne
Indicateurs de résultat	-
Connexion enjeux	PCAET et autres démarches locales de transition énergétique, SRADDET

ACTION 5.8 : Organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences climat, air, énergie	
Constat et enjeux	La montée en puissance des politiques de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique ont vu de nombreuses politiques conduites par les différents échelons territoriaux : départements, syndicats d'énergie, intercommunalités, communes… La compétence Climat, Air, Energie constitue une compétence partagée imbriquant tous les échelons de collectivités : départements, notamment dans leur rôle de chef de file sur la précarité énergétique, EPCI, qui jouent un rôle de coordination dans les politiques Climat, Air, Energie pour ceux qui adoptent un PCAET ou ceux qui souhaitent mettre en œuvre une plateforme de rénovation énergétique, syndicats d'énergie en tant qu'autorités organisatrices des services publics… L'article L1111-9 du CGCT précise que « la région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences […] au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie. » Pour exercer cette compétence partagée, la loi a prévu (CGCT art. L1111 et suivants) la mise en place d'une convention territoriale d'exercice concerté (CTEC). La CTEC est proposée par la Région aux Départements, EPCI (dont métropoles) et communes. Elle définit les modalités de coordination, de simplification et de clarification des interventions financières des collectivités territoriales (services communs, guichets uniques, subventions, etc.). L'objectif poursuivi par la loi est un objectif de rationalisation de l'action publique sur ces thématiques en définissant l'articulation des interventions des différentes collectivités et les dispositifs de gestion (services communs, services unifiés, guichets uniques, subventions, etc...). Elle vise également à limiter les financements croisés. La mise en place de la CTEC nécessite d'organiser une concertation élargie avec tous les niveaux de collectivités et sur l'ensemble des thématiques couvertes par la compétence Climat Air Energie Cette action vise à structurer un espace régional de dialogue avec les collectivités pour améliorer la coordination de l'action publique locale en matière de politique climat-air-énergie énergie-climat et de son évolution dans le temps.
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Organiser et coordonner les actions « transition énergétique » ▪ Réalisation d'une CTEC « Climat, Air, Energie » ▪ Les thématiques pourront porter sur : les démarches territoriales de transition énergétique, l'efficacité énergétique dans les bâtiments (publics et privés), le développement des énergies renouvelables, la mobilité durable ▪ Les champs d'analyse pourront porter en particulier sur : l'acquisition et l'exploitation de données, les outils (dont diagnostics territoriaux et bilans), l'ingénierie et les financements
-	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique
Acteurs partenaires	DREAL, ADEME, Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes, Syndicats d'Energies….
Calendrier de mise en œuvre	A définir, en fonction des moyens
Moyens alloués	Moyens humains : A définir Budget : A définir
Indicateurs de suivi	Proposition d'une convention Climat, Air, Energie Nombre de collectivités signataires Nombre de services rationalisés, mutualisé….
Indicateurs de résultat	-
Connexion enjeux	Plan Bâtiment Durable, PCAET, plateformes de rénovation énergétique des territoires, actions de précarité énergétique des départements, services rendus par les syndicats d'énergie….

ACTION 5.9 : Structurer une stratégie de communication globale sur la transition énergétique	
Constat et enjeux	La stratégie de transition énergétique nécessite une stratégie de communication à la hauteur des ambitions du projet politique. Si la communication développée autour de la transition énergétique doit renforcer l'image de la Région comme entité politique animatrice de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, il est indispensable qu'elle permette à chacun de comprendre le rôle qu'il peut jouer. Le succès de cette transition dépend avant toute chose de la mobilisation de tous. Cette stratégie doit poursuivre deux objectifs principaux : INFORMER ▪ Renforcer la prise de conscience par les acteurs des opportunités, des bénéfices de la transition énergétique mais aussi des risques et des impacts du changement climatique. Cette prise de conscience est indispensable pour que les acteurs identifient leur contribution possible à la résolution du problème et comprennent qu'ils peuvent agir. COMMUNIQUER ▪ Faire connaître les bonnes pratiques pour passer à l'action, en mettant en valeur des exemples d'engagements efficaces, qui donnent à voir les marges de manœuvres possibles pour les citoyens.
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Mettre en place une communication grand public sur les enjeux de la transition énergétique et écologique. ▪ Construire une identité qui puisse être adopté par l'ensemble des partenaires sur cette thématique. ▪ Travailler à partir de la stratégie opérationnelle de la transition énergétique pour dégager le plan de communication annuel et pluriannuel et accompagner les actions de la Région (en interne et en externe). ▪ Trouver le ton juste sur les leviers à disposition du citoyen (à travers les actes de consommation, les habitudes de transport, les actions dans le logement, etc) et le citoyen acteur plutôt que consommateur. Identifier des médias et vecteurs en complémentarité de la démarche régionale. ▪ Intégrer la communication du service public de l'efficacité énergétique ainsi que sur les énergies renouvelables. ▪ Impliquer le citoyen dans le dispositif ▪ Faire vivre la transition énergétique : organisation du Festival des Solutions
Direction pilote	Direction Communication et Relations avec les citoyens
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique / l'ensemble des directions qui portent la stratégie opérationnelle selon leur actualité
Acteurs partenaires	DREAL, ADEME, collectivités engagées dans des démarches de transition énergétique et des plateformes de rénovation énergétique
Calendrier de mise en œuvre	2018 : Construction de la stratégie de communication - identification des acteurs-relais - élaboration d'un plan de communication annuel et pluri- annuel - mise en place des actions de communication : lancement du SPEE, Organisation du Festival des Potes (printemps 2018)

Moyens alloués	A déterminer
Indicateurs de suivi	Nombre de campagnes d'actions conduites et nombres de citoyens mobilisés
Indicateurs de résultat	
Connexion enjeux	Service Public de l'Efficacité énergétique Démarches locales de transition énergétique Stratégie nationale bas carbone et Plan climat national

ACTION 5.10 : Elaborer la feuille de route régionale de la transition énergétique Etat-ADEME-Région	
Constat et enjeux	Même si les feuilles de route précises de la Région et de l'État en matière de transition écologique et solidaire ne sont pas précisément définies à ce jour, les orientations principales sont connues pour la transition énergétique au travers du plan climat du 6 juillet 2017 pour l'État et des éléments préparés dans le cadre du débat sur l'énergie du 30 juin au sein du conseil régional. Pour ce qui concerne l'ADEME, un contrat d'objectifs et de performance (COP) définit la stratégie nationale de l'ADEME pour la période 2016-2019. Le gouvernement, l'ADEME comme la Région visent des objectifs ambitieux : un objectif de région à énergie positive en 2050 pour le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, un objectif de neutralité carbone en 2050 pour l'État. La comparaison des orientations de ces plans montre de fortes synergies et la volonté d'agir notamment : • en mobilisant largement les acteurs et en agissant au coeur des territoires ; • sur la consommation d'énergie au travers notamment de la rénovation thermique ; • sur les leviers pour rendre la mobilité plus propre ; • sur le développement des énergies renouvelables ; • sur l'agriculture et la forêt ; • en donnant aux entreprises les moyens d'agir et en soutenant l'innovation ; L'ensemble de ces sujets correspond à des priorités communes de la Région et de l'État. Chaque acteur (Etat, Région, ADEME ainsi que leurs partenaires) dispose d'une organisation, de compétences, d'outils qu'il est utile de coordonner.
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Elaborer une feuille de route partagée Etat-Région-ADEME sur la transition énergétique ▪ Contribuer au scénario Bourgogne Franche Comté à énergie positive porté par la Région ▪ Faciliter sa déclinaison dans les territoires et coordonner les projets et avis Etat-ADEME-Région sur les projets de territoires et les PCAET en matière de transition énergétique ▪ Hiérarchiser les orientations du SRADDET de manière concertée en intégrant l'ambition d'une Région à énergie positive et zéro déchet ▪ Organiser un échange avec les SCOT en cours d'élaboration et approuvés de manière concertée pour cerner les trajectoires portées par ces territoires ▪ Identifier clairement les objectifs les plus stratégiques où des résultats chiffrés sont attendus en explicitant davantage les attentes vis-à-vis des SCOT et des PCAET ▪ Identifier et consolider les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route ▪ Mettre en œuvre un dispositif de suivi-évaluation ▪ Réaliser un bilan annuel des actions mises en œuvre dans le cadre de la transition énergétique ▪ Elaborer une charte région à énergie positive à destination des partenaires
	Direction de la Transition Energétique
Calendrier de mise en œuvre	2018 : Elaboration d'une feuille de route partagée Etat-ADEME-Région
Moyens alloués	
Indicateurs de suivi	Elaboration de la feuille de route Elaboration d'un bilan annuel de la feuille de route
Indicateurs de résultat	Suivi des indicateurs climat, air, énergie au niveau régional et dans les territoires
Connexion enjeux	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

ACTION 5.11 : Organiser la gestion de la Transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTEs)	
Constat et enjeux	La Région a pour objectif de devenir d'ici 2050 une Région à Energie Positive. Dans cette perspective, elle s'est récemment engagée dans une démarche de « Gestion de la transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTEs) ». Cette méthode, née aux Pays-Bas, est une démarche d'innovation concrète et ambitieuse, expérimentée au niveau local dans plusieurs pays européens. Elle s'appuie sur des POTEs, précurseurs, ou pionniers, pour leurs nouvelles manières de penser, et les soutient comme agents du changement, vecteurs d'innovation, et acteurs de l'amorçage des transitions sociétales. Ce sont des innovateurs du quotidien dans différents domaines : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique (bâtiment, mobilité-transport, industrie, agriculture, etc.), la biodiversité et l'eau, les déchets, la qualité de l'air et la santé, l'Economie Sociale et Solidaire, l'éducation et les lycées, la culture... Il s'agit de trouver avec eux des ouvertures et des pistes pour donner de l'élan à la transition énergétique.
Contexte réglementaire	Région chef de file Climat, Air, Energie
Objectif	Faire le pari que dans la mise en réseau de pionniers peut donner de l'élan à la transition énergétique Faire émerger des projets
Traduction opérationnelle	- Constitution d'une équipe interne de gestion de la transition - Identification des POTEs - Phase d'interview des POTes (~40) - Réunion des POTEs (3) - Elaboration d'un carnet de tendances - Emergence de projets « brèches »
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	~10 directions (lycées, europe, DG, recherche, communication, projets transversaux, aménagement du territoire, prospective…)
Acteurs partenaires	Energy Cities, Ademe
Calendrier de mise en œuvre	Date début de l'action mai 2017 Echéances intermédiaires : printemps 2018 : élaboration d'un carnet de tendances
Moyens alloués	Budget de fonctionnement d'environ 60 k€ en 2017
Indicateurs de suivi	nombre de POTEs, nombre de référents internes
Indicateurs de résultat	Nombre de POTEs, nombre de référents internes, Nombre de projets
Connexion enjeux	

ACTION 5.12 : Développer la coopération dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique avec le land de Rhénanie Palatinat	
Contexte	L'ex Région Bourgogne a développé un partenariat de longue date avec le Land de Rhénanie-Palatinat. Depuis 2014 les régions sont engagées dans des échanges institutionnels et scientifiques en matière de protection de la vigne et des pratiques viticoles durables, de formation professionnelle ou dans le domaine de la culture. En juin 2017, une déclaration commune de coopération dans les domaines de de la protection du climat et de la transition énergétique entre le Land de Rhénanie-Palatinat et la région Bourgogne-Franche Comté a été signée. Le protocole d'accord prévoit de « rapprocher les stratégies respectives en matière d' économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de renforcement des énergies renouvelables » en intégrant « le développement des infrastructures énergétiques régionales, y compris les possibilités de régulation et de stockage ».
Traduction opérationnelle	A cet effet, une délégation a été conduite par F. Colas en octobre et des échanges ont eu lieu entre les élus et services des deux Région ainsi que quelques acteurs de la région. Il s'avère que – au-delà des différences culturelles – les stratégies politiques de transition énergétique portées par les deux Régions sont très proches. Les premiers échanges ont permis de retenir les thématiques partagées suivantes : ▪ Les stratégies de transition énergétique (stratégies, objectifs, indicateurs, outil de diffusion dont atlas de l'énergie) ▪ L'efficacité énergétique dans les bâtiments, notamment en vue du futur service public de l'efficacité énergétique mais également des actions sur les copropriétés ▪ Les solutions de régulation et de stockage des énergies renouvelables, notamment le développement de la solution hydrogène ▪ La mobilisation et participation des citoyens à la transition énergétique La question de la formation professionnelle, en particulier des professionnels du bâtiment est également une préoccupation partagée par les deux Régions.
	Direction de la Transition Energétique en lien avec la Direction Europe et International
Calendrier de mise en œuvre	Dès 2018
Moyens alloués	A définir
Indicateurs de suivi	Nb de visites d'échanges réalisées Nb de projets ayant émergé
Indicateurs de résultat	
Connexion enjeux	Politiques européennes / Révision des programmes européens

Mobilisation des politiques régionales

Orientation 6 : Faire de la transition énergétique et écologique une priorité transversale des contrats avec les territoires

La stratégie de mandat 2016-2021 fait de la transition énergétique l'une des priorités du mandat. " Il n'y aura pas de transition énergétique réussie sans protection de la biodiversité et sans mobilisation des territoires. La transition énergétique est une chance et un gisement d'activités et d'emplois potentiels, et non une tâche coercitive. "

La Région souhaite non seulement contractualiser avec les territoires volontaires autour de projets de transition énergétique ambitieux et amplifier le réseau des territoires engagés dans la transition énergétique mais elle souhaite également s'appuyer sur une communauté de pionniers, les POTEs pour démultiplier les énergies et les initiatives. En outre, elle constituera à ses côtés le réseau des maires ambassadeurs médiateurs. Il s'agit de faire des citoyens et des territoires engagés, les acteurs clés et les ambassadeurs de la transition.

Lors de l'Assemblée Plénière des 29 et 30 juin 2017, un consensus s'est exprimé sur la nécessité d'impliquer tous les territoires : départements, EPCI, syndicats d'énergie, pays et sur le rôle de la Région : la Région doit donner l'impulsion, définir avec les territoires des objectifs ambitieux mais réalistes sur l'habitat, la mobilité, l'ingénierie…. Elle doit proposer un cadre pour l'action, négocier des objectifs et des moyens dédiés et les transcrire à travers des contrats d'objectifs et de moyens.

Lors de la conférence des territoires en juin 2017 à Dijon, la Région a réuni plus de 150 représentants des collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté afin de leur présenter les principes de la contractualisation qui lieront, entre 2018 et 2020, les territoires et la Région.

« A l'occasion de cette réunion, les principes de la contractualisation territoriale pour les trois années à venir ont été présentés par Eric Houlley, vice-président en charge de l'aménagement du territoire :

- **Un principe d'égalité de considération des territoires** ;
- **Des principes d'équilibre et de cohésion du territoire régional**, conduisant à répartir de façon équilibrée le soutien de la Région entre les trois échelles de territoires ;
- Un principe de solidarité territoriale, conduisant à mobiliser davantage de moyens pour les territoires les plus fragiles.

En articulation avec les autres dispositifs de la politique territoriale, cette contractualisation vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

La présente partie vise à traduire en actions les priorités exprimées par l'Assemblée régionale les 29 et 30 juin 2017.

Liste des actions :

- Action 6.1 : Contractualiser avec les territoires autour d'objectifs de transition énergétique ambitieux mais réalistes, partagés avec les territoires
- Action 6.2 : Renforcer et mieux coordonner les missions d'accompagnement des territoires dans la Transition Energétique
- Action 6.3 : Améliorer la prise en compte d'une gestion économe et durable de l'espace
- Action 6.4 : Organiser la capacité des acteurs engagés dans la transition énergétique dans le transfert de bonnes pratiques et la mobilisation d'autres acteurs sur le territoire
- Action 6.5 : Favoriser un aménagement urbain durable

ACTION 6.1: Contractualiser avec les territoires autour d'objectifs de transition énergétique ambitieux mais réalistes	
Constat et enjeux	A l'échelle des territoires de projet (Pays, Agglomérations, PNR), la finalité de la politique territoriale portée par la Région n'est plus la structuration des territoires en espaces de projets de territoire, mais l'accompagnement de projets de développement. En articulation avec les autres dispositifs de la politique de cohésion, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux : • l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité, • la transition énergétique territoriale, • le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités, • la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain. Ainsi la mise en œuvre de projets de territoire cohérent avec la transition énergétique est au cœur des priorités Les enjeux sont ainsi d'Intégrer dans les projets de territoire les ambitions de la stratégie de mandat d'une Région à énergie positive
Traduction opérationnelle	**Actions menées ou en cours** ▪ Accompagner les territoires pilotes dans la définition et la mise en œuvre de stratégies opérationnelles de transition énergétique intégrées - pilotage et animation du réseau régional "Territoires en Transition" avec la DREAL et l'ADEME; - accompagnement méthodologique et technique des territoires en transition (Pays, Agglomérations, PNR). - Définir avec les territoires leur contribution au cap d'une Région à Energie Positive - Définir avec les territoires des objectifs ambitieux mais réalistes sur les objectifs de transition énergétique sur l'habitat, la mobilité, l'ingénierie… **Actions à développer** ▪ Accompagnement méthodologique et technique des territoires en transition (Pays, Agglomérations, Parcs Naurels ▪ Définir avec les territoires leur contribution au cap d'une Région à Energie Positive ▪ Définir avec les territoires des objectifs ambitieux mais réalistes sur les objectifs de transition énergétique en les traduisant en actions opérationnelles sur l'habitat, la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement, le développement des énergies renouvelables, l'ingénierie…et mettre en oeuvre les actions.
Direction pilote	Direction de l'Aménagement du Territoire et Numérique
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique Direction de l'Economie Direction Mobilités du Quotidien Direction de l'Environnement
Acteurs partenaires	DREAL, DDT, ADEME
Calendrier de mise en œuvre	2018-2020 puis 2021-2023
Moyens alloués	Moyens humains : 8 référents territoriaux (pour partis de leur temps de suivi et d'accompagnement des territoires) / 2 référents Transition Energétique (Animation et Bâtiment)
Indicateurs de suivi	Nb de territoires engagés dans une démarche de transition énergétique Couverture régionale : % du territoire couvert par des territoires engagés dans la transition énergétique et % population concernée
Indicateurs de résultat	Accroissement de la puissance d'énergies renouvelables installées par le territoire contractant Réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES par territoire contractant
Connexion enjeux	Approches territoriales et ingénierie territoriale / PO FEDER 2014-2020 (OT4) Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences

ACTION 6.2 : Améliorer la prise en compte d'une gestion économe et durable de l'espace	
Constat et enjeux	La BFC est une des régions les plus « nature » de France, à la riche biodiversité à protéger. Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont une inertie forte et doivent être adaptées pour contribuer à limiter la consommation de terres agricoles et naturelles. Aujourd'hui il est nécessaire de rompre avec l'évolution tendancielle du territoire régional qui mène vers une périurbanisation et un étalement urbain certain avec des conséquences multiples : - Contribution à la disparition des zones agricoles et impacts sur l'environnement - Contribution des villes au réchauffement climatique - Accroissement du coût des infrastructures, réseaux et équipements nécessaires au développement et à l'entretien d'une nouvelle zone urbanisée La question du foncier est prédominante sur de nombreux projets d'aménagement en lien avec les principes de développement durable du territoire, notamment au regard de sa cherté ou de l'impact des politiques publiques. L'objectif est de préserver son potentiel économique agricole et de production alimentaire ainsi que ses ressources naturelles, le cadre de vie de ses habitants, et, à long terme, son attractivité. La Région, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, peut avoir un rôle prédominant dans l'approche globale ainsi que dans la mise en place d'outils contribuant à une gestion économe de l'espace et de limitation de l'étalement urbain.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours :** - Mise en place d'un Réseau d'Observation de la Consommations des espaces en Région (ROCER) **Actions à développer** ▪ Développer une politique foncière régionale : - Définir une stratégie foncière régionale et définir les objectifs régionaux ; ▪ Optimiser l'usage du foncier dans les interventions régionales en vue de limiter l'étalement urbain : - Sensibiliser et diffuser une culture de la sobriété foncière sur le territoire: développement d'outils pédagogiques et conduite d'une campagne pédagogique autour de la compacité et de la densité à destination des élus locaux, à travers le ROCER et le réseau ScoT/PLUi - Améliorer la connaissance du territoire, des dynamiques à l'œuvre et pouvoir les évaluer : Mise en place d'un Mode d'Occupation des Sols (MOS) à l'échelle régionale - Porter les orientations régionales dans les documents d'urbanisme ; - Réaliser un inventaire des zones d'activités existantes et conditionner la création de nouvelles zones à une stratégie globale sur le foncier : recensement exhaustif, Eco-conditionnalité du financement des zones ; - Mener des actions expérimentales et pilotes pour un urbanisme économe, durable et de haute qualité : interventions sur les opérations d'aménagements ; - Définir des critères d'éco-condition pour les aides régionales sur toute opération consommatrice d'espace (RI Aménagement des territoires et Quartiers durables BFC
Direction pilote	Direction de l'Aménagement du Territoire et Numérique
Directions partenaires	Directions de l'Agriculture et de la Forêt, de l'Environnement, de la Transition Energétique, des Mobilités au quotidien, Prospective
Acteurs partenaires	DREAL, DRAAF, EPFL existants, IDEO BFC, ARD, Agences d'urbanisme, CAUE, PNR, DRAC, DDT, SCOT, EPCI
Calendrier de mise en œuvre	2018 - 2020
Moyens alloués	Moyen humain : 1 ETP Budget : ROCER, réseau SCoT/PLUi, opérations d'aménagements inscrites dans les contrats de territoires, Quartiers durables
Indicateurs de suivi	Part de territoire couvert par un SCOT ou un PLUi Nombre de quartiers durables accompagnés

Indicateurs de résultat	Caractérisation des différents types d'occupation du sol à une date donnée Evolution des espaces artificialisés Mutations entre espace agricole, espace naturel et espace artificialisé
Connexion enjeux	EPFL, SCoT, Commissions départementales de consommation des espaces agricoles…

Orientation 7 : Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf

Le secteur d'activités du bâtiment proprement dit compte plus de 20 000 entreprises et près de 50 000 salariés. Si l'on ajoute le secteur amont (fabricant de matériaux et matériel, négoce…) et le secteur aval (banques, notaires, agences immobilières…), cela représente plus de 90 000 emplois soit le premier secteur d'activité privé de la grande région.

Le secteur du Bâtiment en Bourgogne-Franche-Comté génère un peu plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le secteur de la construction, rassemblant les entreprises du bâtiment comme des travaux publics, occupe 6 % du produit intérieur brut régional. Il emploie 10 % des effectifs salariés. La conjoncture pour 2017 prévoit un rebond d'activité de 3,4 %.

La rénovation énergétique des bâtiments constitue une priorité non seulement écologique mais également économique. Le nombre de rénovations est compris entre 40 et 47 000 par an, la part des rénovations qui concerne des travaux énergétiques représente 10 % soit 4 000 à 4 500 logements par an. Les niveaux de performance énergétique visée sont souvent insuffisants au regard des enjeux de transition énergétique. De plus le marché de la rénovation énergétique n'est pas suffisamment visible pour mobiliser de façon significative les entreprises. La grande majorité des rénovations énergétiques concerne en effet des rénovations dites élément par éléments (90 %). Les rénovations étape par étape représentent moins de 10 %, les rénovations globales, moins de 1%. La plupart de celles-ci ont une efficacité faible ou moyenne. Selon les sources ADEME, sur 3 500 000 gestes de rénovations réalisés en 2014 moins de 100 000 ont un niveau d'efficacité performante soit moins de 0,02 % du marché.

L'enjeu est donc à la fois de développer le marché de la rénovation énergétique et d'améliorer la performance énergétique des rénovations engagées.

Orientation 7 – Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf

ACTION 7.1 : Mettre en place un Service au Public de l'Efficacité Energétique sur la cible du logement privé individuel	
Constat et enjeux	La création d'un Service public de l'efficacité énergétique en Bourgogne-Franche-Comté correspond à l'objectif de massification de la rénovation performance basse consommation pour les maisons individuelles de la région, en cohérence avec les objectifs des SRCAE et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTEcv) qui affichent la rénovation de 100 % des logements BBC à horizon 2050. La Région a ainsi annoncé sa volonté de créer un service public de l'efficacité énergétique, en s'appuyant sur les acteurs et dispositifs existants. Il devrait démarrer en 2018, via la mobilisation de territoires pilotes souhaitant s'engager aux côtés de la Région et de l'ADEME.
Traduction opérationnelle	**Actions menées ou en cours** Les principes actés sont les suivants : o Un service ouvert « à tous » : particuliers propriétaires de maisons individuelles (65 % des logements) : propriétaires occupants et bailleurs. Les copropriétés pourront être ciblées dans un second temps car les outils d'intervention sont différents ; o Un service pour tous les types de projets mais avec des niveaux d'accompagnement différenciés ; o Un objectif de niveau de performance thermique finale de rénovation BBC. o Une mise en œuvre partagée du service par le niveau régional et local. A ce stade, le périmètre des territoires n'est pas fixé mais les hypothèses sont construites à partir de l'échelle EPCI. Une structuration territoriale de ce service à deux niveaux a ainsi été actée, à savoir : o un niveau régional (Région en partenariat avec Ademe et DREAL) apportant notamment, - des outils : o une marque régionale bien identifiée o la coordination des acteurs assurant la cohérence des différents dispositifs d'aide et l'homogénéité du service, o la mutualisation d'outils permettant la mise en œuvre du service (définition du contenu du service et marchés types de mise en œuvre, outils de contrôle des prestations, communication, marketing, …), o la mise en œuvre d'un portail internet d'information intégrant un système informatique de gestion et de suivi des dossiers o la mobilisation et l'animation des acteurs économiques (offre professionnelle adaptée, grandes enseignes de bricolage) et de la formation professionnelle via les centres de ressources bâtiment (BBD et Pôle énergie) , o la mobilisation et des partenariats spécifiques avec le monde bancaire (offres adaptées et outils de financement dédiés : avance, garantie, …), o des aides aux travaux ; - Un service de base : o Le maintien du réseau des Espaces Info Energie pour le premier conseil gratuit sur tout le territoire avec une seule marque régionale pour l'accueil gratuit de tous les particuliers, o L'accès à la feuille de route technique et financière pour tous les particuliers sur l'ensemble du territoire régional. • un niveau territorial chargé de porter deux missions principales complémentaires : o l'animation en vue de l'amplification ou de la création d'une dynamique locale autour de la rénovation performante, dynamique qui concerne à la fois la demande (incitation des ménages à rénover et à solliciter les conseils du SPEE) et l'offre

	(mobilisation de l'ensemble de la filière notamment des entreprises pour réaliser des travaux de qualité) : sous forme de plates-formes territoriales de la rénovation énergétique financées par l'ADEME ; o l'accompagnement technique et financier au plus près des ménages, pour leur projet de rénovation, qu'ils relèvent des dispositifs de l'Anah ou pas. Le SPEE se propose ainsi d'être un agrégateur de services qui facilite le parcours de particuliers avec un interlocuteur unique, pour la montée en puissance de la rénovation performante. Il ne se pose pas en concurrence des opérateurs existants, publics et privés, mais il vise à les intégrer pour les rendre plus efficaces. **Actions à développer** Ce qu'il reste encore à définir : o Finaliser le modèle économique o Développer des autres outils de financement au niveau régional o Finaliser le partenariat ADEME et ANAH sur la base du cahier des charges o Présenter le modèle aux territoires o Définir une stratégie marketing du service (marché en cours) ; o Définir une communication concertée avec les territoires (marché en cours).
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Economie Direction Formation professionnelle des demandeurs d'emploi Direction Transitions professionnelles et orientation Direction Carte des formations, apprentissage, formations sanitaires et sociales Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique Direction de la communication et des relations avec les citoyens Direction Lycées Centre de ressources bâtiment (Pôle énergie et Bourgogne bâtiment durable)
Acteurs partenaires	DREAL, ADEME, Conseils Départementaux, Agglomérations, Pays, Communautés de communes ou toute autre collectivité développant un projet territorial type plate-forme de la rénovation, professionnels de la filière immobilier et bâtiment, et les réseaux d'accompagnement et prestataires du programme Effilogis pour les particuliers.
Calendrier de mise en œuvre	Fin 2017 : Identifier des territoires pilotes, pour lancer le service Préciser la répartition des rôles et du financement, entre la Région et les territoires (pour ces Territoires Décembre 2017 : Officialiser la création du SPEE (BP 2018) 2018 : Lancement opérationnel du service
Moyens alloués	<u>Budget</u> : Budget prévisionnel (2018) : 1,5 million d'euros Estimation : ventilation annuelle budget en AP sur la base du budget pour la Région pour cinq territoires pilotes en 2018 <u>Moyens humains</u> : 2 ETP Région pour le SPE, 0,2 ETP à la DSI pour Système d'Information dédié et 0,2 ETP à la direction de la communication et des relations aux citoyens
Indicateurs de suivi	Habitat : Volume de rénovation BBC annuelles par type de rénovations (individuel, collectif) Revenus : Structure de la population par typologie (modeste, très modestes…)

Indicateurs de résultat	Energie : Economies d'énergie : gain en kWh/m2 .an (conversion en Gaz à effet de serre évité) Economie : Coût des travaux de rénovation énergétique (impact économique local), subvention, coût total Emploi : Estimation du nombre d'emplois créés ou conservés Si observatoire régional effectif : Facteurs d'impact : type de bâti, Etat initial du logement, géographie, climat, caractéristique de la rénovation, matériaux et équipements, qualité des travaux, profil de l'entreprise : pratiques et contexte, revenus et appui financier, appui technique, performance attendue et réelle *(source : étude de faisabilité pour la création d'un observatoire des couts de la rénovation énergétique – DREAL Bourgogne Franche-Comté – mai 2017)*
Connexion enjeux	Plan bâtiment durable régional, SRCAE, CAPECO SRADDET

ACTION 7.2 : Accompagner la rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie	
Constat et enjeux	Depuis 2006, plusieurs milliers de logements sociaux ont été rénovés au standard BBC grâce aux programmes d'éco-conditionnalité en Bourgogne et Effilogis en Franche-Comté. La rénovation performante du parc des bailleurs sociaux est une priorité pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les bailleurs sociaux identifient dans leur plan stratégique de patrimoine, près de 13 400 logements à rénover sur la période 2017-2020. Par ailleurs, les bailleurs sociaux sont des maîtres d'ouvrages professionnels, ce qui leur permet à la fois d'avoir accès à une information plus sûre et de bénéficier de compétences techniques internes pour la gestion des projets ; Les bailleurs sociaux se sont ainsi fortement mobilisés. Ils ont globalement amplifié le rythme des rénovations et adopté le niveau de rénovation énergétique BBC. Afin d'encourager cette dynamique, il convient de : - maintenir les financements existants, - harmoniser les conditions d'octroi des aides à la pierre pour inciter à la rénovation et généraliser le niveau BBC en rénovation.
Objectif	Les USH prévoient un objectif de 13 400 logements à rénover d'ici 2020 soit 2200 logements/ an (Cf. CPER 2015-2020)
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** • Généraliser le niveau de performance minimale BBC pour les aides Région (et FEDER dont la Région est autorité de gestion) • Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs de financement existants • Capitaliser les données relatives aux coûts et au financement de la rénovation des logements
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Europe (contribution) Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique Direction de la communication et des relations avec les citoyens Centre de ressources bâtiment (Pôle énergie et Bourgogne bâtiment durable)
Acteurs partenaires	USH Bailleurs Réseaux d'accompagnement et prestataires du programme
Calendrier de mise en œuvre	
Moyens alloués	<u>Moyens humains</u> : <u>Budget</u> : Les engagements financiers de la Région sont inscrits dans les Contrats de Plan État-Région (CPER) de Bourgogne et Franche-Comté, à savoir 45 M€ pour l'ensemble de la région sur la période 2015-2020.
Indicateurs de suivi	Nombre de logements rénovés soutenus en phase travaux avec objectifs BBC-Effinergie® Montant d'aides attribuées (AP) Nombre de projets aidés "particulier" propriétaire occupant et propriétaire bailleur avec objectifs BBC-Effinergie®
Indicateurs de résultat	Habitat : Volume de rénovation BBC annuelles par type de rénovations (individuel, collectif) Energie : Economies d'énergie : gain en kWh/m2 .an (conversion en Gaz à effet de serre évité) Economie : Coût des travaux de rénovation énergétique (impact économique local), subvention, coût des travaux non énergétiques
Connexion enjeux	*Plan bâtiment durable régional, SRCAE, SRADDET,*

Orientation 4 – Rénover le parc bâti et préparer la réglementation thermique BEPOS dans le neuf

ACTION 7.3 : Créer des logements publics locatifs aux niveaux BBC et BEPOS	
Traduction opérationnelle	**Actions en cours :** • **RI Habitat-Aménagement 54.40** Aider à la production d'une offre d'habitat accessible participant au renforcement des pôles urbains et ruraux. (439 communes + toutes les communes identifiées dans une stratégie locale de l'habitat). • **RI Revitalisation des bourgs-centres 53.20** Créer les conditions d'accueil et de maintien des habitants et des activités et lier les différentes fonctions du bourg-centre pour favoriser les opérations incluses dans une stratégie avec une vision globale et à moyen terme sur une liste de 40 communes lauréates à l'AAP bourg-centre par le biais d'une convention-cadre. • **RI Programmes de rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional et local et Politique de la ville 51.38** Lutter contre les exclusions sociales et spatiales en milieu urbain et à renforcer l'intégration urbaine en favorisant le cadre de vie. Actions menées sur les quartiers d'intérêt régional et/ou sur les quartiers d'intérêt local identifiés dans les conventions régionales de partenariat. • **Conditionnalités sur les bâtiments résidentiels** - rénovation de niveau BBC, - construction de niveau BEPOS en dent creuse (non étalement urbain) - inéligibilité des projets en chauffage électrique par effet Joule comme système unique **Actions à développer** Accompagnement technique des porteurs de projet en amont de la réflexion par les agents de la Région **Eco conditionnalités** : appréciation des projets de construction de bâtiment non soumis à la RT sur des critères liés non pas à la consommation énergétique mais liés au traitement de l'enveloppe du bâtiment et à ses systèmes en coût global. (salles communales, bibliothèques, salles de spectacles,…)
Direction pilote	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique
Directions partenaires	
Acteurs partenaires	
Calendrier de mise en œuvre	
Indicateurs de suivi	- surfaces rénovées ou construites - % de logements créés sur les pôles urbains et ruraux
Indicateurs de résultat	- gain énergétique entre consommation avant travaux (ou de référence) et après travaux en rénovation - gain énergétique entre standard RT 2012 et BEPOS en construction
Connexion enjeux	Plan Bâtiment Durable

ACTION 7.4 : Accompagner la performance énergétique du tertiaire public	
Traduction opérationnelle	**Actions en cours :** **<u>RI Revitalisation des bourgs-centres 53.20</u>** Créer les conditions d'accueil et de maintien des habitants et des activités et lier les différentes fonctions du bourg-centre pour favoriser les opérations incluses dans une stratégie avec une vision globale et à moyen terme sur une liste de 40 communes lauréates à l'AAP bourg-centre par le biais d'une convention-cadre. **<u>RI Programmes de rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional et local et Politique de la ville 51.38</u>** Lutter contre les exclusions sociales et spatiales en milieu urbain et à renforcer l'intégration urbaine en favorisant le cadre de vie. Actions menées sur les quartiers d'intérêt régional et/ou sur les quartiers d'intérêt local identifiés dans les conventions régionales de partenariat. **<u>RI Contrats de territoire</u>** Les contrats de territoire ont vocation à soutenir la mise en œuvre de stratégies territoriales de développement répondant aux enjeux régionaux suivants : renforcement des agglomérations, de villes et des bourgs, renforcement des conditions d'accueil et d'attractive résidentielle et d'activités des territoires, accompagnement des territoires en matière de transition énergétique. La mise en œuvre de ces contrats se matérialise notamment par le soutien à la construction ou la rénovation de bâtiments publics tertiaires structurant pour le territoire et énergétiquement performants. **<u>Conditionnalités sur les bâtiments tertiaires</u>** Adossement un référentiel régional « Effilogis » en ce qui concerne les objectifs de consommation énergétique - rénovation de niveau BBC - construction de niveau BEPOS - inéligibilité des projets en chauffage électrique par effet Joule comme système unique de chauffage **<u>Action à développer</u> :** Généraliser l'éco-conditionnalité des aides régionales en matière de bâti tertiaire à l'ensemble des RI sectoriel sur la base d'un référentiel unique et commun (BBC rénovation et BEPos). Développer l'appréciation des projets de construction de bâtiments non soumis à la RT sur des critères liés non pas à la consommation énergétique mais liés au traitement de l'enveloppe du bâtiment et à ses systèmes en coût global. (salles communales, bibliothèques, salles de spectacles,…)
Direction pilote	Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique
Indicateurs de suivi	Surfaces rénovées ou construites
Indicateurs de résultat	Gain énergétique entre consommation avant travaux (ou de référence) et après travaux en rénovation Gain énergétique entre standard RT 2012 et BEPOS en construction

Orientation 8 : Organiser une mobilité durable avec les territoires

Les transports sont le premier poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre et le second poste de consommation énergétique.

La contribution de la Région sur ce sujet s'exerce par sa responsabilité en matière de transports publics : le TER, complété depuis 2017 par les transports réguliers non urbains et le transport scolaire. Elle dispose ainsi d'une responsabilité directe majeure dans les transports publics.

Des investissements conséquents sont à faire dans le matériel de transport, acquis « directement » via la SNCF ou par les autocaristes. La Région portera donc une ambition forte pour le renouvellement de matériel (remotorisation des matériels thermiques ferroviaires, renouvellement de matériel de traction par des matériels plus sobres en électricité, flotte de cars routiers exigée des transporteurs aux derniers standards européens).

Toutefois, l'usage des transports en commun dans une région peu dense comme la Bourgogne Franche Comté reste faible (moins de 5 % des déplacements), et pèseront structurellement peu sur l'ensemble des déplacements.
La Région veut néanmoins porter l'ambition d'une chaîne de la mobilité durable s'appuyant sur des transorts collectifs performants, devant permettre à chaque habitant de trouver une réponse à ses besoins de déplacements, intégrant les différents modes possibles.

Elle est compétente pour organiser la mobilité durable à l'échelle de la grande Région.

Listes des actions :

Action 8.1 : **Optimiser le réseau de transport régional**

Action 8.2 : **Coordonner les offres de transports et rendre l'information transport accessible à tous**

Action 8.3 : **Accompagner les territoires vers une mobilité plus durable**

Action 8.4 : **Développer la fréquentation en mettant en place une tarification plus attractive, des outils de distribution facilités et en rendant attractifs les gares et le matériel roulant**

Action 8.5 : **Des véhicules plus propres au service des transports régionaux**

Action 8.6 : **Adapter les infrastructures de transport pour diminuer l'empreinte carbone, les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines**

ACTION 8.1 : Optimiser le réseau de transport régional	
Constat et enjeux	La Région mène une politique forte pour améliorer les transports collectifs, tant pour faciliter les échanges extérieurs de la Bourgogne-Franche-Comté que pour améliorer les dessertes internes. L'objectif est notamment de développer l'utilisation des TER et des CARs régionaux et d'en faciliter l'usage et de créer donc un véritable réseau régional de transport multimodes : Mobigo. Chaque année, la Région octroie un budget de 400 millions d'euros pour l'exploitation du réseau TER Bourgogne-Franche-Comté (hors investissement), les réseaux de transports routiers interurbains, le transport à la demande et les outils d'informations.
Traduction opérationnelle	**Les enjeux de demain, 4 axes de travail:** 1/Structuration des offres de transport régionales et création d'un réseau unique de transport : • Création d'une marque de transport régionale : Mobigo • Mise en place d'une stratégie marketing sur l'ensemble des transports régionaux • Coordination des offres de transport routières et ferroviaires afin de mieux répartir le transport des scolaires 2/ Optimisation de l'offre ferroviaire sur les axes à potentiel • Renforcement de l'offre ferroviaire en 2018 sur l'axe Dijon-Besançon • Réouverture d'une ligne entre Belfort et Delle • Analyse des liaisons ferroviaires et adaptation des offres en fonction des potentiels identifiés 3/ Reprise en partenariat avec la région Centre-Val-de Loire de la ligne Nevers-Paris et avec la région Grand-Est de la ligne Paris-Belfort-Mulhouse en 2018 4/ Expérimentation de la mise en concurrence sur certaines lignes ferroviaires
Direction pilote	Direction des Mobilités au quotidien
Directions partenaires	Direction transports et infrastructures Direction des achats Direction de la communication et de la relation avec les citoyens
Acteurs partenaires	SNCF et opérateurs de transports Autorités organisatrices de la mobilité Régions limitrophes et pays limitrophes
Calendrier de mise en œuvre	Action pérenne
Moyens alloués	*400 millions d'euros annuels*
Indicateurs de suivi	Nombre d'usagers du réseau régional par modes
Indicateurs de résultat	Évolution des parts modales des déplacements de personnes Réduction des émissions de GES liées aux déplacements de personnes
Connexion enjeux	SRI/SRADDET, TIC, Politiques de mobilité des différentes collectivités

ACTION 8.2 : Coordonner les offres de transports et rendre l'information transport accessible à tous	
Constat et enjeux	Depuis 2017, la région est la compétente pour l'organisation du transport scolaire et interurbain sur l'ensemble du territoire (hors agglomérations et communautés de communes). Trains, cars interurbains, auto partage, transports à la demande, navettes touristiques… et aussi service public des transports scolaires sur les huit départements, la région devient une AOM chargée de la mobilité de plusieurs centaines de milliers de personnes. Elle coordonne l'ensemble de l'offre et propose un réseau régional de transports disposant, à terme, de son propre système de distribution, d'une tarification harmonisée avec un titre de transport unique et d'un système multimodal d'information voyageurs en temps réel pour se déplacer en Bourgogne-Franche-Comté. Elle coordonne également la cohérence des réseaux de transport des AOM régionales entre eux au travers d'un système d'informations multimodales Mobigo V2 qui va élargir ses fonctionnalités vers une centrale de mobilité régionale (Mobigo V3). Cette plus grande cohérence permettra de proposer aux voyageurs une offre de transport lisible et complémentaire. Ces actions pourront se traduire par une optimisation des correspondances entre les différents réseaux et une meilleure complémentarité.
Traduction opérationnelle	**Les enjeux de demain, 3 axes de travail :** 1/ Favoriser l'usage des Transports publics par la mise en place d'une centrale de mobilité numérique et téléphonique (Mobigo V3) regroupant toutes les informations transports publics et alternatifs 2/ Création d'un outil back office de la centrale de mobilité pour analyser les correspondances entre les réseaux pour améliorer le niveau de correspondance 3/ Uniformisation des systèmes de réservation afin de faire un système unique de réservation des TAD (internet et téléphonique) sur les territoires non urbains
Direction pilote	Direction des Mobilités au quotidien
Directions partenaires	Direction Transports et infrastructures Direction des services informatiques Direction des achats Direction de la communication et des relations avec les citoyens
Acteurs partenaires	Opérateurs de transports (SNCF, Transdev, Kéolis,..) Autorités organisatrices de la mobilité Régions et pays limitrophes
Calendrier de mise en œuvre	Renouvellement du marché Centrale d'appels mi-2018 Mise en place de Mobigo V3 au troisième trimestre 2018-2024
Moyens alloués	*7 millions d'euros d'investissement pour Mobigo V3*
Indicateurs de suivi	Nombre de demandes de trajets via le calculateur de la centrale de mobilité régionale Nombre d'appels et de réservation TAD
Indicateurs de résultat	Évolution des parts modales des déplacements de personnes Réduction des émissions de GES liées aux déplacements de personnes
Connexion enjeux	SRI/SRADDET, TIC, Politiques de mobilité des différentes collectivités

ACTION 8.3 : Accompagner les territoires vers une mobilité plus durable	
Constat et enjeux	La région, chef de file de l'intermodalité souhaite accompagner les territoires afin d'assurer la cohérence des services de transport public et de mobilité offerts aux usagers sur le territoire régional ainsi que la cohérence des dispositions des plans de déplacements urbains limitrophes, dans le respect des compétences de chacune des autorités organisatrices de transport du territoire. Ces éléments seront précisés lors des travaux du SRADDET e cours d'élaboration dans les services de la Région.
Traduction opérationnelle	**Les enjeux de demain, 2 axes de travail:** 1/ Définir la stratégie régionale au travers du SRI /SRDDAET de la politique de mobilité régionale • Favoriser au travers du SRADDET, la diminution de la part modale du véhicule individuel dans le cadre des PDU • Connaitre et faire connaitre la cyclabilité du territoire pour développer la pratique du vélo utilitaire, loisir et touristique (intégration dans le calculateur Mobigo V3) • Favoriser la réalisation des plans de mobilité rurale • Favoriser à la réalisation des plans des itinéraires cyclables • Favoriser à la réalisation des itinéraires cyclables 2/ Soutenir les solutions de transport complémentaires sur les territoires • Renouvellement sur 2018 et 2019 de l'appel à projet Mobilité Rurale • Harmonisation du soutien aux collectivités pour la mise en place de navettes ou transport à la demande • Soutien au développement organisé de l'auto-partage à l'échelle régional
Direction pilote	Direction des Mobilités au quotidien
Directions partenaires	Direction Transports et infrastructures Direction de la Transition Energétique Direction de l'aménagement et de la transition numérique Direction de la communication et des relations avec les citoyens
Acteurs partenaires	ADEME Opérateurs de transports (SNCF, Transdev, Kéolis,..) Autorités organisatrices de la mobilité et communauté de communes, PETR… Régions et pays limitrophes
Calendrier de mise en œuvre	2018-2019 appels à projet Mobilité rurale 2018 : définition de la stratégie régionale au travers du SRI/SRADDET
Moyens alloués	30 K€ annuel pour les appels à projet Reste à définir lors des travaux du SRADDET
Indicateurs de suivi	Nombre de demandes de trajets vélo via le calculateur de la centrale de mobilité régionale Nombre de personnes concernées par les AAP
Indicateurs de résultat	Évolution des parts modales par territoire
Connexion enjeux	SRI/SRADDET, TIC, Politiques de mobilité des différentes collectivités

ACTION 8.4 : Développer la fréquentation en mettant en place une tarification plus attractive, des outils de distribution facilités et en rendant attractifs les gares et le matériel roulant	
Constat et enjeux	La Région souhaite mettre en œuvre des tarifications attractives (monomodales et multimodales) sur le réseau régional, tout en poursuivant des objectifs de hausse de fréquentation et de simplification des gammes tarifaires. En parallèle, elle veille d'une part à ce que les gares et haltes offrent un niveau de services adapté aux voyageurs et d'autre part à ce que le matériel roulant exploité soit accessible et moderne.
Traduction opérationnelle	**Les enjeux de demain, 10 axes de travail:** 1/ Création d'une tarification TER adaptée au secteur concurrentiel conforme à la liberté tarifaire • Une offre tarifaire attractive pour les occasionnels • Des tarifs pour les abonnés positionnés par rapport aux autres moyens de transport • Une tarification sociale unifiée • Des déplacements interrégionaux facilités grâce à des accords tarifaires avec les régions limitrophes 2/ Mise en place d'une tarification unique routière sur l'ensemble du territoire 3/ Optimisation et uniformisation des tarifications intermodales et multimodales avec les autorités organisatrices de mobilités 4/ Mise en place d'une billettique régionale et d'un réseau de dépositaires (TER et routiers) sur le territoire 5/ Respecter le délai légal de 2025 (schéma directeur d'accessibilité) pour la mise en accessibilité des gares (bâtiment voyageurs, accès aux quais, hauteur des quais) et des points d'arrêts routiers. 6/ Accompagner SNCF Gares & Connexions dans sa politique de valorisation de son patrimoine inoccupé 7/ Améliorer l'attractivité des gares en apportant un niveau de service défini au service des usagers 8/ Subventionner les points d'échanges multimodaux (PEM) 9/ Installer des abris vélos sécurisés dans les gares 10/ Faire circuler du matériel roulant ferroviaire et routier récent, moderne et confortable
Direction pilote	Direction des Mobilités au quotidien et la Direction Transports et infrastructures
Directions partenaires	Direction de l'aménagement et de la transition numérique Direction de la communication et des relations avec les citoyens
Acteurs partenaires	DREAL Opérateurs de transports (SNCF, Transdev, Kéolis,..) Autorités organisatrices de la mobilité et communauté de communes, PETR… Régions et pays limitrophes
Calendrier de mise en œuvre	Actions pérennes
Moyens alloués	Moyens dans le cadre de la convention SNCF-Région et contrats avec transporteurs Budgets au schéma directeur d'accessibilité (SDA Ad'AP) et au CPER pour les gares et moyens financiers ponctuels dédiés aux acquisitions de matériels ferroviaires roulants (plusieurs centaines de millions d'euros dans le cadre du renouvellement du parc Corail).
Indicateurs de suivi	Nombre des usagers par type (occasionnels, fréquents, jeunes, …) du réseau régional par modes
Indicateurs de résultat	Évolution des parts modales par mode
Connexion enjeux	SRI/SRADDET, TIC, Politiques de mobilité des différentes collectivités, SDA Ad'AP routier et ferroviaire

ACTION 8.5 : Acquérir des véhicules plus propres au service des transports régionaux et des entreprises de fret routier	
Constat et enjeux	De nombreux matériels en exploitation sur le réseau régional routier et ferroviaire roulent au diesel et produisent de nombreuses particules fines nocives, rejettent des tonnes de CO2 et de NOx. Il convient d'améliorer la performance énergétique en acquérant des véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de la flotte roulant au service de la Région et par ailleurs en favorisant les véhicules plus propres des entreprises de transport de fret routier.

Traduction opérationnelle	Objectif : diminuer l'empreinte énergétique et maîtriser les consommations d'énergie fossile et électrique des matériels roulants routiers et ferroviaires
	Les enjeux de demain, 7 axes de travail :
	Sur la compétence transport de la Région :
	1/ Poursuivre les investissements en matière de cars routiers (en exigeant progressivement des transporteurs et de la société publique locale « BFC Mobilités » les derniers standards européens parallèlement à la rationalisation des trajets et le développement de l'éco-conduite)
	2/ Expérimenter la motorisation hydrogène dans le cadre des compétences transport de la Région avec un transporteur volontaire sur les territoires en fonction du retour d'expérience du projet ENRgHy
	3/ Poursuivre l'accompagnement de SNCF dans son plan Energie CO2 visant -40% d'émission de GES entre 1990 et 2020 et -20% de consommation électrique entre 2012 et 2022.
	• Former à l'écoconduite ;
	• Installer des lampes à LED dans les trains ;
	• Réguler de la température par mesure du taux d'occupation des rames, etc.
	4/ Accompagner les partenaires sur les projets de recherche innovants
	• Participer au financement du développement du TER Hybride (pour rouler en mode électrique sur des voies non électrifiées grâce à une batterie)
	• Participer au financement du développement du TER Hydrogène (long terme)
	• Appuyer le cas échéant les programmes suivants
	  ○ Régulation de la température par une pompe à chaleur
	  ○ Climatiseur par cycle à air
	  ○ Matériaux composites pour alléger le poids des trains.
	• Installer des compteurs d'énergie et de consommation de diesel à bord des trains pour modéliser la consommation énergétique du matériel roulant
	• Participer au financement de la recherche et de l'expérimentation de solutions innovantes pour réduire les émissions polluantes et la consommation d'énergie fossile dans le transport fluvial
	5/ Renouveler le matériel roulant ancien en optimisant les roulements de matériels et en privilégiant du matériel électrique au détriment du matériel thermique dans la mesure du possible.
	6/ Prohiber la circulation de trains diesel (X73500, XGC) sous caténaires.
	A destination des entreprises de fret routier :
	7/ Analyser le retour d'expériences de la motorisation bioGNV et accompagner en conséquence les transporteurs volontaires pour le passage au bioGNV

Direction pilote	Direction Transports et infrastructures et la Direction des Mobilités au quotidien Direction de l'Economie (pour le développement du bioGNV)
Directions partenaires	Direction de la communication et des relations avec les citoyens
Acteurs partenaires	SNCF, autocaristes, industriels
Calendrier de mise en œuvre	Action permanente

Moyens alloués	Budget alloués ponctuellement en fonction des programmes retenus.
Indicateurs de suivi	m3 de gasoil consommés par an Tonnes d'Eq CO2 et de NOx émises par an KWh consommés totaux et par Voyageur.km
Indicateurs de résultat	Baisse de la consommation en électricité et en gasoil
Connexion enjeux	Association d'études sur le matériel roulant (AEMR). Ouverture à la concurrence des TER.

ACTION 8.6 : Adapter les infrastructures de transport pour diminuer l'empreinte carbone, les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines	
Constat et enjeux	Il subsiste de nombreuses voies ferrées non électrifiées sur le réseau ferroviaire Bourgogne Franche-Comté. La région poursuit ses actions d'amélioration du réseau. L'électrification de la ligne Auxerre-Laroche Migennes est ainsi programmée dans le CPER 2015-2020. La ligne Belfort-Delle, électrifiée, sera ouverte au service 2019. Des études ont été menées pour une électrification de la voie entre Chagny et Nevers dans le cadre de la VFCEA. En parallèle, un schéma de cohérence régional pour les bornes de charge au profit des véhicules électriques a été adopté en décembre 2015 sur le périmètre bourguignon afin d'accompagner le déploiement porté par les syndicats d'énergie départementaux. Des subventions ont été également allouées sur le territoire comtois.
Traduction opérationnelle	**Les enjeux de demain, 6 axes de travail :** 1/ Poursuivre le développement des infrastructures fluviales (en particulier au profit *du Technoport de Pagny* et des ports de Chalon-sur-Saône et Mâcon sur la Saône, mais également le port de Gron sur l'Yonne), pour augmenter le fret par la voie fluviale, en intermodalité avec les voies ferrées et routières. 2/ Accompagner la recherche et l'expérimentation de solutions innovantes pour réduire les émissions polluantes et la consommation d'énergie fossile dans le transport fluvial 3/ Electrifier les lignes ferroviaires structurantes encore exploitées en mode thermique (Auxerre-Laroche, Chagny-Nevers), en visant deux objectifs : ○ Report modal de la route au fer en favorisant le transport public de voyageurs (Auxerre-Laroche : améliorer les relations directes avec Paris) et le fret ferroviaire (corridor fret européen) ○ Utilisation de l'électricité comme énergie de traction au détriment de l'énergie thermique 4/ Régénérer et favoriser les travaux de développement de lignes ferroviaires nécessaires au fret afin d'en améliorer les performances et éviter le report sur route (réseau capillaire) 5/ Réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle pour améliorer l'offre en transport public sur le secteur et mieux relier la gare de Belfort-Montbéliard TGV au réseau ferroviaire classique. 6/ Favoriser l'électromobilité en participant financièrement au déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques.
Direction pilote	Direction Transports et infrastructures
Directions partenaires	Direction des mobilités du quotidien
Acteurs partenaires	DREAL, SNCF, Syndicats d'énergie des départements (bornes de charge)
Calendrier de mise en œuvre	Actions permanentes
Moyens alloués	Budgets alloués ponctuellement en fonction des programmes retenus et budgets de fonctionnement du technoport de Pagny en conservant les actuels moyens humains de gestion du syndicat mixte au sein de la DTI.
Indicateurs de suivi	Part du fret et taux d'utilisation des bornes de charge.
Indicateurs de résultat	Augmentation du fret ferroviaire et de la part des véhicules électriques.
Connexion enjeux	CPER, schéma régional des infrastructures routières/SRADDET

Orientation 9 : Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique et soutenir les filières en transition

Les besoins toujours plus conséquents de matières premières non renouvelables imposent de travailler sur l'efficience de modèles de production plus écologiques, facteurs de productivité et d'innovation (développement de l'éco conception, éco innovation) et l'économie des ressources (économie circulaire, efficacité énergétique).
De plus, la société se mobilise davantage sur ces sujets et bouleverse de façon irrémédiable la demande des consommateurs, ce qui constitue un levier de repositionnement de l'économie qui peut constituer une opportunité pour nos industriels.

L'économie de demain reposera donc sur l'efficacité de l'utilisation des ressources, la diminution des impacts sur l'environnement tout en permettant le bien être des individus et le développement des activités économiques.
Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation SRDEII 2017-2021, adopté par la Région Bourgogne Franche-Comté en décembre 2016 place la transition énergétique et écologique comme un enjeu fort : « La Transition Energétique et Ecologique engagée constitue à la fois un défi et des opportunités pour les acteurs économiques sur tous les secteurs d'activités qui devront intégrer les nouveaux paradigmes de l'économie circulaire, penser les matériaux de demain et améliorer leur efficacité énergétique.»

Dans le cadre de ce schéma, l'ADEME met à disposition ses capacités d'expertises et de conseil aux entreprises, relais, collectivités, pouvoirs publics pour permettre à chacun de progresser dans ses démarches et faire évoluer les dispositifs publics. Cette expertise est nourrie par le financement et l'encadrement de programmes de recherche, et par le soutien d'initiatives expérimentales.

L'enjeu conjoint pour l'ADEME et la Région dans le cadre de leur partenariat est de consolider les atouts industriels existants en dynamisant les filières traditionnelles, de favoriser l'émergence de leaders par l'éco-innovation et de stimuler le développement d'une économie de proximité par la valorisation des ressources des territoires et la concertation avec les politiques publiques locales.

Liste des actions :

- Action 9.1 : Soutenir les stratégies de croissance des entreprises par l'engagement dans la TEE
- Action 9.2 : Soutenir les filières historiques et émergentes
- Action 9.3 : Appuyer les leviers de compétitivité que sont l'éco-innovation et la RSE
- Action 9.4 : Clarifier le pilotage de la politique de transition énergétique et écologique aux entreprises
- Action 9.5: Promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur

ACTION 9.1 : Soutenir les stratégies de croissance des entreprises par l'engagement dans la Transition Energétique et Ecologique	
Constat et enjeux	Afin d'inciter les entreprises à adopter un positionnement stratégique de moyen terme, l'aide publique régionale sera conditionnée à un projet de développement global, permettant d'aider l'entreprise à positionner son activité et ses compétences sur des marchés en croissance, et l'accompagnant dans ses démarches d'innovation, de développement à l'export, de prise en compte des enjeux environnementaux. Ce principe sera formalisé par la signature du "contrat de croissance" entre l'entreprise et la Région Bourgogne Franche Comté qui permettra de fournir des réponses adaptées à la stratégie de l'entreprise et l'accompagnera dans les moments clés de son parcours. Afin de favoriser la transition écologique et énergétique, une incitativité bonifiée des aides aux entreprises est introduite dans les dispositifs d'aide régionaux. Enfin, dans le cadre de la programmation 2014-2020, une priorité RSE est introduite pour l'instruction des dossiers bénéficiant de FEDER au titre de l'OT 3 sur le développement des PME.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours** ▪ Règlement d'intervention Croissance introduisant l'accompagnement dans la durée de l'entreprise à tous les stades de son développement ▪ Dispositif Aide à la performance environnementale pour les projets des PME de rénovation énergétique des bâtimentsen compélement des EPCI et investissements matériels économes en matière et énergie (subvention) ▪ Dispositif Investissement matériel TPE pour les entreprises artisanales, commerciales et de services (avance remboursable) ▪ Dispositif Investissement immobilier en complément des EPCI et matériel des entreprises de l'ESS avec bonification de taux pour les projets économie-circulaire (subvention) ▪ Dispositif conseil pour le recours à des prestations extérieures pour diagnostiquer les projets de transition écologique et énergétique ▪ Dispositif Innovation pour les projets de recherche et développement notamment projets d'envergure et demonstrateurs pour déployer des solutions durables et contribuer à la transition écologique et énergétique **Actions à développer** ▪ Appels à projets régionaux conjoints avec l'Ademe sur la TEE
Direction pilote	Direction de l'Economie
Directions partenaires	Direction de l'Environnement Direction de la Transition Energétique Direction de l'Agriculture et des Forêts Direction du Tourisme Direction des projets transversaux Direction Europe et rayonnement international
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL, DIRECCTE, Bpifrance, CCIR, CRMA, pôles, clusters, fédérations professionnelles, EPCI, AER
Calendrier de mise en œuvre	▪ Mise en œuvre annuelle des dispositifs économiques, révisables annuellement ▪ Un appel à projets régional annuel sur thématique spécifique : économie circulaire et investissement des entreprises de l'ESS en 2018
Moyens alloués	Réorientation des crédits à budget constant.
Indicateurs de suivi	▪ Nombre de dossiers financés par le Conseil Régional ESS/TPE/PME ▪ Nombre de projets collectés dans AAP régional
Indicateurs de résultat	▪ Montants des investissements réalisés ▪ Economies générées
Connexion enjeux	CPER - SRDEII - PBD

ACTION 9.2 : Soutenir les filières historiques et émergentes notamment la filière hydrogène	
Constat et enjeux	La question climatique reste parfois abstraite pour les acteurs économiques. Le sujet semble éloigné de leurs activités quotidiennes, à la fois en termes d'impacts, de leviers et de bénéfices à agir. Ce principe est formalisé dans une logique d'accompagnement global de l'entreprise qui permettra de fournir une réponse adaptée à sa stratégie et de l'accompagner dans tous les moments-clés de son développement au sein d'un parcours coordonné.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours** ▪ Dispositif Emergence pour l'appui à la naissance de projets économiquement viables sur les territoires, notamment sur les filières biosourcées (chanvre...) et projets accompagnés dans le cadre du générateur BFC ▪ Dispositif Actions collectives pour des programmes de sensibilisation, d'accompagnement dans la durée des entreprises et d'écologie industrielle territoriale ▪ Dispositifs Actions collectives pour des programmes d'actions de transition écologique et énergétique de filières historiques et en émergence ▪ Emergence d'une filière hydrogène en région. BFC retenue à un appel à projets national Territoires exemplaires **Actions à développer** ▪ Renforcer les programmes de transition écologique et énergétique des filières ▪ Développer une offre régionale sur l'hydrogène
Direction pilote	Direction de l'Economie
Directions partenaires	Direction de l'Environnement Direction de la Transition Energétique Direction de l'Agriculture et des Forêts Direction du Tourisme Direction des projets transversaux Direction Europe et rayonnement international
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL, DIRECCTE, Bpifrance, CCIR, CRMA, pôles, clusters, fédérations professionnelles, EPCI, AER
Calendrier de mise en œuvre	Mise en œuvre annuelle
Moyens alloués	Réorientation à crédits constants.
Indicateurs de suivi	Nombre de projets Emergence Nombre d'actions collectives filières Nombre d'accompagnements des réseaux CCIR et CRMA en TEE
Indicateurs de résultat	Complétude de la couverture territoriale des actions
Connexion enjeux	CPER – SRDEII - CAPéCO

ACTION 9.3 : Appuyer les leviers de compétitivité et notamment l'éco-innovation et la Responsabilité Sociale des Entreprises	
Constat et enjeux	L'éco-conception, l'éco innovation en plus de réduire les impacts environnementaux sont des moteurs de développement économique et permettent à la fois l'adaptation des produits et des services aux usages de demain, aux nouveaux matériaux et aux technologies innovantes. L'enjeu est de les accompagner dans cette mutation, en leur apportant de la méthode (éco conception), en les aidant à formuler, à préciser leur stratégie d'éco innovation, en les accompagnant à revoir complètement leur offre pouvant aller jusqu'à un changement de modèle économique (comme le passage à l'économie de la fonctionnalité). Les enjeux de la Rse imprègnent le schéma économique régional de manière transversale ainsi que le Cper qui donne une priorité à la Rse au travers des actions liées à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables sur le volet « transition énergétique et écologique » (enveloppe de 76,16 M€).
Traduction opérationnelle	**Actions en cours** ▪ Mission éco-innovation de l'agence économique régionale : soutien aux pré-diagnostics, audits et études de projets visant à développer des approches d'écoconception, de management, d'intégration de technologies propres, d'amélioration du bilan énergétique ou d'optimisation des flux de matière ▪ Actions de sensibilisation et de promotion des entreprises à la RSE ▪ Organisation de Trophées annuels RSE, Rally'nov et Eco-innovez **Actions à développer** ▪ Renforcement de la mission éco-innovation de l'AER avec fixation d'objectifs quantitatifs : 30 projets accompagnés par an en éco-innovation ▪ Lancement d'un appel à manifestations d'intérêt annuel conjoint avec l'ADEME pour drainer des projets sur le centre d'expertise de l'AER ▪ Structuration du réseau RSE régional, clarification de l'offre de services et élaboration d'un programme annuel d'actions ▪ Développement d'actions sur la biodiversité
Direction pilote	Direction de l'Economie
Directions partenaires	Direction de l'Environnement Direction de la Transition Energétique Direction de l'Agriculture et des Forêts Direction du Tourisme Direction des projets transversaux Direction Europe et rayonnement international
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL, DIRECCTE, Bpifrance, CDC CCIR, CRMA, pôles, clusters, fédérations professionnelles, EPCI, AER
Calendrier de mise en œuvre	▪ Mise en œuvre annuelle des dispositifs économiques, révisables annuellement ▪ Un appel à manifestation d'intérêt régional annuel sur l'éco-innovation
Moyens alloués	Montée en puissance de la mission éco-innovation AER par co-financement Ademe-Région Capitalisation sur les dispositifs existants avec recherche de montée en puissance
Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés par an par l'AER en éco-innovation Nombre d'actions RSE réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre de projets réalisés par an en éco-innovation Passage à l'action suite sensibilisation RSE
Connexion enjeux	CPER - SRDEII

ACTION 9.4 : Clarifier le pilotage de la politique Transition Energétique et Ecologique aux entreprises	
Constat et enjeux	La transition écologique énergétique est un sujet technique. Son réseau est constitué de spécialistes thématiques. L'enjeu est de réaffirmer le pilotage partagé sur cette politique entre Région et Ademe. Les objectifs stratégiques consistent faire de la TEE un moteur de compétitivité qui sous-tend économie de coûts ou gain de valeur ajoutée par l'innovation. Le second enjeu consiste à étendre cette politique au plus grand nombre.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours** ▪ Renégociation du CPER sur des bases communes ▪ Réaffirmation du pilotage volontariste partagé entre Ademe et Région ▪ Clarification de l'offre de services régionale à destination des entreprises ▪ Clarification du rôle des acteurs sur le réseau TEE **Actions à développer** ▪ Mise en visibilité de cette politique Transition Energétique et Ecologique par plan de communication ▪ Animation bimestrielle du réseau Transition Energétique et Ecologique
Direction pilote	Direction de l'Economie
Directions partenaires	Direction de l'Environnement Direction de la Transition Energétique Direction de l'Agriculture et des Forêts Direction du Tourisme Direction des projets transversaux Direction Europe et rayonnement international
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL, DIRECCTE, Bpifrance, CDC CCIR, CRMA, pôles, clusters, fédérations professionnelles, EPCI, AER
Calendrier de mise en œuvre	Réactivation du réseau d'ici fin 2017, 1ere réunion le 8 novembre 2017
Moyens alloués	Réorientation à crédits constants
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions réseau par an Nombre d'actions de communication
Indicateurs de résultat	Taux d'augmentation des dossiers Transition Energétique et Ecologique financés Ademe-Région-Bpifrance-CDC
Connexion enjeux	CPER - SRDEII

ACTION 9.5 : Promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur	
Constat et enjeux	Le plan « usine du futur » a été lancée en 2015 par l'Etat. Les Régions sont responsables du déploiement du plan sur leur territoire. La Région Bourgogne Franche-Comté en inscrivant « La performance industrielle et l'Usine du Futur » dans les priorités de son SRDEII adopté fin 2016 a confirmé sa volonté d'accompagner les entreprises régionales vers une croissance génératrice d'emplois.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours** ▪ Programme d'actions « usine du futur » conduit avec les pôles de compétitivité, groupements et centres techniques régionaux ▪ Dispositifs Actions collectives pour des programmes d'action thématiques de transition écologique et énergétique de filières industrielles et en émergence ▪ Actions de communication (évènement et expositions) sur les programmes conduits **Actions à développer** ▪ Campagne de diagnostics ▪ Déploiement de nouvelles actions
Direction pilote	Direction de l'innovation et de l'économie
Directions partenaires	Direction de l'Environnement Direction de la Transition Energétique Direction de l'Agriculture et des Forêts Direction du Tourisme Direction des projets transversaux Direction Europe et rayonnement international
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL, DIRECCTE, Bpifrance, CCIR, CRMA, pôles, clusters, fédérations professionnelles, EPCI, AER, Alliance
Calendrier de mise en œuvre	2017-2021
Moyens alloués	Maintien des crédits alloués
Indicateurs de suivi	▪ Nombre d'actions collectives industrie 4.0 ▪ Nombre d'entreprises diagnostiquées
Indicateurs de résultat	▪ Passage à l'action des entreprises
Connexion enjeux	CPER – SRDEII

Orientation 10 : Développer une économie biosourcée

ACTION 10.1 : Elaborer le Schéma Régional Biomasse	
Constat et enjeux	La transition énergétique passe par une augmentation de la production d'énergie renouvelable. Du fait du caractère agricole et forestier de son territoire, le développement d'énergies renouvelables issues de la biomasse représente un véritable enjeu pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.
Contexte réglementaire	La loi pour la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 introduit dans son article 197 la réalisation d'un schéma régional biomasse élaboré conjointement par l'Etat et la Région. Le décret n°2016-1134 du 19 août 2016 est venu en préciser le contenu et les attentes.
Objectif	Sur la base d'un rapport (état des lieux), l'objectif est de définir des objectifs quantitatifs de développement de la mobilisation des ressources de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique.
Traduction opérationnelle	Un document d'orientation partagé par les acteurs des filières forêt-bois, agriculture et déchets.
Direction pilote	Direction de l'Environnement
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique ; Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Acteurs partenaires	Etat (DREAL + Ademe), Interprofessions du monde de la forêt et de l'agriculture, collectivités, associations de protection de l'environnement, associations d'usagers
Calendrier de mise en œuvre	2017-2018
Moyens alloués	*Temps de travail des services Etat et Région en 2017*
Indicateurs de suivi	Nombre de réunion en phase d'élaboration, nombre de participants aux réunions
Indicateurs de résultat	Schéma réalisé et approuvé (délibération du conseil régional et arrêté préfectoral)
Connexion enjeux	

ACTION 10.2 : Développer les filières biosourcées	
Constat et enjeux	Le développement de filières biosourcées doit permettre de diversifier les sources de revenus agricoles en recherchant des produits à haute valeur ajoutée, en complément des produits alimentaires. Les filières agricoles constituent un enjeu-clé pour la mise en œuvre d'une économie bas carbone.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours :** De nombreux exemples montrent les initiatives individuelles et collectives : produit Eco innovant mono bloc béton de chanvre par l'entreprise Vieille matériaux, étude faisabilité de matériaux composites recyclables à partir de déchets matières plastiques et composites (projet labellisé Pôle Véhicule du Futur), actions collectives pilotée par Entreprises Agroalimentaires BFC autour de la performance matière dans les IAA (réduction cout des déchets et de l'impact environnemental, limitation des matières premières), projet porté par l'association BF2C sur le chanvre en construction, programme du Cluster RECI, Cluster Rénovation et Eco-Constructions Innovantes et bio-sourcées, qui vise à développer les technologies et l'innovation permettant un accroissement de l'utilisation des solutions bio-sourcées en rénovation et en construction neuve… **Actions à développer** ▪ Poursuivre l'appui au développement des biosourcés dans le secteur du bâtiment ▪ Identifier et mettre en oeuvre les effets de leviers pour développer les filières biosourcées (programmes de rénovation énergétique, sensibilisation des donneurs d'ordre publics et privés....) ▪ Réaliser un état des lieux : identifier les potentialités et évaluer les conditions de développement des filières biosourcées
Direction pilote	Direction de l'Economie (Aval) et Direction de l'Agriculture et de la Forêt (Amont)
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique, Direction de l'environnement
Acteurs partenaires	Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, Inter-professions, DREAL, DIRECCTE
Calendrier de mise en œuvre	A définir
Moyens alloués	Pour l'amont : projet potentiellement éligible au titre du RI « Filières, transfert de connaissances, conseils » et aux aides individuelles du Programme de Développement Rural
Indicateurs de suivi	
Indicateurs de résultat	Réalisation de l'état des lieux Nb de filières « locales » développées
Connexion enjeux	Programme Régional de Développement Agricole (PRDA) SRDEII, SDAGEs

ACTION 10.3 : Développer les usages du bois matériau	
Constat et enjeux	La forêt et le bois constituent un stock de carbone très important en Bourgogne Franche Comté. Elle joue par ailleurs un rôle prépondérant dans l'économie régionale. Une gestion durable de la forêt, qui anticipe les impacts du changement climatique répond donc à la fois aux enjeux de développement de la filière bois mais garantit également de maintenir, voire d'augmenter à l'horizon 2050 les quantités de carbone absorbées annuellement. Cette gestion doit s'accompagner de la structuration de la filière afin de pérenniser les débouchés locaux et d'accroître la quantité de carbone stockée dans les produits bois, tout en veillant à l'équilibre des usages. Le bois constitue donc un « puits de carbone » : dans le cadre d'une gestion durable des forêts, il stocke le CO2 durant toute sa période d'utilisation et fin de vie, sa valorisation en ressource énergétique ou son réemploi font du bois une excellente réponse aux enjeux environnementaux. Valoriser le bois local en développant les usages du bois matériau constitue un axe stratégique de la stratégie opérationnelle de transition énergétique.
Objectif	
Traduction opérationnelle	**Actions à développer :** ▪ Développer la valorisation du bois d'œuvre et promouvoir les produits bois notamment dans l'habitat et les travaux publics ▪ Sensibiliser et former les équipes de maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études…) à l'utilisation du bois : -Développer les outils d'aides à la décision des CCTP -Renforcer le réseau des prescripteurs bois au sein des interprofessions -Créer du lien entre acteurs de la construction, de l'aménagement intérieur et extérieur ▪ Favoriser le bois dans l'achat public - S'appuyer sur les retours d'expériences pour promouvoir le bois local (ex : 100 constructions publiques en bois local) -Diffuser l'information via les territoires ▪ Développer toutes les utilisations du bois : - Ecrire un/des argumentaires (bois construction, bois énergie, aménagement…) pour préconiser le bois (coût, durabilité, ACV, impact environnemental…) -Créer des supports de communication mettant en avant les réalisations régionales exemplaires ▪ Valoriser les produits et les savoir-faire locaux : - Créer une/des plateformes dématérialisées pour présenter les produits bois et les savoir-faire régionaux ▪ Lever les freins à l'utilisation du bois : - S'appuyer sur les expériences locales pour présenter les produits bois et les savoir-faire régionaux
Direction pilote	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Directions partenaires	Direction du Patrimoine et Gestion Immobilière, Direction Moyens Généraux, Direction de la Transition Energétique, Direction de l'économie
Acteurs partenaires	DREAL
Calendrier de mise en œuvre	-
Moyens alloués	-
Indicateurs de suivi	Nb de RI intégrant l'utilisation du bois Nb de marchés passés intégrant l'usage du bois matériau
Indicateurs de résultat	Nb de bâtiments et volume de bois utilisé dans les bâtiments
Connexion enjeux	SRDEII, Contrat forêt-bois, Plan Régional Bâtiment Durable (dont RI Effilogis) RI Bâtiments Bois RI Effilogis : Utilisation du bois et autres matériaux biosourcés en isolation thermiques par l'extérieure (ITE) pour la rénovation énergétique performante

Orientation 11 : Valoriser les potentiels agricoles et forestiers (matériaux biosourcés et énergies renouvelables)

Complexes et transversaux, les enjeux liés à l'énergie, aux gaz à effet de serre et au changement climatique interpellent de plus en plus les professionnels de l'agriculture et de la filière bois qui prennent conscience de la nécessité d'agir à leur échelle.

La maîtrise de l'énergie et des intrants représentent un levier de compétitivité des exploitations agricoles et forestières, de même que le développement des matériaux biosourcés. Le développement d'une économie bas carbone passe notamment par la substitution de matériaux carbonés par des matériaux biosourcés.

Face à ces défis, la Région souhaite associer les acteurs agricoles et forestiers afin qu'ils soient pleinement partie prenantes de la transition énergétique et qu'ils puissent valoriser le potentiel agricole et forestier régional.

Parallèlement, la Région entend promouvoir une agriculture ancrée dans les territoires et soucieuse de son environnement. Cette orientation est sous-tendue par la demande accrue des consommateurs qui souhaitent à la fois une agriculture de qualité et conserver une agriculture paysanne proche de chez eux, respectueuse de l'environnement.

Enfin, l'agriculture et la sylviculture sont particulièrement impactées par les effets du réchauffement climatique et par la raréfaction des ressources en eau. Il convient de favoriser les actions d'adaptation au changement climatique de ces filières, l'adaptation étant une condition de leur durabilité.

Liste des actions :

- Action 11.1 : Accompagner les exploitations vers une évolution des pratiques
- Action 11.2 : Ancrer les projets de développement agricole dans les territoires et développer les circuits économiques de proximité des produits agricoles et du bois

ACTION 11.1 : Accompagner les exploitations agricoles vers une évolution des pratiques	
Constat et enjeux	Les exploitations agricoles doivent se tourner vers l'agro-écologie : la stratégie nationale bas carbone a fixé des objectifs ambitieux : diminution d'un quart des intrants azotés en 2035 à production constante, extension de l'agriculture biologique à 25 % de la surface agricole utile, déploiement de la méthanisation à hauteur de 30 % des déjections animales… La maîtrise de l'énergie et des intrants représentent un levier de compétitivité des exploitations agricoles. Par ailleurs, la lutte contre le réchauffement climatique est devenue une priorité nationale et régionale et une part non négligeable des émissions de GES de l'agriculture peut être évitée par l'instauration de nouvelles pratiques agricoles en culture ou en élevage. Si certaines de ces pratiques font encore l'objet d'expérimentation et d'évaluation pour montrer qu'elles permettent réellement une diminution de l'impact air climat énergie, d'autres ont déjà prouvé leur impact bénéfique. Pour autant, elles ne sont appliquées que dans une minorité d'exploitations. Les travaux et expérimentations menés gagneraient à être plus largement diffusés afin de généraliser ces pratiques, dont celle de l'agriculture biologique et de pouvoir prendre en compte les aspirations de la société. Enfin il est nécessaire de faire monter en compétences les jeunes générations sur ces sujets.
Traduction opérationnelle	**Actions menées ou en cours** ▪ Continuer à élaborer de nouvelles connaissances et techniques agricoles adaptées aux exploitations agricoles régionales et les diffuser sur le territoire : réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et engrais de synthèse, autonomie alimentaire des élevages, économies d'énergie, agro-écologie, coûts globaux énergétiques des modes de production … ▪ Acompagner la diffusion des bonnes pratiques (sur la base de cahiers des charges reconnus) par le conseil aux agriculteurs dans différents domaines. ▪ Programme régional d'accompagnement de l'agriculture biologique. ▪ Intégrer les évolutions de pratiques dans les contractualisations avec les filières. ▪ Soutenir les investissements favorisant la généralisation des bonnes pratiques (investissements en agriculture biologique, investissements collectifs ou individuels en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement) lien avec action AGRI 3. **Actions à développer** ▪ Poursuivre la maîtrise de l'énergie et la réduction des intrants dans les exploitations agricoles ▪ Accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques par la fourniture de service de conseils ▪ Elaborer et diffuser de nouvelles références techniques et économiques pour favoriser les bonnes pratiques agricoles dans le cadre de la triple performance ▪ Poursuivre et développer les actions de soutien à l'agriculture biologique. ▪ Contribuer à l'élaboration d'un Plan protéines végétales régionales. ▪ Travailler en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture sur les référentiels de formations ou des actions de sensibilisation dans les lycées agricoles.
Direction pilote	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Directions partenaires	Direction des Lycées Direction Carte des Formations Direction Europe
Acteurs partenaires	CRABFC, Chambres d'agriculture départementales, DRAAF, filières, prescripteurs privés, Education nationale, Conseils départementaux, Agences de l'eau
Moyens alloués	RI Aides aux investissements en faveur d'alternatives pour la réduction d'intrants
Indicateurs de suivi	Nb d'agriculteurs conseillés Nombre d'agriculteurs ayant participé à une action d'information et /ou de démonstration
Indicateurs de résultat	Part de surfaces exploitées en bio,% de réduction des intrants Nombre d'exploitations ayant investi dans un matériel de lutte mécanique / réduction des intrants
Connexion enjeux	PRDA, SRDEII

ACTION 11.2 : Ancrer les projets de développement agricole dans les territoires et développer les circuits économiques de proximité des produits agricoles et du bois	
Constat et enjeux	Les circuits alimentaires de proximité sont aujourd'hui en phase avec des demandes sociales nouvelles : accession à des produits alimentaires locaux et de qualité, volonté de bénéficier d'un cadre de vie agréable et d'espaces de nature et de loisirs, nécessité de recréer du lien social entre ville et campagne. La Région souhaite poursuivre les actions et renforcer les actions dans ce domaine, notamment en développant les systèmes alimentaires locaux, qui permettent de diversifier les sources de revenus des ménages agricoles et de répondre aux attentes des clientèles permanentes et touristiques des espaces ruraux. La Région s'est engagée par ailleurs à mettre en place au moins 50% de produits locaux dans les lycées dont 20% issus de l'agriculture biologique. Enfin, les travaux de recherche sur les nouveaux procédés permettant de développer les débouchés du bois local ainsi que l'utilisation du bios local seront encouragés.
Objectifs	
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Favoriser le regroupement de l'offre alimentaire des exploitations agricoles ▪ Poursuivre les aides individuelles et collectives à la vente directe et à la transformation à la ferme ▪ Accompagner les projets territoriaux et organiser l'accès à l'information et l'ingénierie utiles à la structuration des projets ▪ Développer l'utilisation du guide bois local : base de données fournisseurs, exemple de cahier des charges (critère carbone), mode d'emploi pour l'optimisation de la matière première (achat de bois bord de route ou délivrance de bois par une collectivité propriétaire de forêts)... Dans le cadre de l'action 1.11 : Relocaliser les achats de denrées alimentaires locales et bio dans les restaurations collectives des lycées ▪ Identification de l'offre disponible en produits alimentaires locaux et bio qui pourraient alimenter la restauration collective ▪ Structuration des filières agricoles
Direction pilote	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Directions partenaires	Direction des Achats Direction de l'Aménagement du Territoire et du Numérique
Acteurs partenaires	Groupements d'achats alimentaires des départements
Calendrier de mise en œuvre	2018-2021
Moyens alloués	-
Indicateurs de suivi	
Indicateurs de résultat	% de produits en bois locaux dans les bâtiments bois financés par la Région
Connexion enjeux	Programme Régional de Développement Agricole, SRDEII

Orientation 12 : S’adapter au changement climatique

En matière de lutte contre le changement climatique et d’adaptation aux évolutions du climat, les secteurs agricoles et sylvicoles sont stratégiques et doivent donc faire l’objet d’une attention particulière. Ces secteurs sont en premier lieu particulièrement vulnérables aux changements climatiques. Mais ils sont également des sources importantes de stockage du carbone (dans les sols et les forêts) et potentiellement source d’énergie renouvelable (biomasse).

Les objectifs poursuivis dans cette orientation sont donc d’une part d’anticiper l’adaptation des cultures et des pratiques sylvicoles au futur choc des évolutions climatiques, et d’autre part de saisir les opportunités induites par leur meilleure prise en compte.

Liste des actions :

Action 12.1 : Anticiper les effets du changement climatique et réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles, viticoles et des filières

Action 12.2 : Anticiper les changements climatiques dans la gestion forestière

ACTION 12.1 : Anticiper les effets du changement climatique et réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles, viticoles et des filières	
Constat et enjeux	L'évolution des connaissances sur le climat et l'analyse des données passées permettent d'envisager les impacts probables du réchauffement climatique en cours sur les activités agricoles et forestières. Une hausse des températures et une modification du régime des pluies seraient attendues avec un peu plus de précipitations de janvier à avril et surtout un déficit hydrique de mai à décembre, impactant fortement les productions agricoles et forestières. ne chose est sûre : tous les usages économiques vont être impactés par la hausse des températures et le manque d'eau. Car l'évapotranspiration va être plus importante dans les périodes les plus chaudes, ce qui va limiter la disponibilité de la ressource en eaux de surface. La gestion de l'eau va donc devenir un enjeu majeur. Le changement climatique va produire ses effets sur toutes les productions, les cultures pérennes comme la vigne, mais aussi les céréales et les autres cultures. Ainsi, les modifications des conditions de pousse de l'herbe vont nécessiter une nouvelle gestion du pâturage et des stocks. A tous les niveaux des filières et sur le terrain, dans chaque exploitation, il va falloir construire des stratégies d'adaptation.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours :** ▪ Caractériser les risques climatiques notamment ceux du gel sur la vigne et la production de fruits et envisager des évolutions des pratiques et/ou moyens de protection ▪ Favoriser le développement d'une génétique adaptée en contribuant à la durabilité des modes de production ▪ Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles : stockage de fourrages en zone de montagne ou sous certaines conditions (séchage obligatoire) ▪ Diffusion de connaissance pour prévenir et anticiper les effets du changement climatiques sur les cultures **Actions à développer** ▪ Analyse précise des besoins en eau et prévention des conflits d'usage ▪ Favoriser le développement d'une génétique adaptée en contribuant à la durabilité des modes de production ▪ Diffusion de connaissance pour prévenir et anticiper les effets du changement climatiques sur les cultures ▪ Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) : stockage de fourrages à développer dans d'autres zones (piémont / plaine)
Direction pilote	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Directions partenaires	Direction Europe Direction de l'Environnement
Acteurs partenaires	Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne-Franche-Comté, Chambres consulaires
Calendrier de mise en œuvre	-
Moyens alloués	-
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs conseillés en génétique Nombre d'agriculteurs d'élevage ayant obtenu une aide dans le cadre du PCAE (stockage de fourrage)
Indicateurs de résultat	
Connexion enjeux	Stratégie Régionale de la Biodiversité, Programmes de recherche, PDR, PRDA

ACTION 12.2 : Anticiper les changements climatiques dans la gestion forestière	
Constat et enjeux	La forêt est particulièrement sensible aux effets du changement climatique, qui doivent être observés et pris en compte dès aujourd'hui compte tenu de la longueur des cycles forestiers. L'impact du changement climatique sur la productivité des forêts françaises se manifesterait donc en deux temps (ONERC, 2009) : - dans un futur proche (jusqu'à 2030 ou 2050 selon le scénario), l'impact des évolutions graduelles du climat sur la production de bois serait plutôt positif Néanmoins, les évènements extrêmes tels que sécheresses, canicules et incendies pourront fortement atténuer les effets positifs au niveau national. - dans un futur lointain, les effets seront clairement négatifs avec une modification des aires de répartition des essences, et des forêts vraisemblablement moins productives et exposées à une répétition d'évènements défavorables tels que les sécheresses, les canicules et le développement de pathogènes. On pourrait voir une augmentation du risque d'incendies.
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** ▪ Revoir les catalogues de stations forestières, identifier les couples essences/stations à risque, mieux estimer la réserve utile ▪ Adapter la sylviculture : sylviculture économe en eau, plantations sous abri, mélanges d'essences, meilleure gestion des dépérissements ▪ Expérimenter : nouvelles variétés, nouvelles essences, ilôts d'avenir ▪ Etude sur la vulnérabilité des forêts régionales au changement climatique (incendies, tempêtes)
Direction pilote	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Directions partenaires	
Acteurs partenaires	-
Calendrier de mise en œuvre	-
Moyens alloués	-
Indicateurs de suivi	Nb d'actions et d'études financées
Indicateurs de résultat	Amélioration de l'observation et de la connaissance de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique
Connexion enjeux	Contrat Forêt Bois BFC 2017-2027 – Stratégie Régionale de la Biodiversité

Orientation 13 : Développer les énergies renouvelables

ACTION 13.1 : Renforcer l'animation sur les énergies renouvelables pour faire émerger et accompagner les projets en privilégiant les projets participatifs	
Constat et enjeux	Actuellement la Région finance l'animation des énergies renouvelables avec l'ADEME et le FEDER (convention avec AJENA-ADERA-GAIA en FC pour les notes d'opportunités et les énergies citoyennes, et financement de 4 postes à l'échelle départementale en Bourgogne). Fin 2016 la Région a engagé une AMO pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement, dans l'objectif de favoriser la massification du développement des EnR et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive.
Contexte réglementaire	Région chef de file ; Règles de financement (régimes d'aides, etc...)
Objectif	Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables en privilégiant les projets participatifs et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive grâce à l'animation
Traduction opérationnelle	Partant du constat du manque d'animation et de la précarisation de ces postes d'animateurs, Il est proposé de renforcer significativement l'animation. Le parti pris est que l'animation est la base de la massification attendue et qu'elle permettra de résoudre une bonne part des problèmes de portage et de financement qui se posent aujourd'hui dans certains projets. Il est ainsi proposé une augmentation du nombre de postes, une pérennisation et une professionnalisation des animateurs, et la création de deux profils différents d'animateurs (territoriaux et filière), avec une animation transversale sur le financement citoyen. Un ou plusieurs AMI seront lancés fin 2017 pour mise en place du dispositif courant 2018 **Actions à développer :** ▪ Lancer un AMI suivi de négociations avec les structures porteuses pour l'animation généraliste/ animation filière bois énergie (environ 12 ETP) et pour l'animation énergies participatives (2 ETP) ▪ Retravailler les partenariats existants en les renforçant et les harmonisant à l'échelle BFC pour la méthanisation et l'amont de la filière bois (ressource) ▪ Engager une commande à l'Agence Economique Régionale pour réaliser l'animation sur la cible entreprises ▪ Renforcer l'animation « éolien »
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Economie, Direction Europe, Direction des Affaires Juridiques
Acteurs partenaires	ADEME, DREAL, chambres d'agriculture, associations, départements….
Calendrier de mise en œuvre	Date début de l'action fin 2017 Date prévisionnelle fin action montée progressive pour stabilisation 2020
Moyens alloués	Evolution du budget d'animation de 241 k€ en 2017 à 500 k€ par an
Indicateurs de suivi	Nombre ETP, nb de journées d'information et participants, nb d'analyses d'opportunités réalisées
Indicateurs de résultat	Nombre de projets accompagnés par les animateurs ; puissance cumulée des projets accompagnés ; % de projets participatifs ; % de financement citoyen
Conditions de réussite	Modalités juridiques à voir sur le dispositif d'aide à l'accompagnement Crédits dédiés à l'animation et l'ingénierie tant au niveau de la Région que de ses partenaires : départements, structures hébergeant les animateurs, ADEME… Mobilisation animation FEDER
Connexion enjeux	SRADDET

ACTION 13.2 : Structurer les outils de portage des projets d'énergie renouvelable en lien avec les syndicats d'énergie et les Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	
Constat et enjeux	Actuellement la Région accompagne le développement de projets sur les énergies renouvelables thermique portés par des collectivités, des entreprises, des agriculteurs, et elle est entrée au capital de 3 SEM départementales (sur 4 SEM créées). Fin 2016 la Région a engagé une AMO pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement, dans l'objectif de favoriser la massification du développement des énergies renouvelables et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive.
Contexte réglementaire	Région chef de file Climat, Air, Energie
Objectif	Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive en favorisant le portage des projets
Traduction opérationnelle	A l'issue de cette AMO, il est proposé, pour favoriser le portage des projets : - de mettre en place un dispositif d'appui technique en phase de développement - de s'appuyer sur les 4 SEM existantes pour porter les projets EnR électriques, en les coordonnant pour une répartition territoriale couvrant la Région, et au travers de contrats d'orientation et d'engagement liant la Région à chaque SEM - de favoriser la mise en place de régies de chaleur au niveau des syndicats d'énergie avec notamment un conventionnement entre la Région et l'Alliance des syndicats **Actions à développer :** ▪ Développement : engager un marché à bons de commande pour les projets sans porteurs, et mettre en place un dispositif d'appui à l'ingénierie pour financer le développement des projets d'énergies renouvelables en renforçant la participation des collectivités et des citoyens ▪ SEM et régies de chaleur des syndicats d'énergie : engager les discussions avec les syndicats pour aller vers un conventionnement global et des contrats d'orientation et d'engagement avec chaque SEM, et se donner les moyens humains en interne pour piloter et suivre A moyen terme : ▪ Etudier les besoins en fond de garantie bancaire pour les filières bois-énergie, méthanisation et éolien notamment, et voir si BFC Garantie peut répondre à ces besoins ▪ Etudier la mise en place d'un fond d'investissement quand le flux de projets sera suffisant
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Economie, Direction des Affaires Juridiques
Acteurs partenaires	ADEME, CDC, Syndicats d'énergie, DREAL…
Moyens alloués	Idem action précédente
Indicateurs de suivi	Mise en place d'une AMO à bons de commande puis d'un dispositif d'appui à l'ingénierie ; Mise en place de contrats d'orientation et d'engagement avec les SEM et d'une convention entre la Région et l'Alliance des syndicats
Indicateurs de résultat	Nombre de projets (et MW concernés) accompagnés par les bons de commande puis par le dispositif d'appui à l'ingénierie Nombre de projets (et MW concernés) portés par les SEM et les régies de chaleur
Connexion enjeux	

Action 13.3 : Mettre en place de nouveaux systèmes de financement du développement des énergies renouvelables et développer la participation des citoyens	
Constat et enjeux	Actuellement la Région accompagne au travers de ses règlements d'intervention, avec l'ADEME dans le cadre du CPER, et en complément du FEDER et du FEADER, les projets bois-énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique, méthanisation, et hydroélectricité. Concernant le financement citoyen, la Région est entrée au capital de JURASCIC et accompagne l'amorçage de cette société. Fin 2016 la Région a engagé une AMO pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement, dans l'objectif de favoriser la massification du développement des EnR et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive.
Contexte réglementaire	Région chef de file climat, air, énergie
Objectif	Favoriser la massification du développement des énergies renouvelables et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive en favorisant le financement des projets et la participation des citoyens
Traduction opérationnelle	A l'issue de cette AMO, il est proposé, pour favoriser le financement des projets de : - Mettre en place un comité d'engagement au sein de chaque SEM - Dans un second temps, une fois que le flux de projets sera suffisant, mettre en place un fond d'investissement régional pour capitaliser les projets si besoin - Renforcer le partenariat avec les structures existantes pour le financement participatif (JURASCIC notamment) - Mettre en place un fond de garantie
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction Economie, Direction des Affaires Juridiques
Acteurs partenaires	ADEME, CDC, Syndicats d'énergie, DREAL…
Calendrier de mise en œuvre	Date début de l'action fin 2017 Echéances intermédiaires 2018 : mise en place des comités d'engagement au sein des SEM ; 2019-2020 : mise en place fond d'investissement si besoin
Moyens alloués	Budget d'investissement de 4,5 M€ pour accompagner les projets
Indicateurs de suivi	A cours terme : mise en place d'un comité d'engagement dans chaque SEM A moyen terme : mise en place d'un fond d'investissement si besoin
Indicateurs de résultat	Nombre de projets financés (et MW concernés) % de financement citoyen
Connexion enjeux	

ACTION 13.4 : Synergie : expérimentation pour un agrégateur local du marché de l'électricité	
Constat et enjeux	Dans la recherche des outils nouveaux à mettre en place pour assurer le développement des énergies renouvelables, le projet synergie tentera de définir le contour du futur marché local de l'électricité qui s'imposera dès l'ouverture totale du marché de l'électricité à la concurrence. Ceci concerne • l'achat d'électricité sur le territoire (y compris pour le compte de la région) et sa stabilité dans le temps en fourniture et en prix, • la vente d'électricité des producteurs de renouvelables qui devront à terme trouver leurs propres clients et changer de modèle économique pour lequel un accompagnement s'avère indispensable
Contexte réglementaire	Ouverture des marchés de l'énergie pour l'achat et la vente
Objectif	Ce travail est une collaboration nationale avec d'autres collectivités territoriales de tailles différentes, dans le cadre des investissements d'avenir. Le cahier des charges de ce marché de recherche et d'innovation est cadré et le même pour tous. L'objectif stratégique pour la région en tant que chef de file sur le sujet des ENR est de pouvoir disposer d'éléments pour mieux se positionner lors de la création des agrégateurs locaux. D'un point de vue opérationnel cela permettra aussi à la région de se préparer à l'achat et la vente d'électricité avec des contrats locaux. Il ne s'agit que d'une première étape qui consiste à définir le besoin d'un agrégateur local à terme. L'attendu est le contour et le dimensionnement de cet agrégateur dont il faudra, après avoir consolidé les résultats avec les autres collectivités, trouver les appuis partenariaux pour étudier la faisabilité ensuite.
Traduction opérationnelle	Sites concernés: 2 lycées et 2 bâtiments du CR instrumentés physiquement dans un premier temps puis 26 autres établissements dans une moindre mesure (étude des relevés de consommation). Suivi des courbes de consommation sur les sites équipés, extrapolation à l'échelle du patrimoine de la Région, comparaison aux productions d'électricité du territoire régional • Instrumentation dans les établissements • Analyse des résultats et transposition sur 20 autres établissements • Recueil des données de production d'énergies renouvelables sur le territoire • Analyse des résultats • Modélisation des courbes de consommation et de vente • Eléments de réflexion sur la tarification probable et du champ d'action de l'agrégateur
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Directions Lycées, DPGI et Moyens généraux
Acteurs partenaires	SOLUNERGIE
Calendrier de mise en œuvre	Démarrage : septembre 2017 Durée prévue 18 mois
Moyens alloués	Cout de l'opération 116k€
Indicateurs de suivi	Nombre de sites équipés et suivis ; analyse et modélisation des courbes de consommation et de production
Indicateurs de résultat	Préfiguration d'un agrégateur local
Connexion enjeux	

Orientation 14 : Sensibiliser les élèves au travers des classes environnement

ACTION 14.1 : Intégration d'un module « transition énergétique » dans les séjours « classes environnement »	
Constat et enjeux	L'information et la sensibilisation du public sont indispensables pour faire évoluer les pratiques. Le dispositif bourguignon de « classes environnement » a été élargi au territoire de la nouvelle Région dès 2017. Il consiste à accompagner financièrement le séjour des scolaires (de la primaire à la terminale) dans des centres agréés. L'entrée première est l'éducation à la nature mais les temps de vie collective dans le centre permettent d'aborder d'autres sujets (changement climatique, gaspillage alimentaire, transition énergétique, …), sous réserve de doter les centres des outils et contenus pédagogiques adaptés.
Contexte réglementaire	Politique volontaire adossée à de nombreux schémas régionaux : SRCE, SRCAE, SRB, …
Objectif	L'objectif est de profiter du séjour des élèves pour leur apporter une « éducation au choix » : aborder de manière pédagogique les conséquences des choix individuels sur les grands enjeux collectifs de la transition énergétique.
Traduction opérationnelle	Outil pédagogique à construire + dotation de tous les centres agréés (entre 30 et 40)
Direction pilote	Direction de l'Environnement
Directions partenaires	
Acteurs partenaires	DREAL, ADEME, Education Nationale, Agence Régionale de la Santé
Calendrier de mise en œuvre	2018
Moyens alloués	A définir, pas de crédits supplémentaires demandés, intégration dans le cadre du budget EEDD existant
Indicateurs de suivi	Nombre d'élèves sensibilisés par an
Indicateurs de résultat	
Connexion enjeux	

Orientation 15 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles nécessaires à la transition énergétique

La loi "relative à la transition énergétique pour la croissance verte" pose les principes directeurs de la politique énergétique française, précisant en préambule que celle-ci "favorise l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois ».

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique, la loi précise que l'Etat devra élaborer, en concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales, un "plan de programmation de l'emploi et des compétences". Ce plan, sur lequel pourront s'appuyer les acteurs régionaux, indiquera "les besoins d'évolution en matière d'emploi et de compétences sur les territoires et dans les secteurs professionnels au regard de la transition écologique et énergétique".

Accompagner par la formation initiale la transition écologique de l'économie (voie scolaire et apprentissage)

En matière de formation initiale, la loi précise que les politiques d'enseignement supérieur doivent concourir "à l'évaluation des nouveaux besoins de compétences dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations supérieures à ces besoins". Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement technologique, professionnel, agricole et les CFA doivent par ailleurs favoriser "la connaissance des techniques de mise en œuvre et de maintenance des énergies renouvelables, ainsi que des dispositifs d'efficacité énergétique et de recyclage".

Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles des actifs (formation continue)

Prenant en compte l'impact, potentiellement négatif, de la transition énergétique sur les emplois existants, la loi précise que les politiques publiques doivent "accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles" des personnels des secteurs concernés par la transition énergétique. Les politiques d'emploi et le dialogue social, tant au niveau des branches que des entreprises, devront "consacrer une attention particulière à l'accompagnement des transitions professionnelles afférentes à la transition écologique et énergétique".

La loi ajoute à la liste des actions de formation professionnelle continue les "actions de formation continue relatives au développement durable et à la transition énergétique".

L'accompagnement de la transition écologique et énergétique, au côté de la transition numérique, est un des enjeux principaux du CPRDFOP 2017 – 2021 (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles).

Le CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) a produit un rapport en janvier 2015 sur la question des impacts de la transition écologique sur les emplois et les compétences. Il en ressort notamment que la dynamique est bien lancée dans de nombreuses filières mais qu'elles nécessitent d'être accompagnées selon des entrées distinctes. Même si la quasi-totalité des secteurs professionnels sont concernés, avec une part des emplois en région largement supérieure à celle du niveau national, l'industrie et l'agriculture apparaissent comme des secteurs, avec celui du bâtiment qui vont se trouver largement impactés dans leur mode de production à court ou moyen terme :

- Le bâtiment, dont l'offre de formation initiale et continue est adaptée mais nécessite d'être généralisée aux TPE,
- L'agriculture, filière au sein de laquelle il s'agit de généraliser le changement auprès de l'ensemble des exploitations
- Les filières liées aux énergies renouvelables,
- Les filières industrielles liées à la gestion, au recyclage et à la valorisation des déchets en déficit de candidats formés.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le CPRDFOP s'appuiera sur les contractualisations économie-emploi-orientation-formation (type Capéco et contrat d'objectifs territoriaux) pour décliner ces enjeux en partenariat avec l'Etat et les branches professionnelles.

Orientation 15 : Intégrer la transition énergétique et écologique dans la formation

ACTION 15.1 : Accompagner par la formation initiale la transition écologique de l'économie	
Constat et enjeux	La formation initiale est un levier d'action primordiale pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique. La loi pour la transition énergétique et la croissance verte précise que les formations dispensées dans les établissements d'enseignement technologique, professionnel, agricole et les CFA doivent favoriser "la connaissance des techniques de mise en œuvre et de maintenance des énergies renouvelables, ainsi que des dispositifs d'efficacité énergétique et de recyclage".
	Actions en cours : **Evolution de la carte des formations initiales :** L'évolution de la carte des formations fait l'objet d'un travail annuel concerté entre la région et les différentes autorités académiques (EN, DRAAF ET DRDJSCS) en lien avec les partenaires sociaux (au sein du CREFOP). Il couvre le périmètre de la formation professionnelle initiale par voie scolaire et par apprentissage. Il résulte de ce travail une consultation annuelle des établissements de formation sur la base d'orientations et de commandes précises en termes d'ajustement de l'offre. C'est donc sur la base des travaux du CNEFOP (dont certains éléments seront confrontés au contexte régional) que les discussions avec les milieux socio-économiques et les autorités académiques seront menés. **Soutien aux équipements :** ▪ Pédagogiques : participation financière (de 50 à 80 % du coût total), que ce soit pour les filières directement concernée (comme les filières agricoles, bâtiment), mais aussi pour les filières industrielle ou encore alimentation comme la boulangerie (sensibilisation aux équipements peu énergivores) ▪ Soutien à la création de plateformes « PRAXIBAT » pour les CFA Bâtiment et le CFA des compagnons du devoir, avec le concours de l'ADEME. L'objectif est de doter les CFA pour que les jeunes apprentis puissent appréhender les différentes technologies et les derniers matériaux dans le cadre de l'enveloppement, des énergies renouvelables, de l'éclairage performant. **Actions à développer :** ▪ Constituer des plateformes interinstitutionnelles de formation tant pour les salariés, les demandeurs d'emploi que les apprenants en formation initiale (cf. Praxibat) ; ▪ Favoriser la formation de formateurs, de professeurs… (technologie, actions conseil…) ; ▪ Identifier dans le champ de la formation initiale (apprentis…) les modules de formation venant en complément aux référentiels de diplômes existants et utiles à la mise en œuvre de la transition énergétique (labels…) ;
Direction pilote	Direction carte des formations - apprentissage Direction des Lycées et de la Formation initiale
Directions partenaires	Direction de la Transition énergétique Direction de l'Environnement
Acteurs partenaires	Etat, autorités académiques, branches professionnelles, Pôle emploi, UMBB, ADEME, CCCA, ensemble de l'appareil de formation
Calendrier de mise en œuvre	En continu
Moyens alloués	Réorientation à crédits constants.
Indicateurs de suivi	Nb de modules de formation créés Nb de personnes formées
Indicateurs de résultat	-
Connexion enjeux	CPRDFOP

ACTION 15.2 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles des actifs	
Constat et enjeux	Les travaux du CREFOP (rapport de janvier 2015) sur la question des impacts de la transition écologique sur les emplois et les compétences mettent en évidence que la transition énergétique ne crée que très peu de nouveaux métiers mais en revanche nécessite l'évolution de nombreuses compétences : ➢ cœur de métiers : nouvelles pratiques dans le bâtiment, éco-conception pour les ingénieurs, prise en compte de la matière recyclée dans la plasturgie, agro-écologie… ➢ Liées à la coordination entre métiers (bâtiment par exemple) et entre filières (diagnostic énergétique associé à des solutions énergies renouvelables…), ➢ Organisationnelles et stratégiques dans de nombreux secteurs.
Traduction opérationnelle	**Actions en cours :** Le CAPECO bâtiment (Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) – est un document cadre signé entre la Région, l'Etat, la FFB, la Capeb, le rectorat a été récemment étendu à la Franche-Comté et prolongé jusqu'en 2019. Il comprend deux piliers – compétitivité des entreprises et formation des entreprises et des salariés, qui priorisent la rénovation énergétique performante et la montée en compétence des professionnels. **Actions à développer** Concernant le secteur du bâtiment, dans le cadre des plateformes locales de rénovation énergétique, des conventions cadre seront signées entre les partenaires du CAPECO et les territoires, pour mettre en cohérence, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour la formation les professionnels, la qualification des entreprises, le développement des groupements d'entreprises. La Région mobilisera les CAPECO pour accompagner les filières dans l'adaptation et le développement des compétences face aux enjeux de la transition énergétique et écologique de l'économie.
Direction pilote	Direction des Transitions Professionnelles
Directions partenaires	Direction de l'Apprentissage Direction de l'Economie Direction de la Transition Energétique Direction de l'Agriculture Direction de l'Environnement
Acteurs partenaires	Etat, autorités académiques, branches professionnelles, Pôle emploi
Calendrier de mise en œuvre	En continu
Moyens alloués	Réorientation des crédits à budget constant
Indicateurs de suivi	Nb de CAPECO intégrant la Transition Energétique et Ecologique, Nb d'actions de formation conduites
Indicateurs de résultat	
Connexion enjeux	SRDEII – CPRDFOP / CAPECO – COT

ACTION 15.3 : Accompagner les besoins de formation et les transitions professionnelles des demandeurs d'emplois	
Constat et enjeux	La DFPDE élabore, suit et évalue un programme de formation pour les demandeurs d'emplois de la grande région dans un objectif de réinsertion professionnelle. Ce sont ainsi plus de 16.000 parcours par an qui sont financés par la collectivité et proposés aux demandeurs d'emplois, dont 6000 à 8000 parcours certifiants. Le secteur du bâtiment/construction/travaux publics représente 67 actions de formation, pour 820 places et un budget annuel de 7,8 M€ : 13 actions relèvent du marché annuel, 45 du pluriannuel de niveau 5, et 9 du marché pluriannuel de niveau 4 et 3 ; 16 sont peu ou pas concernées par la transition énergétique (travaux publics notamment). Sur les 51 actions concernées prioritairement par la transition énergétique, 6 intègrent déjà les exigences d'efficacité énergétique attendues demain dans la rénovation et la construction neuve (référentiels métiers adaptés ou présence de modules complémentaires au cursus métier permettant la délivrance d'un label RGE). A noter : l'ensemble des actions qualifiantes, quel que soit le secteur d'activité, intègrent un module de sensibilisation au développement durable, à l'éco-citoyenneté et notamment aux éco-gestes.
Objectif	Afin de répondre aux enjeux de compétences attendues dans le secteur d'activité de la construction bâtimentaire, le programme de formation qualifiant évoluera dès 2019 afin de proposer à l'ensemble des demandeurs d'emplois de la grande région des actions « labellisées RGE ».

Traduction opérationnelle	**Actions en cours :**
	Le programme se décompose principalement en 2 typologies d'actions :
	Les actions de remises à niveaux et d'exploration/validation d'un projet professionnel, déployées sur l'ensemble du territoire au sein des 21 zones du DAQ (dispositifs amont de la qualification - 4000 parcours « économiques » soit un prévisionnel de 6000 demandeurs d'emplois)
	Les actions de qualifications, certifiantes, et préparant aux métiers identifiés comme porteurs à travers les rencontres partenariales (pôle emploi, branches professionnelles, OPCA, SPE, RET, entreprises, ….) menées tout au long de l'année par les agents de la direction, notamment le service animation territoriale.
	Ce sont ainsi 500 actions qualifiantes qui sont proposées sur l'ensemble du territoire à travers 3 marchés : marché pluriannuel de niveau 5 (CAP/BEP), marché pluriannuel de niveau 4 et 3 (BAC, BTS/DUT), marché annuel, (niveaux 5, 4, 3) permettant l'ajustement des programmes de formations aux besoins du tissu économique.
	Au total, la programmation 2017 représente 5762 places (effectif mini – 8643 places maximum) pour un budget de près de 40 M€ (budget mini – 55 M€ maximum).
	Actions à développer :
	Lancement d'un appel d'offres en septembre 2018, pour le secteur du bâtiment, prenant en compte les exigences RGE, adaptées à chacun des métiers (électriciens, constructeurs bois, maintenance énergétique, plaquistes, …)
	- Dès janvier 2018 :
	  ○ travail de recensement des certifications/modules adaptés au projet proposé, notamment avec l'appui du pôle énergie de Franche Comté et Bourgogne bâtiment durable,
	  ○ Rencontre des représentants de la branche professionnelle afin de recueillir les besoins de la profession : CAPEB, FFB, FRTP notamment, ainsi que l'ADEME,
	  ○ Rencontre au niveau régional/national des organismes portant les habilitations RGE : QUALIBAT, CERTIBAT, QUALIT'Enr, … afin d'anticiper les éventuelles évolutions de labellisations, et, par métier, valider le bon label,
	  ○ Sensibilisation des organismes de formation intervenant dans le champ d'activité du bâtiment lors des bilans réalisés par le chargé de mission formation professionnelle du secteur d'activité,
	  ○ Participation au comité de pilotage des plateformes PRAXIBAT afin d'offrir aux organismes de formation souhaitant répondre à l'appel d'offres des

	plateaux techniques adaptés et accessibles équitablement.
Direction pilote	Direction de la Formation Professionnelle des Demandeurs d'Emplois : DFPDE
Directions partenaires	Direction de la Transition Energétique Direction des transition s professionnelles et orientation : DTPO
Acteurs partenaires	CAPEB, FFB, FRTP, ADEME, Pôle Energie, Bourgogne Bâtiment développement durable, organismes portant les labels RGE, Pôle Emploi, Missions locales, CAP emploi…
Calendrier de mise en œuvre	Janvier 2018 – septembre 2018 : préparation et publication de l'appel d'offres, Octobre – novembre 2018 : instruction des offres et notification aux organismes de formation ; information aux prescripteurs : pôle emploi, missions locales, cap emploi, A partir de Janvier 2019 : démarrage des actions de formation, évaluation de leurs conformités au cahier des charges de l'appel d'offres, A partir de juin 2019 : évaluation de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois ayant bénéficié d'une action de formation qualifiante.
Moyens alloués	Moyens mobilisés par le DFPDE : 7,8 M€ Moyens supplémentaires prévisionnels, couvrant l'allongement des durées de formation et l'intégration par les organismes de formation dans leurs coûts horaires des investissements nécessaires (humains, matériels, habilitations) : +15 % soit environ 1,2 M€
Indicateurs de suivi	Nb de CAPECO intégrant la Transition Energétique et Ecologique, Nb d'actions de formation conduites
Indicateurs de résultat	Bilans de formation réalisés in situ des organismes de formation en présence des stagiaires Volume de demandeurs d'emplois formés Taux de retour en emploi
Connexion enjeux	SRDEII – CPRDFOP / CAPECO – COT

ACTION 15.4 : Accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment	
Constat et enjeux	Afin d'appliquer les nouvelles réglementations et d'intégrer la pratique des nouveaux principes constructifs et techniques, les entreprises du bâtiment doivent s'adapter pour intégrer la culture de l'efficacité énergétique dans tous les métiers, l'approche globale de la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. Le Plan Bâtiment Durable de la Région constitue une réponse locale à ces enjeux. Il identifie un axe de réussite dédié aux compétences et vise ainsi à organiser la massification des rénovations énergétiques et accompagner la montée en compétence des entreprises. A ce titre, la formation des professionnels du bâtiment constitue un levier d'action majeur. PRAXIBAT® : un outil au service du savoir-faire des entreprises du bâtiment Le dispositif PRAXIBAT® se traduit concrètement par la mise en place de plateformes pédagogiques, c'est-à-dire un ensemble d'équipements dans un centre de formation destiné aux travaux pratiques et mises en situations professionnelles. Ces plateformes mettent à disposition des apprenants les matériaux et matériels qu'ils seront amenés à installer et maintenir dans leur vie professionnelle ; elles sont destinées à la formation initiale et continue (principe de mutualisation des moyens) et sont déclinées sur 7 technologies.
Traduction opérationnelle	**Actions à développer** - Poursuivre les objectifs de formation et de démultiplier l'offre de formation initiale et continue afin de disposer en BFC d'un secteur professionnel en capacité de réussir la Transition Ecologique, en utilisant notamment les plateaux PRAXIBAT, outils pédagogiques qui ont exigé des investissements importants. - Renforcer la culture de l'efficacité énergétique du bâti pour tous les professionnels du bâtiment et développer en ce sens des compétences spécifiques de la rénovation, - adapter l'offre de formation initiale et continue pour prendre en compte ces nouvelles dimensions (formation de formateurs, développement de plateaux techniques sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables dans le cadre du dispositif PRAXIBAT) ; - accompagner la promotion de l'offre de formation initiale et continue dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la qualité environnementale du bâti à travers la conditionnalité des marchés publics et privés à des obligations de formation.
Direction pilote	Direction de la Transition Energétique
Directions partenaires	Direction formation professionnelle des demandeurs d'emploi : Marie Lemaire : directrice Direction transitions professionnelles et orientation Direction Lycées Direction carte des formations, apprentissage et formations sanitaires et sociales
Acteurs partenaires	ADEME, Centres de ressources régionaux : Bourgogne bâtiment durable et Pôle énergie Franche-Comté, RECTORAT : Académies de Besançon et de Dijon, AFPA Bâtiment CFA , AMDF Autun, EMFOR
Calendrier de mise en œuvre	Action continue
Moyens alloués	Moyens humains : Budget : A définir
Indicateurs de suivi	Pour le dispositif PRAXIBAT® : • nombre d'apprenants accueillis sur chaque plateforme en fonction de leurs statuts, • formations suivies par les formateurs intervenants sur la plateforme, • liste des formations réalisées sur la plateforme et l'opérateur de formation professionnelle et continue lorsqu'il s'agira d'un public adulte, et dans ce cadre

	• évolutions matérielles réalisées, et leurs modalités de financement
Indicateurs de résultat	- nb de personnes formées sur la performance énergétique du bâtiment - % de demandeurs d'emplois réinsérés répondant aux besoins du secteur
Connexion enjeux	Plan bâtiment durable régional, SRCAE, SRADDET, CPRDFOP, EDEC,…

LEADERSHIP CLIMATIQUE MONDIAL

PROTOCOLE D'ACCORD

I. Déclaration d'objectif

A. Les changements climatiques présentent des défis et des risques globaux pour l'environnement et l'économie, car ils ont un impact sur la santé humaine, augmentent la fréquence des événements météorologiques extrêmes, menacent la disponibilité des ressources naturelles et déclenchent la migration forcée de populations. Les impacts des changements climatiques sont déjà inévitables à cause des gaz à effet de serre (GES) présents dans l'atmosphère. En même temps, les réponses et les solutions aux changements climatiques créent des opportunités économiques et des bénéfices par l'entremise des énergies renouvelables et du développement durable. Des efforts internationaux sont nécessaires afin d'assurer la protection de l'humanité et de notre planète ainsi que pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale sous les 2°C. Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de réduire de façon substantielle les émissions au cours des décennies à venir et presque à zéro les émissions de CO2 et d'autres GES d'une grande longévité d'ici la fin du siècle.

[(Panel intergouvernemental sur le changement climatique – cinquième rapport *d'évaluation (AR5))*]

B. Les gouvernements de tous ordres doivent agir **maintenant** pour réduire les GES afin d'atteindre un équilibre climatique à long terme. Ces entités doivent employer de nouvelles technologies, des politiques, des mécanismes de financement et des incitatifs économiques tant pour réduire les émissions de GES que pour développer des outils de mesure communs pour évaluer leurs progrès. Les gouvernements doivent aussi augmenter la résilience des infrastructures et des systèmes naturels aux impacts croissants des changements climatiques.

C. Alors que les signataires de ce protocole d'accord (ci-après nommés « les Parties ») reconnaissent et affirment leur soutien aux activités et aux déclarations internationales visant à répondre au défi des changements climatiques (incluant la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (1992), la Déclaration de Montréal (2005), la Déclaration de Cancun (2011) et la Déclaration de Lyon (2011)), les efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques ont été inadéquats en regard à l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés. En dépit des progrès limités réalisés en matière de coopération entre les nations, les juridictions infranationales – incluant des provinces, des États et des municipalités – ont démontré leur leadership en établissant des objectifs climatiques ambitieux et en prenant des actions visant la réduction des émissions de GES et le renforcement de la résilience aux impacts des changements climatiques.

D. En travaillant ensemble sur l'établissement d'accords comme la Déclaration de Rio de Janeiro 2012 (les États fédérés et les gouvernements régionaux s'engagent à un Nouveau paradigme pour le Développement durable et l'Éradication de la

Pauvreté), les gouvernements infranationaux, en collaboration avec des nations intéressées, peuvent aider à accélérer la réponse planétaire aux changements climatiques et fournir un modèle pour une coopération internationale plus large entre les nations.

II. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

A. Le principe directeur dans la réduction des GES jusqu'en 2050 doit consister à limiter le réchauffement climatique global à moins de 2°C. Pour les Parties à ce protocole d'accord, cela signifie qu'il faut poursuivre la réduction des émissions en conformité avec l'objectif de les réduire de 80 à 95 pour cent sous les niveaux de 1990 d'ici 2050 et/ou atteindre l'objectif d'émission annuel par habitant de moins de deux tonnes métriques d'ici 2050.

B. De manière à atteindre cette cible ambitieuse d'ici 2050, un progrès mesurable doit être réalisé dans un avenir proche, afin d'établir la trajectoire des réductions nécessaires. Des cibles à moyen terme, incluant des engagements pour 2030 ou plus tôt, sont cruciales. Reconnaissant que chaque Partie fait face à des défis et opportunités qui lui sont propres, ce protocole d'accord ne prescrit pas une voie spécifique pour 2030. Plutôt, les Parties conviennent de poursuivre leurs propres séries de mesures et de plans d'action telles que présentées à l'Annexe A pour atteindre les objectifs de réduction d'ici 2030 et des cibles y étant associées.

C. Les Parties visent à accroître considérablement l'efficacité énergétique et le développement exhaustif des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs concernant les émissions de GES. Les Parties définissent leurs objectifs et leurs cibles pour 2030 à ce titre et pour d'autres domaines névralgiques dans l'Annexe A.

D. Domaines d'action, de coordination et de coopération spécifiques :

Les Parties conviennent que, pour des actions liées à ce protocole d'accord, une coordination et une coopération seront bénéfiques et renforceront les efforts des États participants. Les Parties conviennent de travailler ensemble à des solutions qui fournissent des co-bénéfices environnementaux et économiques à court et à long terme, incluant des efforts communs dans la mesure du possible. Les Parties peuvent élargir la liste des domaines d'action spécifiques définis dans cette sous-section de temps en temps. Ce qui suit est une liste non exhaustive des questions d'intérêt concernant la coopération et la coordination entre les Parties :

1. <u>Énergie :</u>

   Les Parties conviennent de partager des informations et leur expérience visant à repenser l'approvisionnement en énergie et le réseau d'énergie électrique, des solutions et des avancées techniques dans la promotion d'un changement sur une grande échelle vers les énergies renouvelables et l'intégration des ressources énergétiques renouvelables, des actions requises pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et des stratégies pour promouvoir l'efficacité énergétique.

2. Congestion et Transport :

   Les Parties conviennent de prendre des mesures pour réduire les émissions de GES du transport des personnes et des marchandises, avec l'objectif d'une adoption généralisée des « véhicules à zéro émission » et le développement d'une infrastructure à zéro émission connexe. Les Parties conviennent d'encourager un aménagement du territoire et un développement soutenant les modes de transport alternatifs, en particulier les transports publics, le vélo et la marche.

3. La Protection des Ressources Naturelles et la Réduction des Déchets :

   Les Parties conviennent de collaborer à l'élaboration de méthodes pour réduire les émissions dans les secteurs des ressources naturelles et des déchets, qui sont liées aux activités de réduction et d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Les Parties partageront de l'information sur des techniques de gestion visant la séquestration du carbone et la protection de l'infrastructure naturelle. Les Parties partageront des technologies pour réduire les déchets ou les convertir en matières premières secondaires ou en énergie.

4. Science et Technologie :

   Les Parties conviennent de collaborer et de coordonner leurs efforts d'évaluation scientifique et de partager de l'information et leur expérience en ce qui concerne le développement et le déploiement technologiques. Les Parties cherchent à aider les autres à apprendre de leur expérience afin de maximiser le succès de la transition technologique et éviter des obstacles potentiels.

5. Communication et Participation Publique :

   Les Parties conviennent de collaborer et de coordonner les messages, la transparence, la sensibilisation du public sur les changements climatiques, la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux impacts des changements climatiques et les sujets dont il est question dans ce protocole d'accord.

6. Polluants de Courte Durée de Vie :

   Les Parties conviennent de collaborer en ce qui concerne la réduction des polluants de courte durée de vie comme le carbone noir et le méthane, ce qui mènera à une amélioration de la qualité de l'air à court terme tout en réduisant également les puissants agents de forçage climatique de courte durée.

7. Inventaire, Suivi, Déclaration, Transparence :

   Les Parties conviennent de travailler à des méthodes cohérentes de déclaration, de suivi et de vérification des émissions de GES à travers les juridictions, et travailleront par l'entremise de mécanismes comme le « Pacte des États et Régions» et le « Pacte des maires » à cette fin.

III. Adaptation et résilience

A. Les Parties conviennent de collaborer à des actions faisant la promotion de l'adaptation et de la résilience, avec une attention particulière sur la maximisation des retombées tant pour la réduction des GES que pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

B. Les Parties partageront les meilleures pratiques dans la modélisation et l'évaluation afin de comprendre les impacts climatiques anticipés, particulièrement à l'échelle régionale et locale. Les entités partageront les meilleures pratiques en intégrant ces résultats dans leur planification et leurs investissements.

C. Les Parties travailleront ensemble pour établir des paramètres et des indicateurs qui peuvent aider à suivre à la trace le progrès dans la réduction des risques des changements climatiques sur les populations, les systèmes naturels et les infrastructures.

D. En travaillant à la réduction du risque climatique, les Parties compteront sur des solutions d'infrastructure « verte » ou naturelle qui maximisent les bénéfices écologiques tout en fournissant une protection. Les Parties partageront les meilleures pratiques dans la conception et la mise en œuvre de ces solutions.

E. Les Parties à ce protocole d'accord travailleront pour partager des modèles novateurs afin de financer et de soutenir l'adaptation aux impacts des changements climatiques, incluant des partenariats publics-privés, des fonds de résilience et des approches compétitives.

IV. Moyens de mise en œuvre

Les Parties ont leurs propres stratégies pour mettre en œuvre et atteindre leurs objectifs. Tandis que certaines stratégies seront propres à certaines Parties, d'autres peuvent être partagées et/ou modifiées par d'autres Parties.

A. Les Parties conviennent de collaborer et se coordonner afin de favoriser des cibles à moyen terme cohérentes avec les objectifs pour 2050 et les actions climatiques lors de la Conférence annuelle des Parties et d'autres évènements climatiques internationaux.

B. Les Parties conviennent de partager et de promouvoir des mécanismes de financement efficaces sur le plan national et international dans la mesure du possible.

C. Les Parties conviennent de partager leurs technologies dans la mesure du possible, comme par des informations de source ouverte.

D. Les Parties conviennent d'aider à établir une capacité d'action et une adaptation technologique par un transfert de technologie dans la mesure du possible.

Ce protocole d'accord n'est ni un contrat, ni un traité.

V. Addendum

A. Les Parties du protocole d’accord conviennent de l'addendum suivant :

Les Parties du protocole d’accord visent à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques.